

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N^o 2

Séance du mardi 23 septembre 2008

Présidence de M. Claude Bonnard (Les Verts), président

Sommaire

Ordre du jour	82
Ouverture de la séance	86
Divers :	
1. Prestation de serment de M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE), remplaçant M. Marc-Olivier Buffat (LE), démissionnaire	86
2. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de M. Claude Bonnard (Les Verts), démissionnaire	93
Communications :	
1. Pétition de M. Alberto Perez et consorts (28 signatures), demandant d'améliorer la sécurité du passage pour piétons au chemin de Pierrefleur N ^o 30	87
2. Collaboration intercommunale avec Epalinges. Intervention de la police lausannoise dans le m2 sur territoire palinzard. Contrat de droit administratif	88
3. Pétition de M. Martial Deléchat, M ^{me} Jenny Goy et consorts « contre le projet de club de rencontre de la rue Haldimand 7 : halte à l'encouragement à la dégradation de l'humain »	88
4. Chauderon 4, immeuble administratif – Amélioration des performances énergétiques de l'enveloppe et reconfiguration du rez-de-chaussée. Augmentation du compte d'attente	89
Courriels :	
1. Démission de la Commission permanente des finances de M ^{me} Maxline Stettler (Soc.) (M ^{me} Maxline Stettler)	87
2. Invitation à la conférence d'automne du Forum des Conseils le 2 octobre 2008 (Le Bureau du Forum)	87
Lettres :	
1. Séance du Conseil communal du 23 septembre 2008 (Municipalité)	86
2. Démission de la Commission permanente des finances de M ^{me} Maxline C. Stettler (Soc.) (M ^{me} Maxline Stettler)	87
Questions :	
N ^o 55 Question N ^o 55 de M ^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs (M ^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs).	90
N ^o 61 Urinoirs high-tech du Flon, est-ce un réel progrès? (M. Claude-Alain Voiblet).	90

Interpellations :

1.	«Interdire le botellón, oui ! Mais après... » (M. Roland Philippoz). <i>Dépôt</i>	92
2.	«Crise des marchés financiers et Caisse de pensions CPCL» (M. Claude-Alain Voiblet). <i>Dépôt</i>	92
3.	«Securitas espionne le mouvement ATTAC ainsi que le Groupe anti-répression de Lausanne : la Police municipale était-elle au courant ?» (M. Jean-Michel Dolivo et consorts). <i>Dépôt</i>	92
4.	«Lausanne, guide de la ville 2008-2009 » (M. Jacques Pernet et consorts). <i>Dépôt</i>	92
5.	«Nouvelle délimitation des zones tarifaires dans le canton de Vaud, les Lausannois délient une nouvelle fois leur bourse... » (M. Claude-Alain Voiblet et consorts). <i>Dépôt</i>	93
	<i>Développement</i>	124
	<i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Jean-Christophe Bourquin).	124
	<i>Discussion</i>	125
6.	«Réduire les coûts de l'aide sociale... » (M. Claude-Alain Voiblet). <i>Développement photocopié</i>	95
	<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Jean-Christophe Bourquin)	95
	<i>Discussion</i>	97
7.	«Point de situation en matière de tags, de graffitis et de propreté urbaine » (M. Nicolas Gillard et consorts). <i>Développement photocopié</i>	100
	<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Olivier Français)	100
	<i>Discussion</i>	102
8.	«Violence urbaine, une nouvelle réalité à Lausanne» (M. Claude-Alain Voiblet). <i>Développement photocopié</i>	103
	<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Marc Vuilleumier)	104
	<i>Discussion</i>	108
9.	«Lausanne Jardins 2009 : comment la Municipalité va-t-elle s'y prendre ? » (M ^{me} Marlène Bérard). <i>Développement photocopié</i>	113
	<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Jean-Christophe Bourquin)	113
	<i>Discussion</i>	114
10.	«Politique énergétique menée par la Municipalité de Lausanne» (M ^{me} Florence Germond). <i>Développement photocopié</i>	116
	<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Jean-Yves Pidoux)	117
	<i>Discussion</i>	122

Motions :

1.	«Mesures urgentes pour favoriser le logement des personnes ou familles à revenus modestes ou moyens» (M. Jean-Michel Dolivo et consorts). <i>Dépôt</i>	92
2.	Etude d'une alternative au mode de financement et de fonctionnement des Docks présenté par la Municipalité dans son préavis N° 2007/28 (M. Gilles Meystre). <i>Rapport photocopié</i> de M. Charles-Denis Perrin, rapporteur	132
	<i>Discussion</i>	136
3.	«Réparer les torts commis par l'audit sur les Docks» (M ^{me} Isabelle Truan). <i>Rapport photocopié</i> de M. Charles-Denis Perrin, rapporteur	132
	<i>Discussion</i>	136
4.	Pour une dotation adéquate de la Fondation pour les musiques actuelles (M. Claude Bonnard et consorts). <i>Rapport photocopié</i> de M. Charles-Denis Perrin, rapporteur	132
	<i>Discussion</i>	136
5.	«Pour un Wi-Fi communautaire à Lausanne» (M. Alain Hubler). <i>Rapport photocopié</i> de M. Jean-François Cachin, rapporteur	145
	<i>Discussion</i>	147

Pétitions :

1.	«Un Champignac d’airain pour Lausanne» (Académie champignacienne et consorts [178 signatures]). <i>Rapport photocopié</i> de M. Nkiko Nsengimana, rapporteur	140
	<i>Discussion</i>	141
2.	Avenue des Toises 14 (M. Carl Kyril Gossweiler). <i>Rapport photocopié</i> de M. Francisco Ruiz Vazquez, rapporteur.	148
3.	«Contre la fermeture à la circulation de la rue Pépinet» (M. Pascal Barone et consorts [519 signatures]) <i>Rapport photocopié</i> de M ^{me} Stéphanie Apothéloz, rapportrice	150
	<i>Discussion</i>	149
4.	«Construction d’un trottoir tout le long du chemin de la Fauvette (M ^{me} Françoise Longchamp et consorts [50 signatures]). <i>Rapport photocopié</i> de M ^{me} Sylvie Freymond, rapportrice	150
	<i>Discussion</i>	150
5.	«Pour un pont sans pompiers – une liaison verte entre le Flon et Sévelin» (M. Alain Bron [1 signature]). <i>Rapport photocopié</i> de M ^{me} Stéphanie Apothéloz, rapportrice	151
	<i>Discussion</i>	152

Postulats :

1.	«Densifions les logements vers le haut» (M ^{me} Isabelle Truan et M. Nicolas Gillard). <i>Dépôt</i>	92
2.	«Une ouverture étendue, des espaces de rencontre et des outils modernes pour la Bibliothèque municipale lausannoise» (M ^{mes} Caroline Alvarez et Claire Attinger). <i>Dépôt</i>	92
3.	«Pour améliorer la qualité de l’air : Lausanne prend des mesures» (M ^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts). <i>Dépôt</i>	92

Questions orales	93
-----------------------------------	----

Préavis :

N° 2008/33	Admissions à la bourgeoisie de Lausanne (Administration générale et Finances).	129
	<i>Rapport photocopié</i> de M ^{me} Monique Cosandey, rapportrice	132
	<i>Résultat du scrutin</i>	132

Ordre du jour

2^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 23 septembre 2008 à 19 h 30

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Prestation de serment de M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE), remplaçant M. Marc-Olivier Buffat (LE), démissionnaire.
2. Communications.
3. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances, en remplacement de M. Claude Bonnard (Les Verts), démissionnaire.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

R32. *Motion de M. Gilles Meystre* demandant l'étude d'une alternative au mode de financement et de fonctionnement des Docks présenté par la Municipalité dans son préavis 2007/28. (CLP).

Motion de M^{me} Isabelle Truan visant à réparer les torts commis par l'audit sur les Docks. (CLP).

Motion de M. Claude Bonnard et consorts pour une dotation adéquate de la Fondation pour les Musiques Actuelles. (CLP). CHARLES-DENIS PERRIN.

R33. *Motion de M. Alain Hubler*: «µm5: un <micro-méto> pour le Vallon». (Trx). FRANÇOIS HUGUENET.

R40. *Pétition de l'Académie champagnicienne et consorts (178 sign.)*: «Un Champignac d'airain pour Lausanne». (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS (NKIKO NSENGIMANA).

R43. *Motion de M. Alain Hubler*: «Pour un Wi-Fi communautaire à Lausanne». (SI). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.

R46. *Pétitions de M. Carl K. Gossweiler* sur l'avenue des Toises 14. (CLP). COMMISSION DES PÉTITIONS (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).

R47. *Pétition de M. Pascal Barone et consorts (519 sign.)* contre la fermeture à la circulation de la rue Pépinet. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (STÉPHANIE APOTHÉLOZ).

R48. *Pétition de M^{me} Françoise Longchamp et consorts (50 sign.)* demandant la construction d'un trottoir tout le long du chemin de la Fauvette. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (SYLVIE FREYMOND).

R49. *Pétition de M. Alain Bron (1 sign.)*: «Pour un pont sans pompiers – Une liaison verte entre le Flon et Sévelin». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (STÉPHANIE APOTHÉLOZ).

R52. *Postulat de M. Stéphane Michel* pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes. (SSE). SOPHIE MICHAUD GIGON.

R54. *Pétition de M^{me} Anne Decollogny et consorts (344 sign.)*: «Pour une avenue Vinet plus conviviale». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (EVELYNE KNECHT).

R55. *Préavis N° 2008/12*: Centre paroissial de Béthusy (chapelle et maison de paroisse). Modification du droit distinct et permanent de superficie en faveur de l'Association des locaux paroissiaux de Chailly–La Cathédrale. (CLP, EJE). JEAN-CHARLES BETTENS.

R56. *Motion de M. Yves Ferrari*: «Un marché couvert. Un pas vers la société à 2000 W». (SPS). ROLAND RAPAZ.

R57. *Préavis N° 2008/15*: Plan partiel d'affectation «Le Chalet-des-Enfants». Zone spéciale selon l'article N° 50a, lettre b, LATC. Addenda au plan d'extension N° 600 du 28 novembre 1980. (Trx, CLP). ROLAND OSTERMANN.

R58. *Postulat de M^{me} Magali Zuercher*: «Le parc de la piscine de Bellerive ouvert toute l'année?». (SPS).

Postulat de M. Philippe Mivelaz: «Le nouveau Musée cantonal des beaux-arts (nMBA): une promenade artistique sur les rives du Léman». (Trx, SSE, CLP, AGF).

Postulat de M. Guy Gaudard pour une ouverture journalière annuelle du restaurant de la piscine de Bellerive. (SPS). ROLAND RAPAZ.

R59. *Motion de M. Giampiero Trezzini* pour une interdiction sur le territoire communal de manifestations permettant l'apologie de régimes totalitaires. (SPS). JEAN-LUC CHOLLET.

R61. *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts*: «Marquer son époque de son empreinte, OUI, mais pas avec du CO₂». (SI). JEAN-LUC CHOLLET.

R62. *Motion de M. Yves-André Cavin et consorts*: «Réorganisation du SSI, un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels et une révision du RSSI pour les sapeurs-pompiers volontaires». (AGF, SPS). ALAIN HUBLER.

R63. *Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz et consorts*: «Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans». (CLP). PHILIPPE JACQUAT.

R64. *Postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts* pour une réorganisation du dispositif lausannois de prise en charge de la population toxicomane et marginalisée. (SSE). SYLVIE FREYMOND.

R65. *Pétition de M^{me} et M. Françoise et Jean-Jacques Duvoisin et consorts (200 sign.)*: «Densifier la ville, certes, mais pas à n'importe quel prix et n'importe comment! Pour la sauvegarde du bâtiment <Le Vignel> sis au ch. du Noirmont 11, 1004 Lausanne, ou pour une rénovation douce». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (JEAN-CHARLES BETTENS).

R66. *Postulat de M. Vincent Rossi*: «Une plate-forme de baignade à Ouchy». (SPS). ALINE GABUS.

R67. *Postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts* demandant une feuille de route pour la législature sur le flux du personnel de l'Administration communale. (AGF). ROGER COSANDEY.

R68. *Rapport-préavis N° 2008/22*: Un Joker pour les nouvelles technologies. Réponses aux postulats de MM. Bron et Montangero. (SI, EJE, SSE). FABRICE GHELFI.

R69. *Postulat de M^{me} Anna Zürcher et consorts*: «Aides au logement pour les personnes au bénéfice d'un permis de type F». (CLP). THÉRÈSE DE MEURON.

R70. *Postulat de M. Axel Marion*: «Faisons toute la lumière sur les ruelles sombres!» (Trx, SI). GUY GAUDARD.

R71. *Préavis N° 2008/33*: Admissions à la bourgeoisie de Lausanne. (AGF). MONIQUE COSANDEY.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

INI21. *Postulat de M. Guy Gaudard* pour une qualité de vie conviviale à Montblesson. (18^e/1.7.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI22. *Motion de M. Yves Ferrari*: «Atel et eos, pour une fusion sans fission! Un grand pas vers la société à 2000 W». (18^e/1.7.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI23. *Postulat de M. Nkiko Nsengimana*: «Pour un plan d'action d'amélioration de l'efficacité énergétique». (18^e/1.7.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI24. *Motion de M. Guy Gaudard*: «Immeuble César-Roux 16. Rendons à César...». (1^{re}/26.8.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI25. *Motion de M. Guy Gaudard* pour une gestion unique des établissements publics communaux. (1^{re}/26.8.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI26. *Projet de règlement de M. Guy Gaudard*: «Travail des commissions: ne brassons pas du vent...». (1^{re}/26.8.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI27. *Postulat de M. Marc-Olivier Buffat*: «Des piscines accessibles à tous, les soirs et les week-ends compris». (1^{re}/26.8.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI28. *Postulat interpartis de M. Yves Ferrari et consorts*: «Projet de centrale électrique thermique au charbon... un grand pas vers la société à 40'000 W?» (1^{re}/26.8.08). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

INT11. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Réduire les coûts de l'aide sociale...». (9^e/5.2.08) [SSE/2.7.08]. DISCUSSION.*

INT12. *Interpellation de M. Nicolas Gillard et consorts*: «Point de situation en matière de tags, de graffitis et de propreté urbaine». (13^e/22.4.08) [Trx/18.6.08]. DISCUSSION.*

INT13. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Violence urbaine, une nouvelle réalité à Lausanne». (13^e/22.4.08) [SPS/2.7.08]. DISCUSSION.*

INT14. *Interpellation de M^{me} Marlène Bérard*: «Lausanne Jardins 2009: comment la Municipalité va-t-elle s'y prendre?» (14^e/6.5.08) [SSE/18.6.08]. DISCUSSION.*

INT15. *Interpellation de M^{me} Adozinda Da Silva et consorts*: «Les étrangers et la Ville de Lausanne: à quand une considération des étrangers lausannois?» (15^e/25.6.08) [SSE/18.6.08]. DISCUSSION.*

INT16. *Interpellation de M^{me} Florence Germond* sur la politique énergétique menée par la Municipalité de Lausanne. (14^e/6.5.08) [SI/20.8.08]. DISCUSSION.*

Prochaines séances: 7.10 (18 h 00, séance double), 28.10, 11.11, 25.11 (18 h 00, séance double), 9.12 (18 h 00, séance double), 10.12 (19 h 00).

Au nom du Bureau du Conseil:

Le président:

Claude Bonnard

La secrétaire:

Vanessa Benitez Santoli

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS

2.10.07 Pétition du Mouvement pour la Défense de Lausanne (41 sign.): «Ne défigurons pas le collège de Villamont!» (EJE). COMMISSION DES PÉTITIONS (SANDRINE JUNOD).

* Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

5.2.08 *Préavis N° 2007/66*: Plan partiel d'affectation concernant les parcelles N°s 4052 et 9382 comprises entre le chemin de la Fauvette, l'avenue de l'Esplanade et les parcelles N°s 4051, 4046, 4042, 4043, 4327 et 4328. Addenda au Plan général d'affectation (PGA) du 26 juin 2006. (Trx). GUY GAUDARD.

22.4.08 *Pétition des habitants du quartier de la Colline (48 sign.)* concernant les aménagements nécessaires et urgents du quartier. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (EVELYNE KNECHT).

22.4.08 *Pétition du Centre de quartier Malley–Montelly et consorts*: «Pour que la Dune de Malley ne devienne pas un parking!» (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (SANDRINE JUNOD).

6.5.08 *Motion de M. Yves Ferrari*: «Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2000 W». (SI). MARIE-CLAUDE HOFNER.

6.5.08 *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller*: «Et si l'on densifiait aussi le site de l'aéroport?» (Trx). ISABELLE TRUAN.

6.5.08 *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller*: «Pour une modification du nouveau plan partiel d'affectation <camping de Vidy>». (Trx). OLIVIER MARTIN.

6.5.08 *Pétition de M. Guillaume Morand et consorts (1759 sign.)*: «Lausanne n'est pas une poubelle». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

20.5.08 *Rapport-préavis N° 2008/17*: Pour une information sur les droits des mineurs face à la police. Réponse à la motion de M. Alain Hubler. (SPS). MARLÈNE BÉRARD.

20.5.08 *Postulat de M. Kugathasan Thavathurai* demandant un troisième passage pour piétons à la rue des Terreaux. (Trx). MONIQUE COSANDEY.

20.5.08 *Préavis N° 2008/21*: Ecole et Centre de vie enfantine de la Bourdonnette. Demande d'un crédit complémentaire. (EJE, SSE, Trx). YVES-ANDRÉ CAVIN.

3.6.08 *Rapport-préavis N° 2008/23*: Réponse à trois initiatives et à deux pétitions. (AGF, Trx, EJE). FLORENCE GERMOND.

3.6.08 *Pétition de M^{me} Tatiana Taillefert et consorts (520 sign.)* pour la réduction du trafic sur l'avenue de Beau lieu. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

17.6.08 *Préavis N° 2008/25*: Etudes régionales: demande d'un crédit II. (Trx). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

17.6.08 *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts*: «Les habitants des zones foraines de Lausanne demandent à ce que des places de parc pour une durée limitée soient créées dans la zone du P+R de Vennes.» (Trx). CLAIRE ATTINGER DOEPPER.

17.6.08 *Motion de M^{me} Marie-Claude Hofner*: «Le <Chalet> doit devenir la maison des artistes de Lausanne.» (CLP). ELISABETH WERMELINGER.

17.6.08 *Motion de M^{me} Natacha Litzistorf et consorts* pour un projet pilote de péage urbain à Lausanne. (Trx). MAGALI ZUERCHER.

17.6.08 *Motion de M. Jean-Michel Dolivo*: «Lausanne, pour une ville sans publicité commerciale». (Trx). NICOLE GRABER.

17.6.08 *Postulat de M. Roland Philippoz et consorts*: «Pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative (art. 70 de la Constitution vaudoise)». (SSE). MONIQUE COSANDEY.

17.6.08 *Postulat de M. Guy Gaudard*: «Pour une police équipée avec détermination». (SPS). NKIKO NSENGIMANA.

17.6.08 *Motion de M. Claude-Alain Voiblet*: «Elimination des déchets ménagers: l'application et l'introduction du principe du <pollueur payeur> ou principe de causalité, se fait attendre en ville de Lausanne.» (Trx). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

17.6.08 *Motion de M^{me} Andrea Eggli*: «Les vélos se parquent aussi!» (Trx). MAURICE CALAME.

17.6.08 *Rapport-préavis N° 2008/26*: Politique culturelle de la Ville de Lausanne. Réponse à la motion de M. Gilles Meystre demandant à la Municipalité de définir un plan directeur de la culture lausannoise. Réponse au postulat de M. Grégoire Junod intitulé «Pour une nouvelle politique lausannoise de soutien au cinéma». (CLP, EJE). EVELYNE KNECHT.

17.6.08 *Pétition de M. Kyril Gossweiler*: «Pour que de la nourriture verte soit proposée de manière exemplaire dans le cadre des manifestations organisées par l'Administration communale». (AGF). COMMISSION DES PÉTITIONS.

1.7.08 *Pétition de M^{me} Lisane Lavanchy Bräm et consorts (75 sign.)*: «Parents lausannois en colère – Pénurie de crèches: pour la création de places de crèche, surtout en pouponnière et de façon urgente». (EJE). COMMISSION DES PÉTITIONS.

1.7.08 *Pétition de M. Pierre-Henri Loup et consorts (238 sign.)* demandant aux Autorités lausannoises un contrôle systématique de la vitesse dans le village de Montheron et une limitation de la vitesse à 60 km/h sur le tronçon de route Cugy-Montheron. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

26.8.08 *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts*: «Pour un soutien du carnaval de Lausanne par ses Autorités». (AGF). ALAIN HUBLER.

26.8.08 *Motion de M^{me} Elena Torriani*: «Charte pour une agriculture de proximité, respectueuse des coûts écologiques et sociaux». (EJE). ELISABETH WERMELINGER.

26.8.08 *Postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts* demandant à la Municipalité d'introduire la journée à horaire continu dans les classes de l'enseignement obligatoire à Lausanne. (EJE). FRANÇOIS HUGUENET.

26.8.08 *Rapport-préavis N° 2008/28*: Pour des contrats de location respectueux de l'environnement. Réponse à la motion de M. Fabrice Ghelfi. (CLP). CLAIRE ATTINGER DOEPPER.

26.8.08 *Pétition du collectif «Danger de vie» et consorts (259 sign.)* sur l'occupation de l'ancienne usine d'incinération du Vallon. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS.

23.9.08 *Rapport-préavis N° 2008/29*: Projet Métamorphose. Etat des études. Réponse à la pétition de M. Jacques Knöpfli et consorts. Restructuration du réseau de gaz: déplacement du poste de détente et de comptage de Vidy, construction d'un gazoduc 5 bar Bourget-Malley et remplacement du poste de comptage de Malley. (Trx, SPS, CLP, SSE, SI). CLAUDE-ALAIN VOIBLET.

23.9.08 *Motion de M. Gilles Meystre*: «Pour un PALM culturel?» (CLP). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

23.9.08 *Rapport-préavis N° 2008/30*: Politique immobilière de la Commune de Lausanne. Réponse à la motion de M. Olivier Français. (CLP, Trx). MONIQUE COSANDEY.

23.9.08 *Préavis N° 2008/31*: Centre artisanal et industriel de Sévelin. Prolongation de la durée des droits distincts et permanents de superficie en faveur de la propriété par étage Centre de Provence I/II, III/IV et VI. (CLP). JEAN-PIERRE BEBOUX.

23.9.08 *Préavis N° 2008/32*: Immeuble de l'avenue de la Harpe 47 à Lausanne. Radiation partielle de la servitude de restriction de bâtir N° 356'104 en faveur de la parcelle N° 5406 propriété de la Ville de Lausanne. (CLP). ANDRÉ GEBHARDT.

23.9.08 *Pétition du Centre de quartier Bossons – Plaines-du-Loup, de l'Association des Plaines-du-Loup et consorts (404 sign.)* demandant le réaménagement du parc de la Blécherette (extrémité des Plaines-du-Loup, proche du carrefour Plaines-du-Loup–Châtelard) en place de jeux moderne, ludique et conviviale. (EJE). COMMISSION DES PÉTITIONS.

II. INTERPELLATIONS

8.4.03 *Interpellation de M. Charles-Denis Perrin et consorts* au sujet d'une plus grande intégration des forces de police lausannoises dans l'organisation Police 2000. (5^e/8.4.03) [SPS]. DISCUSSION.

30.3.04 *Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux* sur l'application de la nouvelle Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution. (2^e/30.3.04) [SPS]. DISCUSSION.

13.6.06 *Interpellation de M^{me} Adèle Thorens et consorts*: «Quel avenir pour le «Site associatif du 52»?» (19^e/13.6.06) [CLP]. DISCUSSION.

21.11.06 *Interpellation de M^{me} Adèle Thorens*: «Quelle utilisation du fonds communal pour le développement durable à l'issue du processus d'Agenda 21?» (7^e/21.11.06) [AGF]. DISCUSSION.

13.3.07 *Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz*: «Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises: l'exemple du centre culturel chilien». (12^e/13.3.07) [AGF]. DISCUSSION.

22.1.08 *Interpellation de M^{me} Aline Gabus et consorts* pour une police respectueuse des droits humains. (8^e/22.1.08) [SPS]. DISCUSSION.

8.4.08 *Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp*: «Bus-pyjama: parent pauvre des transports publics lausannois?» (12^e/8.4.08) [AGF]. DISCUSSION.

22.4.08 *Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp*: «Face à l'augmentation de l'ivresse chez certains jeunes, quelles mesures la Direction de police entend-elle prendre?» (13^e/22.4.08) [SPS]. DISCUSSION.

17.6.08 *Interpellation de M. Jacques-Etienne Rastorfer*: «Clochette, Vivarium et réseau 08...». (17^e/17.6.08) [AGF]. DISCUSSION.

1.7.08 *Interpellation de M^{me} Elisabeth Wermelinger et consorts*: «Quel avenir pour le droit des pauvres ou impôt sur le divertissement?» (18^e/1.7.08) [AGF, SPS]. DISCUSSION.

26.8.08 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «A l'exemple de la majorité des villes suisses, pourquoi les coûts de l'aide sociale pour l'année 2007 ne sont-ils pas maîtrisés à Lausanne?» (1^{re}/26.8.08) [SSE]. DISCUSSION.

26.8.08 *Interpellation de M. Jean-François Cachin*: «Le nouveau collège de Vers-chez-les-Blanc a les pieds dans l'eau.» (1^{re}/26.8.08) [EJE, Trx]. DISCUSSION.

26.8.08 *Interpellation de M^{me} Andrea Eggli*: «Bébés? Oui? Mais qui va les garder pendant que nous travaillons? (encore et encore)» (1^{re}/26.8.08) [EJE]. DISCUSSION.

26.8.08 *Interpellation de M. Yves Ferrari et consorts*: «Vol d'hier, volière et volière de demain!» (1^{re}/26.8.08) [SSE]. DISCUSSION.

Séance

du mardi 23 septembre 2008

Membres absents excusés: M^{me} Caroline Alvarez, M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs, M^{me} Sylvie Favre, M^{me} Martine Fiora-Guttman, M^{me} Diane Gilliard, M^{me} Marie-Claude Hofner, M. Stéphane Michel, M. Roland Philippoz, M. Yvan Salzmann, M^{me} Elisabeth Wermelinger.

Membres absents non excusés: M^{me} Claude Grin, M^{me} Stéphanie Pache, M. Francis Pittet.

Membres présents	87
Membres absents excusés	10
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	<u>100</u>

A 19 h 30, à l'Hôtel de Ville.

Le président: – Mesdames, Messieurs, bonsoir. L'assemblée étant en nombre, j'ouvre cette deuxième séance du Conseil.

Je commence par le point 1 de l'ordre du jour, la prestation de serment de M. Pierre-Antoine Hildbrand, qui remplace M. Marc-Olivier Buffat, démissionnaire. Je demande au public et à l'assemblée de se lever et je prie les huissiers de conduire vers nous notre nouveau collègue.

Prestation de serment de M. Pierre-Antoine Hildbrand (LE), remplaçant M. Marc-Olivier Buffat (LE), démissionnaire

Le président: – Monsieur Pierre-Antoine Hildbrand, en tant que nouvel élu de notre Conseil, vous êtes amené à prêter serment. Je vais vous lire le texte de ce serment et, à l'appel de votre nom, je vous prierai de lever la main droite et de dire: « Je le promets ».

(Ainsi est-il fait. On procède alors à la solennisation de la promesse légale de M. Pierre-Antoine Hildbrand.)

Le président: – Nous prenons acte de votre serment. Je vous félicite de votre accession à cette assemblée. Je vous remets un acte certifiant votre élection et vous prie de prendre place au gré de vos convenances.

Je passe la parole à notre secrétaire pour les communications.

M^{me} Vanessa Benitez Santoli, secrétaire: – Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, la Municipalité demande

d'excuser l'absence de M. Olivier Français à partir de 20 h 30. M. le municipal doit en effet rencontrer, au nom de la Municipalité, une délégation française venue tout exprès à Lausanne pour un échange au sujet des transports publics urbains.

Séance du Conseil communal du 23 septembre 2008

Lettre

Monsieur Claude Bonnard
Président du Conseil communal
Hôtel de Ville
1000 Lausanne

Lausanne, le 19 septembre 2008

Séance du Conseil communal du 23 septembre 2008

Monsieur le Président,

La Municipalité a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance du Conseil communal rappelée en titre. Elle exprime le vœu que le point R32 (motions Gilles Meystre, Isabelle Truan et Claude Bonnard, toutes concernant le thème des Docks) puisse être impérativement abordé à l'occasion de cette séance. La nécessité de créer les conditions permettant à la Municipalité de répondre rapidement à des questions ayant récemment fait l'objet d'articles dans la presse locale apparaît en effet évidente.

La Municipalité vous informe par ailleurs qu'elle a désigné M. Olivier Français pour rencontrer une délégation française venue tout exprès à Lausanne pour un échange au sujet des transports publics urbains (tramway, métro). M. Français devra quitter la séance aux environs de 20 h 30. La Municipalité vous remercie par avance de bien vouloir l'excuser.

Nous vous savons gré de l'attention portée à ces lignes et vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité:

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

**Démission de la Commission permanente des finances
de M^{me} Maxline C. Stettler (Soc.)**

Lettre

M^{me} Maxline C. Stettler
Cottages 4
1007 Lausanne
maxline.stettler@bluewin.ch
+41 79 210 87 80

Conseil communal
Hôtel de Ville
Place de la Palud 2
1^{er} étage
Case postale 6904
1002 Lausanne
M. Claude Bonnard

Lausanne, le 28 août 2008

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de vous informer que, pour des raisons professionnelles, je vais me rendre pour plusieurs semaines à l'étranger, notamment en novembre, décembre et au début 2009, périodes très chargées pour la COFIN.

Par conséquent, je ne pourrai pas honorer mon mandat de manière satisfaisante ; c'est pourquoi je vous fais part avec regret de ma démission de la Commission des finances.

D'autre part, j'ai déjà informé la présidente du groupe socialiste qui proposera au Conseil un(e) remplaçant(e), mais également le nouveau président de la COFIN, à qui je transmets une copie de cette lettre.

Je vous remercie de prendre bonne note de ce qui précède et vous adresse, Monsieur le Président, mes meilleurs messages.

(Signé) *Maxline Stettler*

Copie : M^{me} V. Benitez Santoli, secrétaire
M. F. Ghelfi, président COFIN

Courriel

De : maxline.stettler@vd.ch [mailto:maxline.stettler@vd.ch]
Envoyé : vendredi, 5. septembre 2008 11:13
A : Benitez Santoli Vanessa
Cc : Bonnard Claude; Solange.Peters@chuv.ch
Objet : RE: Remplacement à la COFIN

Bonjour Madame,

En réponse à votre demande et pour faciliter la transition, je vous propose que la date officielle de ma démission de la COFIN soit pour le 30 septembre 2008.

Avec mes meilleures salutations.

(Signé) *Maxline Stettler*

**Invitation à la conférence d'automne du Forum
des Conseils le 2 octobre 2008**

Courriel

Lausanne, le 9 septembre 2008

De : Le bureau du Forum
[mailto:webmaster@forumdesconseils.ch]
Envoyé : mardi, 9. septembre 2008 11:36
A : Municipalité
Objet : Conférence/débat du jeudi 2 octobre 2008

Bonjour Lausanne Président du Conseil Communal,

Nous avons le plaisir de vous annoncer notre conférence d'automne qui aura lieu le:

Jeudi 2 octobre 2008 à 18 h 30

**Salle de conférence de la salle de spectacles de Renens,
rue de Lausanne 37 (entrée sur la gauche premier étage)**

Nous aurons le plaisir de recevoir:

**M. le Professeur Vincent Kaufmann ainsi que M. Michel
Joye, directeur des tl**

Le thème de cette conférence est:

**« Plan coordonné des transports
de la région lausannoise, mythe ou réalité ? »**

En espérant vous retrouver nombreuses et nombreux à cette occasion, nous vous présentons nos salutations les meilleures.

(Signé) *Le Bureau du Forum*

PS. Pour les présidents des Conseils communaux et généraux, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir transmettre cette information aux membres de votre Conseil. Merci d'avance.

**Pétition de M. Alberto Perez et consorts (28 signatures),
demandant d'améliorer la sécurité du passage pour
piétons au chemin de Pierrefleur N° 30**

Communication

Lausanne, le 1^{er} septembre 2008

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 5 juin 2007, M. Alberto Perez vous a fait parvenir une pétition munie de 28 signatures, demandant que la sécurité du passage pour piétons au chemin de Pierrefleur N° 30 soit améliorée. Cette demande était motivée par le fait que lorsque le bus N° 2 en direction du « Désert » se trouve à l'arrêt « Pierrefleur », situé juste après ce passage pour piétons, il arrive souvent que les automobilistes en attente dépassent le bus par la gauche de l'îlot, ce qui constitue un danger pour les piétons.

Les représentants des pétitionnaires ont été reçus par la Commission des pétitions le 11 avril 2008 en présence de M. Olivier Français, directeur des Travaux, accompagné de M. Jean-Pierre Collet, ingénieur au Service des routes et de la mobilité. Une proposition de réaménagement leur a été présentée, à laquelle ils ont adhéré.

Le Conseil communal, dans sa séance du 20 mai 2008, a décidé de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil.

La proposition du Bureau des Espaces Publics (BEP) a été acceptée par la Direction des travaux pour une modification d'aménagement consistant à construire au centre de la chaussée, de part et d'autre du passage pour piétons, une bande de pavés en relief pour empêcher les automobilistes de sortir de leur voie et de dépasser le bus arrêté. Les travaux seront réalisés cet automne par l'unité Travaux du Service des routes et de la mobilité de la Direction des travaux.

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité considère que la demande des pétitionnaires est exaucée.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

**Collaboration intercommunale avec Epalinges.
Intervention de la police lausannoise dans le m2 sur
territoire palinzard. Contrat de droit administratif**

Communication

Lausanne, le 1^{er} septembre 2008

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 107b de la Loi sur les communes (LC), la Municipalité communique au Conseil communal l'information suivante.

La ligne de transport public du m2, exploitée par la société des Transports publics de la région lausannoise (tl), et dont la mise en service aura lieu dans les prochaines semaines, se prolonge d'environ 300 mètres sur le territoire d'Epalinges, terminus nord de la ligne. La Police municipale lausannoise va prendre en charge la sécurité publique sur la totalité de la ligne se trouvant sur le territoire communal lausannois, en appui du personnel d'exploitation et des agents de sécurité privés mise en œuvre par les tl. A l'instar des interventions des pompiers, dans un souci de cohérence et de continuité de la préservation de l'ordre public dans l'espace occupé par le moyen de transport en cause, les deux Communes ont convenu que la police lausannoise interviendrait également sur la portion de 300 m de la ligne

du m2 située sur territoire palinzard. Cette collaboration intercommunale ne donnera lieu à aucun flux financier entre les deux Communes, hormis une rétrocession des amendes prononcées par Epalinges sur dénonciation des policiers lausannois, dans le domaine de la Loi sur les sentences municipales (Règlement de police).

Les deux Communes ont ainsi formalisé les principes de cette future collaboration dans un contrat de droit administratif au sens de l'article 107b de la LC. Le contrat est conclu pour une durée initiale d'une année, reconductible tacitement d'année en année. Le champ d'intervention des policiers lausannois a été strictement limité aux rames du m2, ainsi qu'aux quais de la station du terminus. Hormis le droit de poursuivre les auteurs d'infractions en fuite dans les voies d'accès aux quais et en surface dans les abords immédiats de la station du m2, les policiers lausannois ne prendront aucunement en charge la sécurité publique et les infractions commises ailleurs en surface sur territoire palinzard.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

**Pétition de M. Martial Deléchat, M^{me} Jenny Goy
et consorts «contre le projet de club de rencontre
de la rue Haldimand 7: halte à l'encouragement
à la dégradation de l'humain»**

Communication

Lausanne, le 1^{er} septembre 2008

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La mise à l'enquête publique, en novembre 2006, par des promoteurs privés, d'un projet de transformation de locaux situés dans l'immeuble portant le numéro 7 de la rue William-Haldimand, en vue de la création d'un club de rencontres privé, a suscité 93 oppositions, ainsi que le dépôt au Conseil communal d'une pétition, munie de 1035 signatures, émanant de l'Eglise évangélique méthodiste. Les pétitionnaires réclament qu'il ne soit pas accordé d'autorisation pour l'ouverture dudit club, que la Municipalité commande un rapport sur les liens existant ou pas entre la consommation de pornographie et les différentes formes de délinquance et de pathologies et qu'un règlement sur le commerce de la pornographie excluant toute publicité soit édicté.

Dans sa séance du 6 mai 2008, le Conseil communal a décidé de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

En ce qui concerne la première demande, relative à l'interdiction d'ouverture du club de rencontres, la Municipalité a

refusé, dans sa séance du 8 mars 2007, d'accorder un permis de construire sur la base de l'article 36 du plan partiel d'affectation (PPA) N° 693. De fait, l'ensemble des bâtiments inclus dans le périmètre dudit plan doit obligatoirement abriter une part de logement. Plus précisément, pour l'immeuble en cause, la part qui n'est pas dévolue au logement est définie comme étant consacrée au commerce, à des bureaux ou à des établissements publics. Cette part doit cependant être compatible avec le logement. Or, un club de rencontres ne peut pas, au sens de la Municipalité, être considéré comme compatible avec le logement qui le côtoie. De plus, la Municipalité a également pris en compte le préavis négatif émis par le Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) et le refus de la Police cantonale du commerce de délivrer une autorisation spéciale.

En ce qui concerne la deuxième demande, relative aux éventuels liens qui pourraient exister ou pas entre la consommation de pornographie et les différentes formes de délinquance ou de pathologies, la Municipalité a chargé l'Observatoire de la sécurité d'examiner la question. De l'étude conduite à ce sujet, il ressort, pour l'essentiel, que la littérature spécialisée fait état de nombreuses recherches, dont les résultats se contredisent les uns les autres. Le lien entre consommation de pornographie et comportements asociaux ne peut pas être établi scientifiquement. A l'image d'autres corrélations souvent faites – comme l'influence de l'usage de jeux vidéo sur le niveau de violence exprimé par les joueurs – plusieurs facteurs entrent en ligne de compte (l'intensité de la consommation, l'équilibre psychique des joueurs, le temps consacré à l'activité, etc.). Il n'est donc pas possible d'établir un lien direct, et encore moins systématique, entre une activité ou une consommation négativement connotée et des délits ou des troubles du comportement. Les études compilées sont cependant unanimement d'accord sur le fait que la généralisation des médias électroniques a entraîné une présence plus marquée de la pornographie dans la société. L'accès à une image dégradante des êtres humains s'est banalisé également auprès des mineurs, qui, s'ils doivent légalement être préservés de telles atteintes, ne le sont, et de loin, pas toujours. A ce sujet, la Municipalité ne peut, à l'évidence, que regretter la situation.

Finalement, en ce qui concerne la troisième demande invitant les Autorités municipales à édicter un règlement sur le commerce de la pornographie excluant toute publicité, il apparaît, d'une part, que la réglementation de la publicité relève de la compétence cantonale (Loi sur les procédés de réclame du 6 décembre 1988), et, d'autre part, que l'article 197 du Code pénal suisse, qui permet de réprimer les actes illicites concernant la pornographie, s'applique également au commerce de la pornographie. La Municipalité n'est donc pas en mesure d'édicter un tel règlement.

En vous remerciant de prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

Chauderon 4, immeuble administratif – Amélioration des performances énergétiques de l'enveloppe et reconfiguration du rez-de-chaussée. Augmentation du compte d'attente

Communication

Lausanne, le 11 septembre 2008

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 19 juillet 2007, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente de Fr. 250'000.– dans le but de financer un concours pour des prestations architecturales et techniques destiné à dégager la meilleure solution possible quant à l'amélioration de l'indice énergétique de cet immeuble aujourd'hui insatisfaisant. A l'issue des délibérations, le jury a décidé à l'unanimité de retenir le projet présenté par le groupement de mandataires Dettling et Pélérax – Boss & Associés Ingénieurs Conseils SA – Weimann-Energies SA. La Municipalité, dans sa séance du 3 avril 2008, a décidé d'entériner le choix du jury et d'entrer en matière pour l'attribution d'un mandat.

Dans le cadre du concours, la reconfiguration du rez-de-chaussée était également demandée afin de créer une zone d'accueil et une cafétéria pour le Service social ainsi qu'une meilleure identité pour ce bâtiment administratif.

Le solde du compte d'attente ne permet pas de couvrir les dépenses à engager afin de préparer la demande de crédit d'ouvrage (soit les phases avant-projet, projet, demande de permis de construire, appel d'offres). Dès lors, il est nécessaire, dans un premier temps, d'augmenter le compte d'attente de Fr. 250'000.– à Fr. 350'000.–, puis, dans un deuxième temps, de demander un crédit d'étude au Conseil communal par voie de préavis.

A ce propos, une première approche démontre que le coût des études et frais, y compris le concours, sera de l'ordre de Fr. 650'000.– et le coût total de l'opération, pour l'instant évalué très approximativement, sera d'environ Fr. 6'000'000.–. Notons au passage que les façades du rez-de-chaussée ainsi que le mobilier et les agencements, l'isolation des terrasses, la mise en conformité du bâtiment au point de vue incendie et les travaux relatifs à l'escalier du sous-sol n'étaient pas compris dans l'estimation de départ.

Conformément à l'article 97 du Règlement de votre Conseil, cette augmentation du compte d'attente a été préalablement soumise à votre Commission des finances qui a préavisé favorablement en date du 1^{er} septembre 2008.

Vous remerciant de prendre note de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meystre

Question N° 55 de M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs

Avec le décès de Maurice Béjart, Lausanne a perdu son principal ambassadeur culturel à travers le monde.

Depuis 20 ans, le rayonnement de ce chorégraphe de génie a été étroitement associé au nom de notre cité. Durant ces merveilleuses années, nous avons bénéficié de spectacles exceptionnels.

Le Béjart Ballet Lausanne et l'école Rudra font partie intégrante de la culture de notre Ville.

Les Verts lausannois se joignent à moi pour formuler un souhait. Nous désirons que la Ville organise un concours pour l'édification d'une statue de Maurice Béjart à installer sur la place de la Riponne ou éventuellement dans ses environs immédiats.

Le jury devrait comprendre au moins deux artistes proches de Maurice Béjart.

La Municipalité est-elle prête à agir dans le sens suggéré par ma question ?

Réponse de la Municipalité

Lausanne, le 1^{er} septembre 2008

La disparition de Maurice Béjart a suscité de vives réactions d'émotion au sein notamment de la population lausannoise. Nombreux ont été ceux qui ont demandé qu'un hommage soit rendu à cet immense et talentueux chorégraphe qui, avec sa compagnie, a fait rayonner durant vingt ans le nom de Lausanne dans le monde entier.

C'est la raison pour laquelle la Municipalité de Lausanne a décidé, le 16 avril 2008, d'honorer la mémoire du chorégraphe disparu en novembre dernier en nommant la future station du m2 sise à la Riponne « Riponne – Maurice Béjart ».

Afin de rendre un hommage pérenne à Maurice Béjart, la Municipalité a, en outre, souhaité organiser un concours afin qu'une œuvre d'art (sculpture, peinture, installation, etc.) soit réalisée et installée dans ladite station.

Ainsi, un jury composé de deux représentants de la Municipalité (le syndic Daniel Brélaz et le conseiller municipal

Oscar Tosato), des présidents des fondations Béjart Ballet Lausanne et Maurice Béjart (MM. Peter Berger et Gil Roman), du directeur du Musée cantonal des beaux-arts (M. Bernard Fibicher), d'une critique d'art (M^{me} Françoise Jaunin), d'un artiste (M. Etienne Krahenbühl), des architectes de la station de métro (M. Merlini) et d'un représentant des tl (M. Jean-Luc Mello) a été constitué et s'est réuni pour la première fois au mois de juillet.

Le 22 août dernier, un concours international à deux tours, doté d'un montant maximal de Fr. 200'000.–, a été lancé. Il invite des artistes à concevoir et à créer une œuvre d'art. Cette œuvre devra contribuer à donner à la station de métro une identité particulière et illustrer l'art de la danse que Maurice Béjart a transfiguré en lui donnant une dimension universelle.

Par les démarches entreprises et énumérées ci-dessus, la Municipalité répond ainsi au vœu formulé par les Verts lausannois, à savoir l'hommage à une personnalité unique par une œuvre artistique d'envergure.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meystre

Urinoirs high-tech du Flon, est-ce un réel progrès ?

Question (N° 61) de M. Claude-Alain Voiblet

Ces jours, nous avons pu découvrir par diverses photos provenant de la presse locale, les nouveaux urinoirs, dits « high-tech » du Flon. Je ne souhaite pas ouvrir un débat sur le caractère moderne et l'utilité de cette installation fonctionnelle, à la disposition des utilisateurs du site du Flon. Par contre, il n'en va pas de même de l'image et de la qualité sanitaire que représente, selon certaines personnes, ce progrès technique, même si ce dernier est high-tech.

Pour ma part, la mise en service de telles installations sanitaires est problématique et elle peut véritablement devenir, dans un proche avenir, un élément perturbateur dans les zones de grand public. Ayant eu l'occasion d'utiliser ce type de sanitaire principalement réservé aux hommes, j'estime que notre société donne un mauvais signe et encourage une orientation discutable. En effet, à proximité de telles installations ouvertes, le malaise est perceptible auprès de certains passants. La démarche libertaire incite, parfois, les utilisateurs à quelques jeux imbéciles ouvrant la porte vers l'abandon de toute pudeur qui devrait être de mise dans l'utilisation d'installations sanitaires publiques.

A mon sens, le choix d'un aménagement doit correspondre aux besoins et dans ce cas, il n'est selon moi, pas utile de

créer des zones qui pourraient représenter un élément perturbateur et de conflits simplement par le choix d'une infrastructure.

Par ailleurs, des installations ouvertes engendrent souvent des odeurs incommodantes les jours de fortes chaleurs estivales. Ce climat agit comme un repoussoir et donne un fort sentiment d'insalubrité.

Selon les prescriptions actuelles en matière de construction, la Municipalité n'a probablement pas une emprise directe sur la mise en service de ce type d'installations; toutefois, ces sanitaires se destinent aux usagers du site qui est fréquenté par un large public.

Mes questions à la Municipalité

- 1. Quelles sont les possibilités d'interventions directes de la Municipalité dans le choix de ces installations d'urinoirs high-tech ouverts dans la zone du Flon ou ailleurs dans la ville?*
- 2. La Municipalité a-t-elle connaissance du type d'installations sanitaires qui seront proposées pour la gent féminine dans la zone précitée?*
- 3. La Municipalité ne devrait-elle pas prévoir une plus large possibilité d'intervention et de contrôle, ou émettre une directive dans l'implantation de tels sanitaires, en ville de Lausanne, lorsque ces dernières se destinent à un large public?*
- 4. Les membres de la Municipalité ne jugent-ils pas que de telles installations pourraient malheureusement favoriser l'émergence de nouvelles incivilités sur l'espace public?*

Réponse de la Municipalité

Lausanne, le 1^{er} septembre 2008

Préambule

Les aménagements du nouveau quartier du Flon sont réalisés par la société propriétaire de la Plate-forme du Flon. Des aménagements de moindre importance ont déjà été régularisés par la Municipalité en date du 6 mars 2008, sur la base de plans d'aménagement extérieur. Les urinoirs high-tech et la cabine de W.-C., actuellement en construction, ne figuraient pas sur les plans autorisés. Il convient toutefois de saluer l'installation de W.-C. à l'usage du public sur une parcelle privée. Cela contribue à maintenir la salubrité et la propreté du quartier.

Cela dit, la Municipalité répond de la manière suivante aux questions qui lui sont posées.

- 1. Quelles sont les possibilités d'intervention directe de la Municipalité dans le choix de ces installations d'urinoirs high-tech ouverts dans la zone du Flon ou ailleurs dans la ville?*

Les possibilités d'intervention de la Municipalité concernant des installations privées, se situent au niveau des demandes d'autorisations ou des enquêtes publiques. En effet, la Municipalité peut autoriser ou refuser des objets en fonction du respect des lois et des règlements voire des usages. Dans le cas présent, aucune enquête n'ayant eu lieu à ce jour, une démarche en régularisation sera dès lors nécessaire (art. 5 PGA – 69/73 RLATC). La Municipalité interviendra auprès de la société propriétaire pour qu'elle dépose une demande d'autorisation. Lors de la procédure d'enquête publique, les services communaux concernés se prononceront sur les aspects sanitaires et de salubrité ainsi que sur la question de la bienséance de ces urinoirs. Sur la base de ces informations et du résultat de l'enquête publique, la Municipalité décidera de la suite qu'il convient de donner à cette demande d'autorisation.

- 2. La Municipalité a-t-elle connaissance du type d'installations sanitaires qui seront proposées pour la gent féminine dans la zone précitée?*

Une cabine en verre, actuellement en cours d'installation sera à disposition des dames et également des hommes. Cette cabine devra également faire l'objet d'une demande d'autorisation.

- 3. La Municipalité ne devrait-elle pas prévoir une plus large possibilité d'intervention et de contrôle, ou émettre une directive dans l'implantation de tels sanitaires, en ville de Lausanne, lorsque ces dernières se destinent à un large public?*

La mise à l'enquête publique est un instrument suffisant pour examiner le bien-fondé de telles installations.

- 4. Les membres de la Municipalité ne jugent-ils pas que de telles installations pourraient malheureusement favoriser l'émergence de nouvelles incivilités sur l'espace public?*

Non, l'expérience a montré que les lieux reculés et cachés, tels que les W.-C. en sous-sol, sont très souvent le siège d'incivilités en tous genres. La Municipalité pense que l'aspect ouvert de ces installations est un frein aux incivilités.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

M^{me} Vanessa Benitez Santoli, secrétaire : – Une communication du Bureau du Conseil communal : il a décidé, au vu de sa nature, d'accorder l'urgence au préavis N° 2008/33, Admissions à la bourgeoisie de Lausanne, point R71 de notre ordre du jour.

Deuxième communication du Bureau : lors de sa séance du 16 septembre 2008, au vu de l'ordre du jour du Conseil, il a décidé que les séances plénières des 28 octobre et 11 novembre seraient des séances doubles. Elles commenceront dès lors à 18 h.

Si je puis me permettre une communication de service : pour la commission Métamorphose, la date de la troisième séance est le 10 octobre 2008 à 9 h, à la salle de conférences de la Vigie 2.

Nous passons aux interventions parlementaires. Nous avons reçu :

**Postulat de M^{me} Isabelle Truan et de M. Nicolas Gillard :
« Densifions les logements vers le haut »**

Dépôt

Lausanne, le 23 septembre 2008

(Signé) *Nicolas Gillard et Isabelle Truan*

**Postulat de M^{mes} Caroline Alvarez et Claire Attinger :
« Une ouverture étendue, des espaces de rencontre
et des outils modernes pour la Bibliothèque municipale
lausannoise »**

Dépôt

Lausanne, le 23 septembre 2008

(Signé) *Caroline Alvarez, Claire Attinger*

**Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts :
« Pour améliorer la qualité de l'air : Lausanne prend
des mesures »**

Dépôt

Lausanne, le 23 septembre 2008

(Signé) *Sophie Michaud Gigon et 8 cosignataires*

**Motion de M. Jean-Michel Dolivo et consorts :
« Mesures urgentes pour favoriser le logement
des personnes ou familles à revenus modestes
ou moyens »**

Dépôt

Lausanne, le 23 septembre 2008

(Signé) *Jean-Michel Dolivo et 4 cosignataires*

**Interpellation ordinaire de M. Roland Philippoz :
« Interdire le botellón, oui ! Mais après... »**

Dépôt

Lausanne, le 25 août 2008

(Signé) *Roland Philippoz*

**Interpellation ordinaire de M. Claude-Alain Voiblet :
« Crise des marchés financiers et Caisse de pensions
CPCL »**

Dépôt

Lausanne, le 23 septembre 2008

(Signé) *C.-A. Voiblet*

**Interpellation ordinaire de M. Jean-Michel Dolivo et
consorts : « Securitas espionne le mouvement ATTAC
ainsi que le Groupe anti-répression de Lausanne :
la Police municipale était-elle au courant ? »**

Dépôt

Lausanne, le 23 septembre 2008

(Signé) *Jean-Michel Dolivo et 4 cosignataires*

**Interpellation ordinaire de M. Jacques Pernet et
consorts : « Lausanne, guide de la ville 2008-2009 »**

Dépôt

Lausanne, le 10 septembre 2008

(Signé) *Jacques Pernet et 3 cosignataires*

Interpellation urgente de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Nouvelle délimitation des zones tarifaires dans le canton de Vaud, les Lausannois délient une nouvelle fois leur bourse... »

Dépôt

Lausanne, le 23 septembre 2008

(Signé) *Claude-Alain Voiblet et 4 cosignataires*

M^{me} Vanessa Benitez Santoli, secrétaire : – L'urgence a été accordée par le Bureau du Conseil communal.

J'en ai terminé avec les communications, Monsieur le Président.

Le président : – Merci, Madame la secrétaire. Nous passons à l'élection complémentaire d'un membre de la Commission permanente des finances, en remplacement de votre président, qui en a démissionné. J'attends vos propositions.

Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente des finances en remplacement de M. Claude Bonnard (Les Verts), démissionnaire

M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : – Pour remplacer à la Commission des finances l'actuel président de ce Conseil, les Verts vous proposent le représentant d'une corporation presque aussi compétente pour les finances, les chiffres et les formules que celle des chimistes. Il s'agit en effet d'un architecte. Les architectes, gens du nombre, de la proportion, de l'équilibre, présentent à l'évidence des compétences financières qui devraient convaincre ce Conseil qu'ils sont des candidats parfaitement adaptés au profil du poste. Ulrich Doepper est membre de ce Conseil depuis le début de cette législature. Il saura participer avec sérieux et compétence aux travaux de notre Commission des finances. Les Verts le recommandent à vos suffrages.

Le président : – Merci. Y a-t-il d'autres propositions? Apparemment pas. Avez-vous une objection à ce que nous élisions à main levée notre nouveau membre à la Commission des finances? Ce n'est pas le cas. Je prie donc celles et ceux qui acceptent la candidature de M. Ulrich Doepper de lever la main. Merci. Avis contraires? Abstentions? C'est à l'unanimité que M. Doepper est élu à la Commission des finances. Bravo.

Après les questions orales, nous prendrons l'ordre du jour dans l'ordre suivant: nous commencerons par les interpellations ordinaires, de manière à les traiter dans un délai se rapprochant le plus possible du règlement, puis nous prendrons l'interpellation urgente. Ensuite, nous traiterons

quelques rapports et, s'il nous reste du temps, nous passerons aux droits des conseillers. Mais pour l'instant, j'attends vos questions.

Questions orales

Question

M^{me} Andrea Egli (AGT) : – Les partenaires de l'Association des garderies de Tivoli et de Vinet ont reçu un courrier du Service de la petite enfance, qui les convoque à une séance pour discuter de l'avenir de cette association. Parmi diverses possibilités, il y a la transformation de l'association en fondation. Cela pose évidemment la question du débat et de la participation démocratique. M. Schilt avait déjà fait une incursion dans ce domaine il y a des années, mais il avait vite abandonné. A l'époque, il s'agissait des musées. A Gauche Toute! pose les questions suivantes: pourquoi l'adhésion d'autres membres à l'Association des garderies Tivoli et Vinet présupposerait-il sa transformation en fondation? La perte, au niveau du débat et de la participation démocratique, ne pose-t-elle pas un problème? Nous le voyons bien pour d'autres fondations, qui dépendent de la Municipalité. Je remercie M. le municipal de sa réponse.

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation : – La réunion convoquée par la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation aura lieu mercredi soir 24 septembre. A cette occasion, nous avons décidé de réunir le pool des lieux d'accueil, qui signent des conventions avec les entreprises, afin de les renforcer. Lors de cette séance, nous débattrons de la forme juridique que leur association doit prendre. Nous proposons aux entités de se mettre d'accord entre elles, puis avec nous, sur une des formes proposées. La fondation peut en être une, la municipalisation peut en être une autre, la forme associative est également possible. Nous entamons un processus participatif, et ce sont les institutions œuvrant actuellement dans le domaine qui décideront de leur forme juridique.

Question

M. David Payot (AGT) : – Le 9 septembre 2008, le Grand Conseil a voté des cadeaux fiscaux estimés à Fr. 163 millions, dont Fr. 93 millions doivent bénéficier aux gros contribuables et Fr. 72 millions aux familles. Ces décisions cantonales ont des retombées directes sur la fiscalité lausannoise, sur lesquelles je désire plus de détails. Quelles sont les retombées attendues au niveau lausannois pour les gros contribuables et les familles? Comment s'intègre cet élément dans le budget communal? Implique-t-il des baisses prévisibles des dépenses ou des hausses du coefficient d'impôt?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – La Municipalité a intégré dans son budget le projet du Conseil d'Etat, puisqu'elle a dû achever son budget avant la fin du débat au Grand Conseil. Ce projet impliquait des pertes estimées à environ Fr. 6 millions pour les contribuables physiques et Fr. 2 millions pour les personnes morales. Ce sont des ordres de grandeur, ce n'est pas à Fr. 1.– près, bien sûr. Avec les amendements supplémentaires adoptés par le Grand Conseil, la Municipalité estime maintenant la perte globale à Fr. 10 millions de francs, tout compris. C'est aussi une estimation à quelques centaines de milliers de francs près, il y a tellement de paramètres que c'est impossible de faire mieux. La Municipalité n'a nullement l'intention d'augmenter les impôts. Elle sait que c'est une opération impossible, par définition, vu que c'est quelque chose de sacré et ressenti comme tel par la population autant que par certains partis politiques !

La Municipalité a néanmoins réussi à intégrer les Fr. 8 millions de perte dans son budget. Elle ne va pas le changer pour autant, parce que de très nombreux facteurs perturbateurs impossibles à estimer, notamment l'inflation, vont aussi modifier les recettes. Malgré cette opération cantonale, elle a réussi, par diverses opérations et une très grande rigueur dans la construction du budget, à maintenir un chiffre proche – je ne peux pas vous donner le chiffre exact – de celui qu'on a connu pour cette année. Ce faisant, la Municipalité a diminué encore ses marges de manœuvre et n'a évidemment pas encore pu intégrer l'assainissement de la Caisse de pensions. Vu sa date de sortie, ce préavis ne comptera vraisemblablement que pour une demi-année en 2009.

Cela signifie aussi que nous tenons le cap, mais que la limite est très près d'être atteinte pour maintenir l'équilibre financier.

Question

M. Thi Nguyen (LE) : – Ma question s'adresse au directeur des Travaux. J'ai été interpellé à deux reprises en l'espace de quelques jours par des habitants du haut de Chailly. Il semblerait que depuis un certain temps, de l'avenue de l'Esplanade jusqu'en haut de Chailly, il n'y a plus de balayeur de rue. De temps à autres, peut-être une fois toutes les trois ou quatre semaines, une voiturette vient aspirer les déchets. Selon ces habitants, les rues sont plutôt sales. J'aimerais donc savoir si c'est exact et pour quelle raison, afin de pouvoir répondre à mes interpellateurs.

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux : – Il m'est difficile de répondre, parce que le quartier de Chailly est grand. La mécanisation a pour conséquence qu'on voit moins souvent la personne qui balayait la rue, puisqu'il n'y a plus de personnel fixe dans ces rues, dites annexes. Généralement, dans des endroits à grand trafic, comme la place de Chailly, le nettoyage est assuré en permanence, par des moyens mécaniques et un balayeur. Dans

les rues annexes, il y a au minimum un passage par semaine. Donc, si je synthétise, il ne passe pas seulement quelques fois dans le mois, mais très régulièrement, en tout cas une fois par semaine, voire deux ou trois, en fonction de l'activité des rues. Il n'y a plus de lien direct entre la population et le balayeur, une machine a remplacé ce contact. Cela peut provoquer ici ou là quelques incivilités, mais nous n'avons peut-être pas la réactivité que vous souhaiteriez.

En principe cette semaine ou la semaine prochaine, vous recevrez le bilan de cette mécanisation en termes de pollution, mais je prends note de votre question. Je vous répondrai en détail – vous m'aviez transmis votre question par écrit – par rapport à la rue dont vous parlez. Il y a aussi de nombreuses rues privées, ce qui crée des amalgames entre secteur public et privé, où on s'attend que le balayeur intervienne. Et comme il y a aussi passablement de mutations de personnel dans ces quartiers, il y a peut-être aussi des changements de comportement.

Question

M^{me} Isabelle Truan (LE) : – J'ai appris par la *Feuille des avis officiels (FAO)* du 11 juillet dernier que M^{me} Zamora, municipale, a été nommée présidente de la Société coopérative Colosa Lausanne. Comment se fait-il que la municipale en charge de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine, celle qui accorde des subventions, des droits de superficie, puisse être nommée à la tête d'une coopérative de logement ? A moins que – question subsidiaire – comme la Municipalité nous y a habitués par le passé, cette nomination ne soit l'annonce de son prochain retrait de la Municipalité... (*Rumeurs, rires.*)

Réponse de la Municipalité

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine : – Je ne sais pas si je vais rassurer ou inquiéter M^{me} Truan avec ma réponse, mais je n'ai pas besoin de signes extérieurs pour annoncer mon départ de la Municipalité ; il n'y aura pas de changement. Je la rassure peut-être aussi en lui disant que je ne conserverai aucun de ces mandats après mon retrait de la Municipalité.

Pour Colosa, cette décision de modifier son conseil d'administration a été prise par ce dernier, sur proposition de la Municipalité. Elle montre au contraire un rapprochement entre la Municipalité et cette coopérative, dont vous aurez probablement des nouvelles prochainement, puisque des bruits ont déjà couru dans ce Conseil sur l'implication de Colosa dans la situation de la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne. Dorénavant, ce n'est pas M^{me} Zamora *ad personam*, mais le municipal ou la municipale en charge du logement qui assurera la présidence de cette société coopérative.

Question

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Au nom du groupe UDC, je pose une simple question. J'en ai parlé tout à

l'heure avec notre président, qui m'a partiellement répondu, mais ce serait utile que le Conseil ait aussi l'information. Notre groupe s'était étonné de la convocation reçue le 18 septembre 2008 pour une information au Conseil communal du 24 septembre 2008. Cette information est importante, elle porte sur les axes forts. Nous estimons qu'un avis aurait pu être envoyé plus tôt aux groupes politiques et à ce Conseil communal. D'autant plus que cette date, selon ce que m'a dit le Bureau, était retenue depuis le mois de juillet. Nous prévenir trois mois après la fixation de la date et cinq ou six jours avant l'activité manifeste d'un important problème de communication. Je désire une explication à ce propos.

Réponse du Bureau

Le président : – Je vais vous répondre, en accord avec le syndic. Le Bureau a envoyé cette convocation extrêmement tard et nous en sommes assez navrés, la Municipalité aussi. Nous savions depuis quelque temps, depuis la fin juillet, que cette date convenait à l'ensemble des municipaux, mais nous avons attendu, et attendu encore l'ordre du jour afin de ne pas faire deux envois. Voilà pourquoi la convocation à la soirée de demain et l'information sur son programme ont été très tardives. Nous n'avons pas encore la confirmation que ce sera possible, mais nous nous efforçons d'enregistrer en vidéo la séance, ce qui permettrait aux personnes qui le désirent d'y assister virtuellement. Mais tout n'est pas encore décidé à ce sujet. Nous faisons notre possible pour satisfaire M. Voiblet et d'autres, qui ne pourront peut-être pas assister à cette séance.

Il ne semble pas y avoir d'autres questions. Je vais donc passer à la suite de l'ordre du jour, l'interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Réduire les coûts de l'aide sociale... » Je l'invite à la tribune pour la discussion préalable et lui donne la parole pour commenter la réponse municipale.

Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet :
« Réduire les coûts de l'aide sociale... »¹

Développement polycopié

Ces derniers jours, la Ville de Zurich s'est faite l'écho d'un bilan très positif de l'engagement d'inspecteurs sociaux qui se chargent de rechercher et de combattre les abus parmi les bénéficiaires de l'aide sociale. Après six mois d'activité, la municipale verte à la tête des Affaires sociales de la Ville de Zurich tire un premier bilan très positif...

Les trois inspecteurs sociaux ont examiné plus de cent cas suspects. Il faut relever que 55% des cas précités ont été signalés par les travailleurs sociaux confrontés aux problèmes des abus, les autres cas soumis sont le fruit de l'impli-

cation d'autres services de l'Administration ou la dénonciation par des particuliers.

A Zurich, ces inspecteurs dépendent du Département des affaires sociales et agissent uniquement sur mandat d'une commission des affaires sociales au bénéfice d'un pouvoir de décision et de contrôle.

En conclusion, la responsable des Affaires sociales de la Ville de Zurich mentionne que les personnes soupçonnées le sont souvent sur la base de revenus non déclarés, sur la possession d'un véhicule qui n'a pas été signalé ou sur un différentiel du nombre de personnes vivant dans le ménage. Les personnes issues de l'immigration représentent pour la ville de Zurich 76% des cas examinés.

En six mois d'activité, les inspecteurs de la ville susmentionnée ont permis de mettre fin à un préjudice annuel pérenne de Fr. 860'000.–. A noter que des abus avérés sont apparus dans 72% des dossiers traités par les inspecteurs.

Face aux médias, la responsable municipale précitée a dit reconnaître que politiquement, l'engagement d'inspecteurs sociaux se révèle un instrument indispensable. Où en sommes-nous dans la lutte contre de tels abus dans notre Ville?

Questions :

1. Au cours des années 2000 à 2007, combien la Ville a-t-elle décelé de cas d'abus à l'aide sociale par année et pour quels montants annuels?
2. Quels sont les moyens de contrôle utilisés par la Ville pour éviter les abus et le versement de prestations indues?
3. La Ville pourrait-elle envisager d'engager un véritable inspectorat pour diminuer les abus dans le versement de l'aide sociale?

Réponse polycopiée de la Municipalité

La Municipalité a pris au fil des années de nombreuses mesures relevant de la prévention et de la répression des fraudes à l'aide sociale. La Ville de Lausanne a même été la première ville de Suisse à disposer d'une unité d'enquêteurs spécialisés, dont les résultats ont été régulièrement présentés dans le rapport de gestion.

La Municipalité rappelle les dispositions prises par le Département de la santé et de l'action sociale qui supervise l'application de la LASV.

Prévention de la fraude

- Vérification de l'indigence dans chaque situation sur la base de la liste des contrôles prescrits par l'Etat et des pièces requises pour ces contrôles (*check-list* visée par deux personnes);

¹BCC 2007-2008, T. II (N° 9), p. 138.

- Enquête complémentaire en cas de doute, de dénonciation d'un tiers ou en cas de retour à l'aide sociale d'une personne ayant commis une fraude.

La vérification de l'indigence et l'enquête complémentaire ont cependant leurs limites :

1. Les contrôles ne portent que sur des *périodes écoulées*. La principale source de renseignements est la décision de taxation de l'année *précédente*, obtenue sur présentation à l'Administration cantonale des impôts d'une procuration signée par les membres majeurs du ménage ;
2. Ils ne portent que sur les *renseignements communiqués*. Seuls les comptes bancaires ou postaux déclarés peuvent être analysés (les autres sont protégés par le secret bancaire) ; aucun renseignement fiscal n'est communiqué pour 40% des dossiers (permis B, conjoints séparés ou divorcés, personnes non enregistrées auprès du fisc) ;
3. Ils ne peuvent pas être systématiques dans tous les domaines : certains d'entre eux doivent faire l'objet de *démarches écrites et motivées* (par exemple auprès des agences AVS ou des caisses de chômage), qui ne peuvent être effectuées qu'en cas de doute fondé ;
4. Dans le cadre des enquêtes diligentées en cas de doute sur l'indigence, le service demeure *soumis au secret de fonction*. Les enquêteurs ne peuvent poser aucune question qui laisserait entendre à un tiers que telle personne est bénéficiaire de l'aide sociale.

Sur proposition du Service social de Lausanne, le Département de la santé et de l'action sociale a introduit dès le 1^{er} février 2008 l'obligation pour tous les requérants de l'aide sociale de signer une procuration générale. Cette dernière permet, dans le cadre des enquêtes, de surmonter, dans la plupart des cas, l'obstacle posé jusque-là par le secret bancaire.

Répression de la fraude

- Décision de restitution et décision de sanction administrative (réduction de l'aide jusqu'à 25% durant 12 mois) dans tous les cas de perception indue ;
- Suite pénale dans tous les cas de perception indue de plus de Fr. 300.– impliquant une contravention à la Loi sur l'action sociale vaudoise ou une infraction au Code pénal.

Ainsi la Municipalité a-t-elle pris toutes les mesures possibles, en dépit de moyens d'investigation limités. On rappellera enfin que le dispositif déployé relève de l'exécution de la Loi sur l'action sociale vaudoise, qu'il est régi par des directives cantonales, et qu'il est placé sous la surveillance de l'Unité de conseil et de contrôle du Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) de l'Etat de Vaud. Très récemment, le Service social a demandé au SPAS une augmentation d'une unité de sa dotation en postes d'enquêteurs.

Cela précisé, la Municipalité répond comme suit aux questions de l'interpellateur :

1. *Au cours des années 2000 à 2007, combien la Ville a-t-elle décelé de cas d'abus à l'aide sociale par année et pour quels montants annuels ?*

La Ville découvre environ 120 cas de fraude par année pour un montant de Fr. 1 million en chiffres ronds, soit environ 1% de l'aide versée et 1% des ménages aidés. Il s'agit là de moyennes. Ces chiffres sont intégrés à ceux publiés par le Département de la santé et de l'action sociale.

2. *Quels sont les moyens de contrôle utilisés par la Ville pour éviter les abus et le versement de prestations indues ?*

Les assistantes sociales et les assistants sociaux ainsi que des collaboratrices et collaborateurs administratifs vérifient l'indigence des requérants de l'aide sociale en demandant leur taxation fiscale ainsi que des extraits de leurs comptes bancaires ou postaux, conformément aux prescriptions en vigueur (lesquelles, s'agissant d'un régime social cantonal, sont de la compétence du Département de la santé et de l'action sociale).

En cas de doute ou de dénonciation de tiers, une enquête est menée par une équipe d'inspecteurs. Ces derniers procèdent à des investigations au domicile, auprès du voisinage, d'employeurs, etc. Ils peuvent procéder par planques ou filatures, notamment, s'il existe des soupçons fondés d'activité lucrative non déclarée. Ils peuvent aussi transmettre les cas au juge instructeur lorsque le bénéficiaire de l'aide paraît se livrer à des activités illicites. Des renseignements sont aussi demandés auprès d'autres services (par exemple le service des automobiles et de la navigation, registre du commerce, registre foncier, etc.).

Une récente émission de *Temps Présent* (27 mars 2008) montre l'activité des enquêteurs du Service social de Lausanne. Voir « la chasse aux fraudeurs » :

<http://www.tsr.ch/tsr/index.html?siteSect=500000#bcid=572110;vid=8903431>

3. *La Ville pourrait-elle envisager d'engager un véritable inspectorat pour diminuer les abus dans le versement de l'aide sociale ?*

Comme indiqué plus haut, cet inspectorat existe. Il comprend une juriste, trois enquêteurs et deux secrétaires. Il est plus important que celui des villes suisses alémaniques auxquelles l'interpellateur fait allusion. Depuis le 1^{er} janvier 2006, il s'inscrit dans un dispositif cantonal en très grande partie financé par le Département de la santé et de l'action sociale, auprès duquel les enquêteurs sont assermentés.

Le rapport de gestion fournit chaque année des données précises sur le nombre d'enquêtes menées, sur les suites pénales données, etc. La Municipalité invite l'interpellateur à s'y référer.

Discussion

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Mon interpellation a été déposée en février dernier, d'où une perte probable d'actualité. Néanmoins, je prends acte que la Municipalité, au cours de ces dernières années, a pris de nombreuses mesures contre les fraudes à l'aide sociale, dont des mesures de répression.

Selon la réponse à mon interpellation, la Ville se dit pionnière dans cette démarche, notamment avec la mise sur pied d'une unité d'enquêteurs spécialisés dans la détection des fraudes éventuelles. Au niveau de la prévention des fraudes, la Ville nous informe qu'il y a une vérification accrue de l'indigence et un contrôle systématique des requérants à l'aide sociale. Elle mentionne également que des enquêtes sont faites lorsqu'il y a des dénonciations de tiers. Elle met aussi en avant le fait qu'aujourd'hui, lors du traitement de leur dossier, les requérants doivent signer une procuration générale permettant de déroger à certains aspects de la protection des données.

A propos des fraudes, la Municipalité donne aussi deux informations importantes. D'abord, la décision de restitution et de sanction administrative qui peut réduire l'aide jusqu'à 25% durant douze mois, puis entraîner des suites pénales éventuelles lorsque plus de Fr. 300.– de prestations ont été indûment perçues. La Municipalité indique dans sa réponse avoir pris toutes les mesures possibles. Elle fait aussi référence à l'émission *Temps Présent* du 27 mars 2008, montrant l'activité des enquêteurs du Service social. Cette émission met en valeur ce service, j'en conviens, mais n'a-t-on pas un peu trop valorisé l'emballage? Je pose cette question, je vous dirai tout à l'heure pourquoi. Néanmoins, je me réjouis de cette situation et des mesures prises par notre Ville.

Toutefois, je m'étonne de l'évolution des nouveaux cas d'assistance. En effet, un article paru dans les pages du *Sonntag*, le 10 février 2008, suite à une enquête de ce journal auprès des offices communaux, montre une explosion du nombre de nouveaux cas à Lausanne, en comparaison avec de nombreuses villes de Suisse. A titre d'exemple, alors que des Villes comme Baden, Bâle, Berne, Bienne, Lucerne, Saint-Gall, etc., affichent des réductions allant de 3% à 13%, la Ville de Lausanne enregistre une progression de +2,5%. Pourquoi une telle situation si nous sommes pionniers avec les différentes mesures? Cela d'autant plus que l'enquête parue dans le journal cité mentionne que la principale cause d'un recul du nombre de cas tient dans une gestion pragmatique de ces derniers, incluant des programmes de réinsertion, un accompagnement direct des bénéficiaires et une lutte active contre les abus.

La Ville de Lausanne semble être pionnière dans ce type de mesures. Du coup, je m'interroge. Les chiffres parus dans *Sonntag* pourraient peut-être se discuter, d'accord, mais ils ont été mentionnés par la presse il y a six mois et Lausanne n'a fait aucune demande de rectificatif. Je suppose donc

qu'elle admet les chiffres cités par la presse, qui ont été repris par d'autres journaux après coup. Si ce n'est pas le cas, je m'interroge pourquoi nous avons cette explosion de nouveaux cas, alors que la tendance inverse devrait être encore plus forte à Lausanne que dans les autres villes, étant donné que nous sommes pionniers avec les mesures décrites par la Municipalité.

Ma question supplémentaire porte sur la cause de ce différentiel entre la politique mise en place et le nombre de nouveaux cas.

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, direction de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – Je souhaite tout d'abord rappeler, à M. Voiblet en particulier, mais aussi à tous les conseillers communaux, que la Ville de Lausanne n'est qu'une autorité d'application en matière d'aide sociale. L'autorité d'exécution de la Loi sur l'aide sociale vaudoise, c'est le Canton. Il donne des ordres, la Ville de Lausanne les exécute; elle n'est pas dispensée de faire preuve d'imagination ni de soumettre des propositions constructives à l'autorité d'exécution, mais c'est bien celle-ci qui dispose.

Monsieur Voiblet, vous posez des questions sur les nouveaux cas. C'est dommage, parce que vous avez déposé une interpellation dans ce sens, à laquelle je m'apprête à répondre. Une interpellation – tiens, tiens, quel hasard! – également déposée par votre coreligionnaire Ducommun au Grand Conseil. Cette interpellation a reçu une réponse écrite il y a quelques semaines et doit être débattue aujourd'hui.

Il est exact que certains journaux gratuits paraissant le dimanche en Suisse alémanique ont publié des chiffres sur l'évolution de l'aide sociale dans les différentes villes de Suisse. Tout le monde ici comprendra que j'ai mieux à faire, et mes collègues aussi, que d'aller vérifier l'exactitude d'informations parues à Zurich ou au-delà. Ce n'est pas là que la Municipalité prend ses informations. Je vous répondrai en temps voulu, dans le délai imparti à la Municipalité pour traiter les interpellations. En attendant, je suis ravi d'apprendre que la réponse à cette interpellation-ci vous satisfait.

M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts): – J'ai encore une ou deux questions. Quand la réponse à l'interpellation parle de « 120 cas de fraude découverts par année », de quoi s'agit-il, comparé au rapport de gestion? Il s'agit d'une moyenne des plaintes pénales et des dénonciations préfectorales déposées pour les années 2005 à 2007, si on se réfère au Rapport de gestion. Par rapport au million de francs qui représente le montant des fraudes, les dossiers des personnes ayant un indu de moins de Fr. 300.–, donc pour lesquels on ne dépose pas de plainte pénale ou de dénonciation préfectorale, sont-ils inclus?

Pourquoi le Service social a-t-il demandé une augmentation de sa dotation en postes d'enquêteurs alors que le nom-

bre d'enquêtes effectuées était en baisse en 2007 par rapport aux enquêtes demandées? Cela toujours en référence au rapport de gestion 2007.

Enfin, les salaires annuels du groupe Ressources enquêtes sont-ils couverts par les montants récupérés provenant des 120 fraudeurs pour un million de francs versé? Les inspecteurs des impôts rapportent à la collectivité publique, parce qu'ils récupèrent plus d'argent qu'ils ne coûtent. Ou le groupe Ressources enquêtes travaille-t-il à perte, comme les policiers qui mènent des enquêtes criminelles et qui ne délivrent pas d'amendes?

M^{me} Andrea Egli (AGT): – Mon intervention est proche de celle de M^{me} Freymond. L'UDC parle de « chasse aux abus », mais c'est de manière totalement unilatérale. Nous espérons qu'elle s'y applique avec autant de zèle lorsqu'il s'agit de contrôler les fraudeurs qui cachent des hauts revenus et des fortunes importantes au fisc.

M. Jean-Luc Chollet (UDC): – Je comprends la remarque de M^{me} Egli, c'est de bonne guerre politique. J'aimerais cependant faire part de quelques explications qui nous ont été fournies cet après-midi au Grand Conseil par le conseiller d'Etat en charge des affaires sociales, M. Maillard. Celui-ci se félicitait, tout comme l'interpellateur d'ailleurs, que Lausanne soit pionnière en matière de lutte contre la fraude, et nous nous en félicitons tous.

Il faut savoir que certaines Villes ont fait passer le seuil d'intervention de l'aide sociale d'environ Fr. 1100.– à Fr. 800.– et des poussières, ce qui, vous l'admettez, limite drastiquement le nombre des ayants droit et fait baisser d'autant la statistique. Pour autant, ces gens ne sont pas livrés à eux-mêmes, ne sont pas abandonnés, mais bénéficient d'autres aides qui, au niveau des sommes engagées se réfèrent à d'autres comptes, mais sont tout de même dépensées.

Je rejoins notre interpellateur pour confirmer que la situation a changé et que les CSR ont une liste complexe et aussi exhaustive que possible de contrôles et de vérifications à opérer auprès des demandeurs d'aide sociale. Evidemment, ils ne pourront pas tout découvrir, les tentatives de dissimulation seront toujours possibles.

J'aimerais cependant lever ce qui pourrait apparaître comme une équivoque. D'abord, les inspecteurs engagés par le Canton, au nombre de huit, sont actionnés par les assistants sociaux, à leur demande. Quand un assistant social a un doute, il peut demander l'ouverture d'une enquête. Il ne la conduit pas, ce n'est pas son rôle. J'aspire au jour où nos inspecteurs ne rapporteront plus un franc! Cela signifiera que les gens ont compris le système et que les fraudeurs ou les oublieux ne se livreront plus à aucune fraude, intentionnellement ou par inadvertance. Ce jour n'est pas encore là, mais ces gens font un excellent travail.

Donc ne nous trompons pas de cible. A chacun son métier. L'assistant social établit son dossier et s'il a un doute, il

s'en ouvre à son inspecteur qui entreprend le nécessaire. Le système fonctionne. On ne pourra jamais empêcher des gens d'avoir des comptes ou des biens à l'étranger. Nos moyens d'investigation ne vont pas jusque-là. Il y aura par conséquent toujours des fraudes.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Sans ouvrir de polémique, j'aimerais rappeler trois choses après les propos de M. Bourquin.

Monsieur Bourquin, c'est vrai, la Ville est un exécutant dans ce cadre. Mais c'est la Ville qui accepte les nouveaux cas, c'est la Ville qui cause des coûts supplémentaires à l'aide sociale. Il est normal d'intervenir devant ce Conseil pour poser des questions sur l'évolution de ces nouveaux cas.

D'autre part, vous parlez d'une intervention au Grand Conseil. Là encore, je ne vois pas le problème, lorsqu'on sait que 50% de ces nouveaux cas, donc 50% des frais, seront pris par la répartition des charges. Il est logique d'actionner les deux structures compétentes, l'une en matière de législation et de prise en charge d'une moitié des coûts, l'autre dans le cadre de l'exécution. Il est important de pouvoir actionner les deux échelons au niveau des Législatifs.

J'en viens à l'exactitude des chiffres. Ces chiffres peuvent probablement être contestés, mais l'article mentionne qu'ils ont été donnés par les Offices communaux du travail. C'est écrit noir sur blanc. Ça veut dire que les services communaux de Lausanne ont communiqué à ce journal les chiffres de 2007, et cet article a été rédigé sur la base de ces informations. Si c'est faux, la Municipalité devrait au moins rectifier. Or cela n'a pas été fait depuis le mois de février 2008.

Enfin, vous me dites, à propos de mon interrogation supplémentaire, que vous me répondrez dans le cadre d'une interpellation que j'ai déposée et qui sera traitée dans les mois à venir. Il a déjà fallu presque sept mois pour que j'obtienne une réponse à cette interpellation, ne me dites pas que vous ne pouvez pas répondre à ma question complémentaire, qui est simple. Dites-moi si la structure en place, qui est optimale pour éviter la fraude, et donc éviter une charge qui ne serait pas logique pour notre facture sociale, est aussi performante par rapport à une évolution critiquable des coûts. J'aimerais vous entendre à ce propos. Quant au détail, on y viendra probablement avec mon autre interpellation. Cela m'évite de déposer une résolution ce soir.

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – Les fraudeurs, lorsqu'ils agissent, portent la suspicion sur l'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale. De ce point de vue, la lutte contre la fraude est nécessaire et la Municipalité n'a pas le moindre doute sur l'opportunité de ce travail. En effet, ce sont les plus pauvres qui souffrent de ces fraudes, parce que tout le monde dit qu'ils sont tous des tricheurs.

Monsieur Voiblet, je vois votre tentative, en posant des questions comme ça, de biais, d'obtenir une réponse à votre

deuxième interpellation – à laquelle je répondrai bientôt. Nous avons répondu à la première dans les délais, nous répondrons à la suivante dans les délais aussi.

J'aimerais éclairer votre lanterne sur ce qu'est une autorité d'application, lorsque le Canton est autorité d'exécution. Quand un dossier est ouvert au Centre social régional de Lausanne, ce n'est pas le bon vouloir du municipal, du chef de service ou de l'assistant social qui est à l'œuvre, c'est l'application de normes très précises, très claires, qui sont déterminées par le Canton et que nous ne songeons pas à discuter. Il y a eu suffisamment de problèmes au Service social de Lausanne – avec des interprétations un peu floues de règles cantonales, elles-mêmes pas tout à fait assurées – pour qu'aujourd'hui, lorsqu'il y a doute, nous nous enquerrions auprès des Autorités cantonales, qui ont le dernier mot, de la pertinence de l'ouverture d'un dossier d'aide sociale. Je suis heureux de vous informer que le dernier audit du Service social, portant sur un nombre de dossiers beaucoup plus important que le fameux audit qui a suivi « l'affaire Vincent », a repéré un taux d'irrégularités extrêmement faible, nettement plus faible que la moyenne cantonale. Il relève néanmoins quelques imperfections, parce que les assistants sociaux sont des êtres humains et, comme tous les êtres humains, ils font des erreurs.

En ce qui concerne les fameux chiffres du *Sonntag*, nous n'avons pas fait de rectification parce que, comme je vous l'ai dit, j'ai mieux à faire que lire les journaux dominicaux gratuits suisses allemands, qui n'arrivent d'ailleurs pas ici. Je suppose qu'on vous l'a fourni à Berne, où vous vous rendez régulièrement. La rectification publique pour ces chiffres viendra dans la réponse à votre interpellation, comme elle est venue au Grand Conseil de la part du conseiller d'Etat Maillard, qui dirige l'autorité d'exécution.

Est-ce que la récupération des montants touchés indûment découverts par les enquêteurs, couvre les frais de l'unité d'enquête? Des fraudes pour un montant total de Fr. 1 million de francs sont découvertes. Nous sommes bien loin de récupérer Fr. 1 million! Nous ne sommes pas dans des cas de fraude fiscale où, quand des enquêteurs en découvrent une, ils ont les moyens de récupérer les sommes dues, parce que cet argent a été bel et bien mis d'un côté ou de l'autre. Mais dans les cas d'aide sociale, l'argent disparaît, il est immédiatement dépensé et il est très difficile de le récupérer parce que les gens sont en faillite personnelle ou dans des situations de ce genre. Nous ne récupérons pas l'argent, mais théoriquement, les montants découverts permettraient de payer l'unité d'enquête de Lausanne.

Pour les chiffres et les statistiques, votre question me prend au dépourvu. Les chiffres sont assez clairs: 120 cas de fraude découverts, Fr. 1 million en chiffres ronds, 1% de l'aide versée, 1% des ménages aidés. Il s'agit de moyennes. Evidemment, une moyenne est sensible aux extrêmes. Le rapport de gestion donne d'autres chiffres, parce qu'ils sont plus détaillés. Je ne peux pas répondre de manière pré-

cise à votre question en ce moment, mais j'y répondrai volontiers par écrit ultérieurement.

M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts): – Je remercie M. le municipal pour sa réponse. En effet, il me semble important de préciser que les montants ne peuvent pas être tous récupérés parce que, – c'est dans l'imaginaire collectif, il suffit de lire les réactions qui ont suivi l'émission (que je n'ai pas trouvée très bonne, soit dit en passant), sur le site internet de *Temps Présent* – tout le monde croit que la collectivité publique va engager beaucoup plus d'inspecteurs pour récupérer tout ce fric qu'on lui doit. Ce n'est pas le cas.

Je ne dis pas qu'il faut tout laisser faire, loin de là. Mais dans ce cas, c'est utile de le préciser, il faut prendre des mesures de police, de contrôle, mais elles ne couvrent pas les coûts.

La question des 120 cas de fraude découverts par année et combien de dossiers de personnes devant moins de Fr. 300.– y sont inclus me semblait importante, parce qu'ici on parle de fraude, d'abus, d'escroquerie, dans un magma de terminologie. En effet, les assistés sociaux – dont malheureusement je fais partie – sont pris là-dedans. Il y a une différence, ça se voit dans le reportage, entre des gens qui font des grosses escroqueries, des machinations, et des gens qui oublient – c'est vite fait –, qui ne regardent pas bien leur compte bancaire. Ils voient qu'un montant leur a été versé, ou ne voient pas, ils oublient de le déclarer, et on leur dit: « Vous n'avez pas rempli les conditions. » C'est une fraude qui relève plutôt d'un moment d'inattention, mais qui deviendra un indu qui devra être récupéré. C'est bien aussi, quand on parle d'abuseurs, de préciser quelle est la proportion de grosses escroqueries, de montants importants, et de petites sommes touchées indûment, pour cause d'inattention.

Le président: – Merci. La discussion continue. Elle n'est pas demandée. Elle est close. Aucune résolution n'est déposée. Cet objet est liquidé. Merci, Monsieur Voiblet.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation de M. Claude-Alain Voiblet: « Réduire les coûts de l'aide sociale... »;
- vu la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Le président: – Nous passons à la suite de l'ordre du jour avec l'interpellation de M. Nicolas Gillard et consorts: « Point de situation en matière de tags, de graffitis et de propreté urbaine ».

**Interpellation de M. Nicolas Gillard et consorts :
« Point de situation en matière de tags, de graffitis
et de propreté urbaine »²**

Développement polycopié

Considérés comme une forme d'art urbain, tags et graffitis constituent, lorsqu'ils sont apposés sans autorisation, des atteintes illicites à la propriété. Quelle que soit leur valeur expressive parfois indubitable, ils font partie des comportements que l'on regroupe sous l'appellation « incivilités ». Ils contribuent à renforcer le sentiment d'insécurité, justifié ou non, comme d'ailleurs d'autres incivilités liées à la propreté urbaine et à la dégradation du mobilier urbain. Dans le rapport-préavis 239, une forte recrudescence de ces incivilités avait été mise en lumière.

La Ville de Lausanne tente depuis plusieurs années de canaliser tags et grafs sauvages en mettant à disposition de graffeurs un certain nombre de murs publics. Le Conseil communal a également voté en avril 2004 un crédit pour financer une campagne préventive générale liée notamment aux incivilités et intitulée « L'éducation, c'est l'affaire de tous ».

Pour un œil non expert, il semble cependant que ces diverses mesures n'ont pas contribué à diminuer de manière sensible les graffs et les tags sauvages, ni d'autres incivilités liées à la propreté et aux déprédations frappant le mobilier urbain : multiplications des déchets sur le domaine public, dégradation d'équipement, etc.

Il est dès lors permis de questionner l'impact réel de ces mesures en vue de faire toute proposition utile : c'est le propos de cette interpellation.

Les interpellateurs remercient dès lors la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

1. Quels sont les espaces publics, voire privés, mis à disposition des graffeurs aujourd'hui (nombre et localisation) et par quels moyens les graffeurs sont-ils informés des espaces mis à leur disposition ?
3. De quelle manière la Ville de Lausanne mesure-t-elle le nombre de graffitis ou de tags apposés illicitement sur les espaces publics ou privés ?
4. Les services compétents ont-ils constaté ces derniers temps une diminution ou une augmentation des tags et/ou des graffitis sauvages ?
5. Les services compétents ont-ils constaté ces derniers temps une diminution ou une augmentation des incivilités liées à la propreté en ville de Lausanne ou à la dégradation du mobilier urbain ?
6. Quelles sont les mesures préventives et d'information prises pour lutter contre l'apposition de graffitis et de tags sauvages auprès de leurs auteurs et auprès des propriétaires ?

² BCC 2007-2008, T. II (N° 13/I), p. 702.

7. Des sanctions sont-elles systématiquement prises (par exemple par dénonciation) contre les auteurs de tags et de graffitis sauvages identifiés ?
8. Plus généralement et outre la campagne « L'éducation, c'est l'affaire de tous », quelles sont les mesures préventives prises ou envisagées pour diminuer les incivilités liées à la propreté urbaine et à la dégradation du mobilier urbain ?
9. Des sanctions sont-elles systématiquement prises (par exemple par dénonciation) à l'encontre des auteurs d'incivilités liées à la propreté urbaine et à la dégradation du mobilier urbain ?

Réponse polycopiée de la Municipalité

Préambule

Graffitis autorisés

C'est à la fin des années 1960 que les premiers tags font leur apparition aux Etats-Unis, d'abord à Philadelphie, puis en 1969 à New York.

Les années 1970 marqueront un tournant important, celui des tags sous forme de fresque (graffiti). Les étudiants en arts plastiques fascinés par la force de ces signes les adopteront. Keith Haring, par exemple, s'appropriera alors le graffiti.

En France, la RATP embauche en 1984 le graffiti-artist « Futura 2000 » pour sa campagne publicitaire.

Loin d'être marginale, cette expression graphique est révélatrice d'une volonté de créer librement. Le tag (signature) est de l'ordre du marquage de territoire alors que le « graff » (fresque ou peinture murale) exprime une volonté de décoration.

A Lausanne, dès 1991, le délégué à la jeunesse sert de relais auprès des services communaux et des privés pour mettre à disposition des espaces soumis à autorisation. Le bouche-à-oreille fonctionne auprès du milieu hip-hop et singulièrement auprès des graffeurs lausannois.

Tags illicites

Depuis mai 2005, le personnel du service des routes et de la mobilité assure le nettoyage des tags illicites sur les édifices et ouvrages communaux, ainsi que la suppression des affiches sauvages et des autocollants. Une équipe spécialisée a été formée à ce genre de travaux et dispose d'un véhicule avec un équipement spécifique.

L'équipe Tags n'intervient que sur le domaine public lausannois, sur les bâtiments communaux et en fonction des demandes cantonales, sur les bâtiments cantonaux à caractère public. Par contre, elle n'intervient pas sur les bâtiments et ouvrages privés pour ne pas concurrencer les entreprises privées et principalement pour des questions

d'assurance. En effet, tout effacement de tags comporte un certain risque. Il peut laisser des traces ou endommager le support.

Déchets sur le domaine public

L'évolution des mœurs et des modes de vie explique l'augmentation des déchets sur la voie publique. Lors de la pause de midi, par exemple, de nombreuses personnes mangent dans les rues ou sur les places en laissant un volume d'emballage important à récolter. On constate que certains utilisent les corbeilles, réparties en nombre au centre ville et dans les zones touristiques, tandis que d'autres abandonnent leurs déchets dans la rue.

Pour faire face à l'augmentation constante des déchets à balayer et à récolter dans les rues, un préavis sur la réorganisation des procédés de nettoyage, prenant en compte la problématique des déchets, a été présenté et adopté par le Conseil communal en 2006. Ainsi, le parc des véhicules de voirie, balayeuses et laveuses, a été entièrement renouvelé dès 2007. Dans les rues à forte concentration piétonne, des aspirateurs de rue sont utilisés en appui des balayeuses de trottoirs. Par ailleurs, de nouvelles poubelles d'une plus grande contenance, munies d'un cendrier et d'un distributeur de sachets pour crottes de chiens, ont été installées. Ces équipements participent à l'amélioration de la propreté de nos rues.

Ceci étant, la Municipalité répond comme suit aux questions de l'interpellateur.

1. *Quels sont les espaces publics, voire privés, mis à disposition des graffeurs aujourd'hui (nombre et localisation) et par quels moyens les graffeurs sont-ils informés des espaces mis à leur disposition ?*

S'agissant des espaces publics, une liste actualisée est annexée à la présente. Le nombre d'emplacements est de 26.

Quant aux espaces privés, le délégué à la Jeunesse est sollicité par des entreprises et des particuliers pour décorer des surfaces, commerciales ou non. De son côté, le délégué s'approche des milieux privés pour demander des espaces.

Il en va de même pour les services publics communaux (Service de la police, Services industriels, Service des parcs et promenades, Service des sports et Service des écoles primaires et secondaires SEPS) et cantonaux ou fédéraux (Office fédéral des routes, par exemple).

2. *(Pas de question N° 2 dans le texte déposé).*

3. *De quelle manière la Ville de Lausanne mesure-t-elle le nombre de graffitis ou de tags apposés illicitement sur les espaces publics et privés ?*

La Commune n'effectue aucun recensement sur les bâtiments privés. Par contre, sur les ouvrages publics ou sur les

bâtiments communaux, les tags sont annoncés par le personnel de voirie ou par les responsables des différentes directions en ce qui concerne les bâtiments.

Le nombre, le type d'interventions et les surfaces traitées par l'équipe tags sont recensés. La majorité des cas concernent des ouvrages publics (murs, W.-C., ...) et des bâtiments scolaires. Dans une moindre mesure, d'autres services communaux font appel occasionnellement à l'équipe tags. A ce jour, les interventions recensées de l'équipe tags se présentent comme suit :

En 2005 dès le 1^{er} mai :

	83 interventions ; surfaces traitées	1200 m ²
En 2006 :	100 interventions ; surfaces traitées	1500 m ²
En 2007 :	121 interventions ; surfaces traitées	2100 m ²
En 2008 jusqu'à la mi-mai :	47 interventions ; surfaces traitées	470 m ²

4. *Les services compétents ont-ils constaté ces derniers temps une diminution ou une augmentation des tags et/ou des graffitis sauvages ?*

Le personnel d'exploitation du Service des routes et de la mobilité constate une augmentation des tags et des graffitis sauvages tant sur le domaine privé que sur le domaine public communal. Les tags sur les ouvrages publics sont en grande partie traités par l'équipe de nettoyage. Par contre, peu de propriétaires privés font nettoyer leurs façades taguées.

5. *Les services compétents ont-ils constaté ces derniers temps une diminution ou une augmentation des incivilités liées à la propreté en ville de Lausanne ou à la dégradation du mobilier urbain ?*

Le personnel d'exploitation du Service des routes et de la mobilité, de même que celui du Service des écoles primaires et secondaires et du Service des parcs et promenades constatent une augmentation des incivilités liées à la propreté et sur le domaine public (parcs, établissements scolaires, etc.).

6. *Quelles sont les mesures préventives et d'information prises pour lutter contre l'apposition de graffitis et de tags sauvages auprès de leurs auteurs et auprès des propriétaires ?*

La délégation à la Jeunesse organise depuis trois ans des ateliers d'art urbain pour les adolescents, encadrés par des graffeurs expérimentés. Le message consiste à démontrer par la pratique que des espaces peuvent être sollicités auprès du délégué à la Jeunesse afin d'encourager la créativité et à informer que les tags ou graffitis sauvages conduisent à des dénonciations des propriétaires, dénonciations qui se traduisent par des amendes importantes.

En 2001, la Direction des travaux a envoyé une lettre aux gérances lausannoises pour les inciter à nettoyer les tags

apposés sauvagement sur les façades des immeubles privés. Elle a fait de même en 2004 en adressant un courrier à tous les services communaux concernés.

Une présentation appelée « Module citoyen » sur la problématique des déchets jetés dans la rue a été mise au point par une agence spécialisée avec le concours des services communaux concernés. Ce module a déjà été présenté par une animatrice une dizaine de fois dans les classes secondaires depuis l'automne 2007. Ce thème provoque des réactions chez les élèves qui sont souvent surpris que les déchets jetés par terre posent des problèmes. Cette présentation, faite dans une ambiance de grande discussion interpelle les élèves et favorise une prise de conscience de leur part.

7. *Des sanctions sont-elles systématiquement prises (par exemple par dénonciation) contre les auteurs de tags et de graffitis sauvages identifiés ?*

Les dépôts de plainte sont effectués lorsque les auteurs des délits sont identifiés. Par contre, les dénonciations ne sont pas systématiques, pour éviter des procédures administratives et les frais qui en découlent.

8. *Plus généralement et outre la campagne « L'éducation, c'est l'affaire de tous », quelles sont les mesures préventives prises ou envisagées pour diminuer les incivilités liées à la propreté urbaine et à la dégradation du mobilier urbain ?*

Une équipe de surveillants de la propreté a été constituée avec un effectif de huit personnes. Une de leurs missions consiste à identifier et à localiser les principaux problèmes de propreté et à organiser des interventions ponctuelles pour informer et sensibiliser les citoyens et, le cas échéant, dénoncer les contrevenants. La présentation de conférences-débats dans les écoles sur les thèmes liés aux incivilités va se poursuivre.

La Direction des travaux se propose de réécrire aux gérances privées pour les inciter à nouveau à nettoyer les tags sur les façades de leurs immeubles, en insistant sur le rôle important à jouer par les propriétaires, en ce sens que la majorité des surfaces taguées le sont sur le domaine privé.

9. *Des sanctions sont-elles systématiquement prises (par exemple par dénonciation) à l'encontre des auteurs d'incivilités liées à la propreté urbaine et à la dégradation du mobilier urbain ?*

Comme pour les tags et graffitis, les dénonciations ne sont pas systématiques. Pour éviter des procédures administratives et les frais qui en découlent, les dépôts de plaintes ne sont effectués que lorsque l'on connaît les auteurs des délits.

DEJE

Service de la jeunesse et des loisirs
Délégué à la Jeunesse

Graffiti

Liste évolutive des espaces publics

Praz-Séchaud, mur antibruit
Vieux-Moulin
Passage Hollard
Rte de la Feuillère
Passage (café Barbare)
Arsenic, sous le pont du TSOL longeant l'ERACOM
Arches du Grand-Pont
Bains publics (à côté de Bellerive)
Edicule de Montriond
Ch. de Bois-de-Vaux, sous le pont de l'autoroute
Centre de loisirs des Bergières
Centre de loisirs de la Bourdonnette
Vallombreuse/Boisy
Collège de la Barre
Ch. du Grey (passage)
Ch. de Pierrefleur (passage)
Vallée de la Jeunesse Maladière
Passages de Chauderon
Boveresses (kiosque)
Collège de Pierrefleur
Collège de Béthusy
Collège du Vieux-Moulin (piscine + terrain de basket)
Collège de Grand-Vennes
Magesi, Renens
Collège de la Barre (chemin des écoliers)
Le Bowl (Vidy), en projet

Le président : – Je vous donne la parole pour quelques commentaires sur la réponse de la Municipalité.

Discussion

M. Nicolas Gillard (LE) : – Je rappelle en quelques mots le but de cette interpellation. Il s'agissait, suite à des constatations personnelles et un peu empiriques, de demander à la Municipalité, plus particulièrement à la Direction des travaux, de faire un point de situation sur l'évolution du nombre de graffitis ou de tags sauvages, ainsi que du nombre de déprédations du matériel urbain. En effet, il y a un sentiment larvé dans la population, qui s'est avéré assez exact, que ces déprédations urbaines – qui, quand elles ne sont pas autorisées sont des atteintes à la propriété – allaient plutôt en augmentant qu'en diminuant. L'objet de cette interpellation est aussi de demander dans quelle mesure des sanctions étaient systématiquement prises à l'encontre des personnes qui se livraient à ce type de déprédations. Elle ne cachait pas non plus que lorsque graffs et tags sont autorisés, ils constituent une partie non négligeable d'une certaine culture, qu'il n'y a pas à condamner en tant que telle. Il s'agit de se poser la question sur l'imposition illicite de ce type de manifestations.

Je remercie très vivement la Municipalité, en particulier la Direction des travaux, pour la réponse complète donnée à cette interpellation. Cette réponse est satisfaisante parce

qu'elle est complète et qu'elle montre que les Autorités municipales se soucient de l'évolution de la situation, notamment vis-à-vis des propriétaires privés qu'elles tentent de motiver à réagir et à prendre des mesures lorsque leurs murs sont atteints. Elle est moins satisfaisante, bien entendu, s'agissant de l'évolution de la situation elle-même. En effet, nous constatons, la réponse le montre clairement, une augmentation importante de ces déprédations.

Radicaux, Libéraux et PDC sont convaincus que ces incivilités participent de manière non négligeable au sentiment d'insécurité. A tort ou à raison. La multiplication de ces atteintes à la propriété, notamment lorsqu'elles touchent le matériel collectif, celui que nous utilisons tous, doit être combattue. Elle dégrade de manière générale et durable la considération que tous les citoyens ont des biens collectifs et des biens publics.

Nous sommes cependant conscients que cette problématique relève autant de l'éducation, de la prévention que de la répression. Aucune solution simpliste n'existe et ce n'est pas le dépôt d'une résolution de pure forme aujourd'hui qui ferait avancer le «schmilblick» – si j'ose dire. Dès lors, nous ne déposerons pas de résolution aujourd'hui, mais nous envisageons de déposer un postulat ou une motion dans les prochaines semaines pour donner des pistes à la Municipalité, quelques idées sur le plan de l'éducation, de la prévention, de la lutte et des sanctions en matière de déprédation du domaine public, de graffitis et de tags sauvages.

Le président : – Merci, Monsieur. La discussion continue. Elle n'est pas demandée. La discussion est donc close. Pas de résolution, cet objet est donc liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation de M. Nicolas Gillard et consorts : «Point de situation en matière de tags, de graffitis et de propreté urbaine» ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Le président : – Je donne à nouveau la parole à M. Claude-Alain Voiblet pour son interpellation intitulée «Violence urbaine, une nouvelle réalité à Lausanne».

Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : «Violence urbaine, une nouvelle réalité à Lausanne»³

Développement polycopié

Au cours de ces derniers mois, malgré un message rassurant de diverses personnalités à la tête de nos Autorités responsables de la sécurité, la presse nous donne une image peu reluisante de notre ville. Selon les médias, les statistiques de la police parlent en faveur d'une recrudescence de la violence ; Lausanne devient dangereuse en soirée et lors des week-ends. Malgré la mise en œuvre d'un outil politique propre à notre ville, soit l'Observatoire de la sécurité, aucun indicateur n'a, semble-t-il, été pris en compte pour montrer l'augmentation visible de la violence au sein de notre société.

Avec la venue de plus de 30'000 jeunes souhaitant participer à la nouvelle vie nocturne lausannoise chaque fin de semaine, la croissance des incivilités et de la violence risque de devenir un problème pérenne pour notre ville.

Si le nombre de délits affiche une certaine stabilité, il y a semble-t-il une progression de ces derniers sur la nuit et les week-ends. La police note aussi une augmentation préoccupante de la violence en ville de Lausanne. Ce constat n'est pas unique à Lausanne, mais touche aussi d'autres villes de notre pays.

On constate en 2007, selon les sources de la Police lausannoise, que les lésions corporelles, avec 1081 voies de fait, ont doublé lors de ces dernières années. Les actes de brigandages ont également doublé entre 2002 et 2007. Malgré ces chiffres en forte croissance, nos Autorités estiment que la ville de Lausanne est restée une ville très sûre. Comment expliquer la position passive de nos Autorités à la lecture de ces chiffres pourtant issus de leurs services?

A ce jeu-là, ce sont les panneaux de circulation arrachés, les poubelles en feu, les voitures endommagées ou simplement les lésions corporelles, qui deviennent manifestement les signes visibles de cette nouvelle situation.

Plusieurs grandes collectivités publiques n'hésitent plus aujourd'hui à utiliser des caméras de surveillance pour sécuriser certains espaces publics sensibles. Certaines villes ont installé des milliers de caméras afin de diminuer l'insécurité.

A cela s'ajoute également comme résultante un plus grand nombre d'accidents de la route dus à l'ivresse. Certains jeunes n'hésitent plus à mettre leur vie en danger et à boire jusqu'à nécessiter une hospitalisation. Comme si cela n'était pas suffisant, la presse nous apprend que la violence trouve son chemin jusque dans les locaux des urgences du CHUV.

³BCC 2007-2008, T. II (N° 13/I), p. 702.

A juste titre le commandant de la police lausannoise place la consommation d'alcool comme principale cause de cette violence urbaine.

A Genève par exemple, les CFF ont décidé de ne plus vendre d'alcool en soirée à la Gare Cornavin afin de restreindre les abus d'alcool et les actes de vandalisme dans l'environnement direct de la Gare précitée.

A notre connaissance, une telle mesure n'est pour l'instant pas prévue pour les commerces situés en gare de Lausanne.

Aujourd'hui, force est de constater que plusieurs indicateurs nous incitent sans aucun doute à prendre avec réserve le message rassurant de certains responsables politiques.

Questions à la Municipalité :

1. De quelle manière la Municipalité gère-t-elle cette situation ?
2. Une politique crédible visant à réduire la violence urbaine, s'inscrivant dans le temps, est-elle menée par la Municipalité ?
3. A-t-on identifié une augmentation visible de la violence en ville de Lausanne au cours de ces cinq dernières années ?
4. En fonction des chiffres évoqués, quel bilan dresse la Municipalité des travaux de l'Observatoire de la sécurité ?
5. Quels sont les indicateurs d'une croissance (voire d'une diminution !) de la violence en ville ?
6. Quelles mesures politiques ont-elles été le fait de la Municipalité pour diminuer la montée de la violence urbaine ?
7. Comme plusieurs villes de Suisse, l'interdiction de la consommation d'alcool après 22 h 00 sur la voie publique ne serait-elle pas une mesure pour réduire le risque de vandalisme ou de violence urbaine ?
8. La Municipalité de Lausanne envisage-t-elle d'interdire la vente d'alcool à l'emporter à partir de 22 h 00 dans toute la ville, y compris sur le territoire des CFF ?
9. En dehors de tout débat partisan et devant l'analyse des chiffres statistiques, l'utilisation de technologie moderne, à l'exemple des caméras de surveillance, ne se justifie-t-elle pas aujourd'hui dans certains espaces publics sensibles ?
10. La gestion de la violence urbaine n'est pas uniquement un problème de la ville de Lausanne: dès lors, des contacts transversaux avec les autres grandes Villes de Suisse sont-ils à l'ordre du jour ?
11. La Municipalité a-t-elle envisagé d'autres mesures de prévention afin d'endiguer la croissance de la violence au cœur de notre ville ?

12. Au besoin, notre Ville ne devrait-elle pas initier une collaboration active avec les villes qui connaissent également des problèmes de violence urbaine ?

Réponse polycopiée de la Municipalité

En préambule, la Municipalité rappelle trois éléments fondamentaux pour la bonne compréhension de l'évolution sécuritaire de la Ville de Lausanne.

- Le nombre annuel de délits enregistrés par la police – qui se situe autour de 12'000 – est stable depuis cinq ans, ce qui prouve qu'à son niveau, la Police municipale lausannoise (PML) maîtrise la situation.
- Les études menées sur l'évolution de la criminalité en Suisse⁴ montrent une fluctuation cyclique des différents types de délits. Certaines formes de criminalité ont diminué, alors que d'autres ont augmenté, dont les délits avec violence. Les statistiques de la Police municipale lausannoise démontrent les mêmes tendances.
- L'attractivité de la vie de nuit lausannoise revêt des aspects positifs (animation, emploi, image festive et «jeune» de la ville, par exemple) et d'autres qui le sont moins. Ainsi, la vie de nuit produit des effets collatéraux en matière de tranquillité et d'ordre publics (nuisances sonores, comportements désinhibés, vandalisme, etc.), qui ne sont pas sans influence sur le sentiment d'insécurité des Lausannois-es et le nombre de délits commis⁵.

Il est donc faux de considérer Lausanne comme plus dangereuse que d'autres centres urbains ou la Municipalité comme plus laxiste que d'autres Exécutifs communaux. Cela étant, la Municipalité répond comme il suit aux questions qui lui sont posées :

1) De quelle manière la Municipalité gère-t-elle cette situation ?

La Municipalité estime porter toute l'attention nécessaire aux problèmes de sécurité. Depuis 2002, des états des lieux sont régulièrement dressés par la délégation municipale «Sécurité, prévention & éducation», notamment en collaboration avec l'Observatoire de la sécurité. Face aux évolutions de ces dernières années, le Conseil communal a accepté, sur proposition de la Municipalité, lors de sa séance du 12 février 2002, d'augmenter les effectifs du Corps de police de 57 unités; des moyens importants sont donc clairement alloués. La Police municipale lausannoise réactualise régulièrement ses méthodes pour agir efficacement

⁴ HAYMOZ, S., MARKWALDER, N., LUCIA, S. et KILLIAS, M., «Hausse, baisse ou stabilité de la criminalité en Suisse? Les tendances selon tous les indicateurs disponibles depuis vingt ans» in *Crimiscope*, Nos 37 & 38, février 2008.

⁵ Lausanne est un pôle d'attraction nocturne, doté de 39 établissements de nuit comptant 8401 places, ouverts jusqu'à 5 heures (état au 31 décembre 2007). Le milieu des loisirs nocturnes et la Police municipale lausannoise estiment que 30'000 noctambules fréquentent la ville les soirs de week-end.

et lutte particulièrement contre les délits avec violence. Les dispositions réglementaires communales ont également été modifiées, afin de protéger la tranquillité des habitants⁶. Des actions préventives sont en outre régulièrement menées par plusieurs directions. Finalement, la Municipalité est consciente de l'importance des préoccupations actuelles en matière de sécurité. Elle ne constate pas pour autant une aggravation généralisée de la criminalité et estime que Lausanne est une ville sûre et agréable.

2) *Une politique crédible visant à réduire la violence urbaine, s'inscrivant dans le temps, est-elle menée par la Municipalité?*

L'existence, en tant que telle, d'une Police municipale permet de mener une politique de sécurité au quotidien, qui s'inscrit évidemment dans le temps. Afin de mieux lutter contre la violence, plus généralement pour une meilleure sécurité, plusieurs mesures ont déjà été prises par la PML :

- renforcement de la visibilité de Police-secours en journée, notamment par des patrouilles pédestres ;
- ouverture prolongée du poste de quartier du Flon durant les nuits de week-end et futur élargissement des horaires du poste de quartier de la Gare, une fois que le m2 sera mis en service ;
- élargissement du périmètre d'intervention de la brigade cycliste au centre ville et dans les quartiers ;
- patrouilles nocturnes en civil de la Brigade de la jeunesse ;
- signature d'un protocole de collaboration et d'intervention entre les établissements scolaires publics lausannois et la Police de Lausanne ;

⁶ Règlement municipal sur les établissements du 13 février 2003 :

En se basant sur l'alinéa 2 de l'article 53 de la LADB précisant que : « L'exploitation des établissements ne doit pas être de nature à troubler de manière excessive la tranquillité publique. Les titulaires de la licence [...] doivent veiller au respect de celle-ci dans l'établissement et à ses abords immédiats », la Municipalité a édicté une disposition restrictive. L'article 14 du Règlement municipal sur les établissements stipule, en effet, que : « La Direction de la sécurité publique peut imposer la mise en place d'un service d'ordre et de prévention à l'extérieur de l'établissement avec pour mission notamment :

- d'éviter toute propagation sonore sur la voie publique ;
- de sensibiliser les consommateurs à l'entrée comme à la sortie de l'établissement sur la nécessité de respecter le voisinage ;
- de solliciter les forces de police en cas d'abus ou d'impossibilité de gérer la situation. »

L'article 20 du même règlement précise également que : « La Direction de la sécurité publique peut retirer la possibilité de bénéficier des [...] prolongations d'ouverture (de 04 h à 05 h) en cas de non-paiement des différentes redevances publiques et/ou pour des motifs de tranquillité et d'ordre publics et/ou de sécurité. »

A ce jour, la suppression des prolongations d'horaires a été utilisée pour le non-paiement des taxes. La seule menace de son application pour des problèmes d'ordre public ou de sécurité a suffi à faire prendre des mesures aux exploitants concernés.

L'article 77 du Plan général d'affectation stipule que : « Lorsque les établissements publics et ceux qui y sont assimilés sont susceptibles de provoquer des inconvénients appréciables dans les secteurs où l'habitat est prépondérant, la Municipalité peut imposer des restrictions d'usage ou les interdire. »

La validité juridique de cet article, visant à défendre la tranquillité des Lausannois, a été confirmée, mais son application n'est possible que dans les quartiers où la concentration d'habitation est forte.

- actions de terrain des brigades « rue » et des stupéfiants ;
- charte de collaboration avec les principaux établissements de nuit de la ville, afin que les services privés de sécurité soient mieux encadrés et formés, notamment pour lutter contre les bagarres, que des actions préventives soient menées et que les périmètres des établissements soient mieux contrôlés par les exploitants ;
- rencontres régulières de représentants de la PML avec des habitants et des associations, afin de rapprocher la police des habitants, entendre les problèmes liés à la sécurité exprimés par les citoyens et trouver des solutions appropriées ;
- collaborations particulières avec les organismes ayant des besoins spécifiques (CHUV, tl, etc.).

La Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation mène également, au quotidien, des actions préventives visant à favoriser l'intégration et à réduire l'insécurité :

- action des travailleurs sociaux hors murs (TSHM) dans les salles de sport, les quartiers et autour des places de sport ;
- mobilisation active d'une cinquantaine d'associations autour de l'action « L'éducation, c'est l'affaire de tous » ;
- développement de l'encadrement des adolescents (offre des centres socioculturels, Lausanne sur mer, découvertes de divers sports, etc.).

Une politique crédible de prévention, de dissuasion et de répression est donc menée à Lausanne par plusieurs directions municipales, chacune conformément à ses missions, de manière coordonnée et transversale (voir les exemples d'actions figurant dans la réponse à la question N° 4).

3) *A-t-on identifié une augmentation visible de la violence en ville de Lausanne au cours de ces cinq dernières années?*

Comme mentionné en introduction, le nombre total de délits est stable (12'000 cas en moyenne annuelle sur les cinq dernières années). Il en est de même pour les interventions de Police-secours qui se montent, pour l'année 2007, à 27'454. Les délits actuellement en augmentation à Lausanne, comme dans l'ensemble de la Suisse, sont les brigandages (274 cas en 2007, contre 212 en 2006) et les voies de fait (1081 cas en 2007, contre 952 en 2006). D'autres délits sont par contre en diminution, comme les vols à main armée, ainsi que les dommages et les vols sur les véhicules (1082 cas en 2007, contre 1179 en 2005). L'importance des fluctuations des diverses catégories de délits ne doit donc pas être considérée comme une augmentation générale de la délinquance.

Les victimes de brigandages et de voies de fait sont plus particulièrement des jeunes hommes et des noctambules. L'intensité de la vie de nuit à Lausanne n'est pas étrangère à cette concentration délictueuse sur les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche. Il est nécessaire de

rappeler ici que le développement de l'animation nocturne a été rendu possible par la suppression de la clause du besoin (décision cantonale de 1995 prise à la quasi-unanimité des acteurs concernés) et par l'élargissement des possibilités d'ouverture prolongée des établissements de nuit de 4 h à 5 h (décision communale également prise en 1995, allant dans le même sens que les horaires de fermeture des villes de Genève, Zurich, Bâle et Berne). Il n'était pas estimé, à l'époque, que ces modifications pourraient faire croître l'offre de manière importante⁷. Il était alors communément admis que le marché régulerait le nombre d'établissements. Cette hypothèse s'est vérifiée, sauf à Zurich et à Lausanne, où le niveau de l'offre a cru de manière significative, sans que les Municipalités concernées n'aient recherché leurs nouveaux statuts de « capitales de nuit ».

4) *En fonction des chiffres évoqués, quel bilan dresse la Municipalité des travaux de l'Observatoire de la sécurité ?*

En premier lieu, l'observatoire récolte diverses données quantitatives et qualitatives relatives à la sécurité et au sentiment de sécurité des habitant-e-s, afin de dresser des états des lieux de la situation sécuritaire en ville.

En deuxième lieu, l'observatoire noue de nombreux contacts transversaux, internes, avec des membres de l'Administration communale, et externes, avec les acteurs impliqués dans les questions sécuritaires (associations de quartiers, institutions lausannoises, CHUV, tl, etc.). Par ailleurs, le directeur de la Sécurité publique et des Sports étant régulièrement interpellé par des citoyens, des pétitionnaires et des associations pour des problèmes de vandalisme, de tapage nocturne, de qualité de vie et d'incivilité, des rencontres sont alors organisées par l'observatoire, en collaboration avec les services concernés, afin de trouver des solutions aux problèmes rencontrés par les habitants des quartiers (Cité, Tivoli, Parc-de-la-Rouvraie, Bellevaux, Boissonnet, Marterey, Cour, Isabelle-de-Montolieu, etc.). Des solutions sont apportées au cas par cas, en collaboration avec les services municipaux (accroissement de la présence policière, consignes aux exploitants d'établissements publics, modifications urbanistiques, intensification de l'éclairage public, passages des TSHM, etc.). Les préoccupations des habitants ont surtout trait à des questions d'incivilité, de manque de respect et de vandalisme.

En troisième lieu, l'observatoire développe des projets de prévention. L'ensemble de ce travail se fait en collaboration avec d'autres services de l'Administration communale et/ou des partenaires extérieurs. Dans ce cadre, un clip de prévention de la violence juvénile a été créé avec le chanteur Person, l'éclairage public d'endroits insécurisants, comme le parc de Montbenon, a été intensifié, la prévention des

⁷ En 10 ans, une augmentation de 30% des établissements de jour s'est produite, ce qui correspond actuellement à une offre de 60'523 places, et une progression de 105% des établissements de nuit, ce qui correspond à une offre officielle de 8401 places (état au 31 décembre 2007).

vols dans les voitures et des cambriolages a été développée et diverses actions de sensibilisation au besoin de tranquillité nocturne des habitants du centre ville ont été lancées. Ainsi, après six ans d'existence, l'observatoire agit de plus en plus souvent comme facilitateur dans la résolution de problèmes affectant la qualité de vie des habitants que comme dépositaire de bases de données.

5) *Quels sont les indicateurs d'une croissance (voire d'une diminution !) de la violence en ville ?*

Comme déjà mentionné plus haut, les indicateurs statistiques de croissance de la violence sont ceux relatifs aux brigandages et aux voies de fait. Les indications d'une meilleure maîtrise de la situation sont liées aux nombres d'interventions de Police-secours dans les établissements publics, dont les exploitants ont signé une charte de collaboration avec la Direction de la sécurité publique et des sports. Un travail de fond quant à l'organisation des sécurités privées des discothèques a été initié, depuis 2004, avec la quasi-totalité des établissements publics de la ville. Des rencontres régulières ont permis de développer la collaboration entre Police-secours et les agents de sécurité des discothèques, pour éviter les grandes bagarres et intervenir avant que les situations ne dégèrent trop. Dans ce cadre, des consignes précises ont été données aux exploitants, le personnel a été formé et les responsabilités mutuelles ont été clarifiées. Les résultats obtenus sont encourageants, quand bien même les bonnes pratiques fixées doivent régulièrement être rappelées.

6) *Quelles mesures politiques ont-elles été le fait de la Municipalité pour diminuer la montée de la violence urbaine ?*

La Municipalité estime que le terme de violence urbaine est inapproprié, car les villes ne constituent pas, en tant que telles, un milieu pathogène en matière de sécurité. Si les villes subissent en moyenne plus de délits que les zones périurbaines ou rurales et que les habitants ont tendance à souffrir d'un sentiment d'insécurité plus fort, cela provient du fait qu'elles concentrent plus d'activités et, donc, plus d'opportunités délictueuses, tout en permettant un anonymat qui facilite la commission de forfaits. En outre, la ville est multiple et fait cohabiter un grand nombre d'activités dans un espace limité. Il en ressort une incontestable richesse, mais aussi des difficultés plus grandes. Les villes font souvent office de laboratoire expérimental en matière de résolution des problèmes de société. Il en va bien évidemment de même pour ce qui est de la sécurité. En ce qui concerne les mesures prises, le détail de celles-ci figure en réponse à la question N° 2.

7) *Comme plusieurs villes de Suisse, l'interdiction de la consommation d'alcool après 22 h sur la voie publique ne serait-elle pas une mesure pour réduire le risque de vandalisme ou de violence urbaine ?*

Une telle mesure, qui peut paraître séduisante au premier abord, aurait des effets limités, car elle serait difficile à

contrôler. De fait, l'alcoolisation sur la voie publique ne se limite pas à une zone restreinte du territoire communal, mais s'étend à une grande partie des parcs publics, des terrains de sport, des abords d'établissements publics et des cours d'école, de manière plus ou moins durable et changeante. Il s'agit d'une pratique de consommation affectant la quasi-totalité des pays d'Europe, visant à commencer la soirée à moindres frais, soit à profiter gratuitement de l'animation des abords des lieux à la mode et, souvent, à s'alcooliser de manière très rapide et importante. Dans ce sens, une telle mesure constituerait typiquement une tentative de trouver une solution au niveau législatif, qui ne pourrait pas être appliquée de manière crédible sur le terrain. Il n'est, par exemple, pas sérieusement envisageable d'interdire la consommation lors des pique-niques au parc du Bourget. En tout état de cause, il apparaît plus utile de se concentrer sur la racine du problème, à savoir ces nouvelles formes d'alcoolisation rapide.

8) *La Municipalité de Lausanne envisage-t-elle d'interdire la vente d'alcool à l'emporter à partir de 22 h 00 dans toute la ville, y compris sur le territoire des CFF ?*

La Municipalité serait favorable à une limitation des horaires de vente d'alcool à l'emporter. Cependant, aucune base légale ne permet à la Municipalité d'envisager une quelconque mesure de restriction des horaires de vente d'alcool à l'emporter, à moins de modifier les horaires des magasins ou des établissements eux-mêmes.

En effet, la Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB) permet aux Communes de fixer les horaires d'ouverture et de fermeture des établissements et réserve les horaires d'ouverture et de fermeture des magasins. En revanche, elle ne permet pas aux Communes d'instituer des horaires différents pour la vente d'alcool.

Quant aux règles concernant les heures d'ouverture et de fermeture des commerces dans les gares, elles relèvent de la Loi fédérale sur les chemins de fer, en particulier de son article 39, qui permet aux entreprises d'installer, dans les gares et dans les trains, des services accessoires, pour autant que ceux-ci répondent aux besoins des voyageurs. Les dispositions cantonales et communales en matière d'heures d'ouverture et de fermeture ne sont pas applicables. La Municipalité n'a donc aucune compétence pour limiter les heures de vente ou fixer un horaire plus restrictif pour la vente d'alcool.

Le directeur de la Sécurité publique et des Sports rencontrera prochainement les responsables des CFF, afin de les sensibiliser aux problèmes d'horaire de vente d'alcool à l'emporter et de voir si des mesures particulières peuvent être prises, comme cela a été le cas en gare de Genève. En gare de Lausanne, les magasins vendant de l'alcool ouvrent leurs portes à 6 h, alors qu'ils pourraient le faire une heure plus tôt. Cette décision a été prise notamment grâce à un contact avec la Direction de la sécurité publique et des sports les sensibilisant à la délicatesse de la situation au moment de la fermeture des établissements de nuit.

9) *En dehors de tout débat partisan et devant l'analyse des chiffres statistiques, l'utilisation de technologie moderne, à l'exemple des caméras de surveillance, ne se justifie-t-elle pas aujourd'hui dans certains espaces publics sensibles ?*

Le recours aux caméras de surveillance peut être efficace, à titre dissuasif, pour lutter contre le vandalisme sur des bâtiments précis. Il peut également être efficace en ce qui concerne le contrôle de zones délimitées (carrefours, métro, etc.), dans la mesure où les caméras permettent d'apporter des preuves et/ou de rechercher des témoins, par exemple en cas d'événements majeurs. S'agissant d'assurer une meilleure gestion de l'espace public et de mieux protéger la tranquillité des habitants, les caméras ne constituent pas une solution efficace, à moins d'en installer en grand nombre et de disposer de suffisamment de policiers visionnant les images prises⁸. Un effet dissuasif non quantifiable est cependant généralement reconnu, même si les limites techniques (éclairage, qualité d'images, etc.) des caméras ne facilitent souvent pas de manière décisive le travail des enquêteurs. Finalement, il est également constaté que la pose de caméras ne fait fréquemment que déplacer les délits.

10) *La gestion de la violence urbaine n'est pas uniquement un problème de la ville de Lausanne: dès lors, des contacts transversaux avec les autres grandes Villes de Suisse sont-ils à l'ordre du jour ?*

Voir ci-dessous la réponse à la question N° 12.

11) *La Municipalité a-t-elle envisagé d'autres mesures de prévention afin d'endiguer la croissance de la violence au cœur de notre ville ?*

En matière de prévention de la délinquance, plusieurs actions sont menées en continu (voir réponses aux questions N°s 2 et 4) par plusieurs directions de la Ville. L'action des TSHM est particulièrement utile. A l'avenir, la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation souhaite relancer l'action «L'éducation, c'est l'affaire de tous», en coopération avec les établissements scolaires de la Ville. Il est également prévu que la prévention par le sport soit intensifiée, notamment auprès des adolescents, suite aux conclusions tirées de l'édition 2007 du Forum de l'Observatoire de la sécurité.

12) *Au besoin, notre Ville ne devrait-elle pas initier une collaboration active avec les villes qui connaissent également des problèmes de violence urbaine ?*

La Police municipale de la Ville de Zurich a mis sur pied un réseau de contacts «Points chauds», auquel la Police municipale de Lausanne et l'Observatoire de la sécurité

⁸ Le nombre de caméras de la télécirculation lausannoise est actuellement de 29. Ces caméras sont toujours placées sur des nœuds routiers et sont exclusivement destinées à la gestion du trafic. Toute autre utilisation est proscrite. Il n'y a donc pas de télésurveillance par ce biais, encore moins de répression. Les images ne sont pas enregistrées. Néanmoins, il est possible de déroger à ces règles, lorsque la vie humaine est en jeu ou sur réquisition d'un magistrat judiciaire.

participent. Des contacts réguliers ont également lieu avec la Police cantonale genevoise. En outre, dans le domaine de la délinquance juvénile, les chefs des brigades des mineurs de Suisse se rencontrent depuis maintenant trois ans, dans le cadre d'une journée d'échanges et d'informations.

Lors de ces réunions, il est constaté que les problèmes rencontrés sont identiques de Genève à Saint-Gall. L'intérêt de ces échanges est dès lors d'examiner de quelles manières les autres corps s'organisent pour y répondre. La Ville de Lausanne, et son Corps de police, sont souvent cités comme précurseurs d'actions de prévention et de coopération (partenariat avec les écoles, etc.). Les échanges auxquels il est procédé dans ces cadres sont utiles, quand bien même ils ne peuvent, à l'évidence, permettre l'émergence de solutions « miracles ».

Conclusion

Dans un contexte incertain quant à l'avenir des polices locales, la Municipalité attire l'attention des membres du Conseil communal sur l'importance de disposer d'une police urbaine pour défendre les intérêts fondamentaux de la Ville, en matière de sécurité et de qualité de vie des habitants. Au fil des ans, la Police municipale lausannoise a pris en compte l'évolution de la société et l'émergence des phénomènes nouveaux. Elle connaît donc son terrain et bénéficie d'une expérience importante. La Municipalité souhaite continuer à disposer d'une police et des moyens nécessaires pour exercer au mieux ses compétences de maintien de l'ordre et de la tranquillité publics, à un moment où les besoins en termes de sécurité et de tranquillité s'accroissent. Un rapport-préavis, faisant le point sur les questions liées à la sécurité et aux besoins lausannois en la matière, sera prochainement adressé au Conseil communal.

Le président : – Vous avez la parole, Monsieur Voiblet.

Discussion

M. Claude-Alain Voiblet (LE) : – Permettez-moi de revenir quelques instants sur la réponse donnée par la Municipalité à mon interpellation sur la violence urbaine. Dans son argumentation, elle souffle tantôt le chaud, tantôt le froid. Je m'en explique.

La réponse mentionne tout d'abord que le nombre de délits enregistrés se situe dans la moyenne de ces cinq dernières années, qu'il n'y a aucune augmentation. Or j'ai vu des statistiques de la police lausannoise, publiées dans *24 heures*. Mon constat n'était pas celui de la Municipalité. Je peux cependant encore en convenir. On nous dit que si la criminalité a même diminué, les délits avec violence ont augmenté. Selon moi, il y a donc quand même de la violence urbaine en augmentation. Mais c'est mon interprétation, et pas celle de la Municipalité.

Celle-ci mentionne aussi, et je le comprends, que la vie nocturne, très dense et vivante à Lausanne, suscite des

comportements source de nuisances, qu'elles soient sonores, en rapport avec le vandalisme ou l'alcool. Le CHUV, par exemple, mentionne dans la presse que le week-end, le service des urgences a besoin d'une organisation pour garantir la sécurité de son personnel. Constatant cela, je m'étonne qu'on puisse soutenir qu'il n'y a pas de grand problème à signaler.

La réponse ajoute que l'effectif de la police a été augmenté de 57 unités, ce dont je me réjouis. En revanche, quelque chose m'interpelle dans la réponse de la Municipalité : elle affirme que la visibilité de Police-secours a été renforcée en journée. C'est bien beau, mais elle dit aussi que les problèmes surviennent la nuit ! A quoi bon renforcer la présence policière la journée si les problèmes principaux d'incivilité, d'insécurité, sont plutôt le fait d'actes en soirée, ou nocturnes, pendant le week-end ? Je pose la question. Il y a là quelque chose que je ne comprends pas.

Un autre élément me paraît important : l'activité de prévention réalisée par plusieurs directions municipales. Je m'en félicite et je félicite la Municipalité d'avoir mis sur pied cette structure. Permettez-moi cependant d'exprimer encore une préoccupation importante : ce sont les problèmes liés à la vente et à la consommation d'alcool, en soirée ou durant la nuit. Dans cette ville, il est possible d'acheter de l'alcool au milieu de la nuit, et des personnes en consomment dans la rue. Dans la réponse à mon interpellation, on me dit qu'on ne peut rien faire, qu'il faudrait modifier divers règlements pour pouvoir prendre des mesures. Mais le *botellón* a été interdit ! Je suis d'accord avec cette interdiction, mais pourquoi, là, sommes-nous intervenus ? Ne s'agit-il pas, comme c'est le cas pendant les week-ends à Lausanne, de consommer de l'alcool sur la voie publique ? Je pose cette question et je m'interroge sur les réponses que nous donne la Municipalité.

Un autre aspect positif, c'est que la Municipalité s'informe sur ce que font d'autres Villes et a entrepris des démarches pour entrer en contact avec celles-ci. On peut s'en réjouir.

Comme la Municipalité conclut en mentionnant la parution prochaine d'un rapport-préavis faisant le point sur les questions liées à la sécurité et aux besoins lausannois en la matière, je ne déposerai pas de résolution ce soir. Je vais attendre ce rapport-préavis et, en fonction de son contenu, je prendrai encore une fois position.

M^{me} Florence Germond (Soc.) : – Globalement, Lausanne est et reste une ville sûre. Je ne m'attarderai pas sur les statistiques, chacun utilisant les chiffres selon ses besoins ; certains délits augmentent, d'autres diminuent, et nous choisissons ceux que nous voulons mettre en avant selon le discours que nous voulons tenir.

Des problèmes existent, certes, ainsi qu'un sentiment d'insécurité dans certaines catégories de la population. Ces problèmes, réels, sont aussi amplifiés par les médias. Pour le Parti socialiste, vous l'avez vu au niveau national, cette thématique a sa place, elle est importante, même si les solutions

ne sont pas faciles à trouver. Au niveau local, le Parti socialiste a soutenu en 2002 l'augmentation de 57 unités du Corps de police. Il soutient aussi les mesures que la Municipalité décrit ici, par exemple l'ouverture nocturne du poste du Flon. C'est vrai, Lausanne est devenue une capitale de la nuit, pour le plus grand bonheur de certains, et le plus grand malheur des autres. C'est d'ailleurs souvent une question d'âge.

Les décisions cantonales n'ont pas aidé, notamment la suppression de la clause du besoin et la multiplication des établissements.

Le Parti socialiste tient à souligner que la violence ou l'insécurité ne se limitent pas à l'espace public. Malheureusement, une femme a une probabilité nettement supérieure de se faire agresser à la maison par son conjoint que dans la rue (... *rumeurs*...). C'est la réalité : une femme sur cinq est victime de violences conjugales. Et sur ce sujet, on entend nettement moins l'UDC.

Toujours concernant la violence (... *rumeurs*...) à l'intérieur des foyers, on peut mentionner notamment l'arme de service, qui fait des ravages (... *exclamations*...), des suicides, des meurtres familiaux. Et l'UDC s'obstine à maintenir cette si belle tradition !

Pour le Parti socialiste, la sécurité publique découle aussi – pas seulement, mais aussi – de la sécurité sociale. Si les gens ont des perspectives d'avenir professionnel, d'emploi, de formation, des ressources matérielles minimales, la violence entre humains diminue forcément. J'en veux pour preuve les pays nordiques, qui ont un Etat fort, un niveau de vie assuré pour tout un chacun, et une violence très faible.

En Suisse, une certaine droite veut éliminer l'Etat social et ses diverses assurances sociales, ou encore faire des coupes dans la formation. Pour le Parti socialiste, c'est une cause d'insécurité profonde.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Je ne vais pas rester sans réagir aux propos de M^{me} Germond. Tout d'abord, quand l'UDC s'intéresse à l'insécurité, il n'y en a pas. Quand le Parti socialiste s'y intéresse, en effet, il y a un problème. Cherchez l'erreur ! L'erreur est parfois aussi chez les acteurs principaux du Parti socialiste.

J'ai aussi pu lire que la présidente du Parti socialiste lausannois s'opposait au *botellón*. Pourquoi s'est-elle opposée à cette manifestation ? Elle ne devrait pas présenter de problème. Je ne comprends pas qu'on puisse ne pas accepter une manifestation de ce type-là. Personnellement, je suis opposé à cette manifestation. Mais au Parti socialiste, on devrait être pour ! Je ne comprends pas pourquoi vous êtes opposés, s'il n'y a pas de problème !

D'autre part, pour mettre en balance la violence conjugale avec l'incivilité dans les rues, il faut faire un pas, un pas de géant ! Un pas que le Parti socialiste fait allègrement, en

laissant planer des doutes sur le fait que l'UDC serait opposée à une intervention contre la violence conjugale. Madame Germond, apportez-moi un élément, un fait, pour étayer ce que vous venez de dire. On ne peut pas simplement prononcer de beaux discours à la tribune, parler dans le vide sans étayer ce qui est dit. Je ne l'accepte pas.

Concernant mon interpellation, un préavis sur l'insécurité est en cours, la Municipalité l'étudie, je vais donc attendre sa sortie. Si je comprends bien, il n'y a pas de problème d'insécurité, mais nous avons quand même besoin d'un préavis. Où est la logique ? Je vais être correct et je crois, pour ma part, que nous pourrions discuter, dans le cadre de ce rapport-préavis, des problèmes de violence urbaine. On peut leur donner un nom différent, mais nous avons des problèmes, qui sont ressentis par la police, par le CHUV et par les citoyens de cette ville.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Je souhaite répondre à M^{me} Germond. Madame, il faut que vous voyiez les réalités en face. Les enfants de nombreuses personnes présentes dans cette salle, ou des camarades de leurs enfants, ont été agressés sur le chemin de l'école. C'est une réalité. Aujourd'hui, j'ai vu le lancement d'un reportage, où des enfants étaient filmés dans une école, première classe d'école primaire. Le film est ensuite montré à des parents. Ceux-ci étaient étonnés de voir la violence que leurs propres enfants expriment à l'extérieur de la maison. Leurs propres enfants qui, à la maison, jouent encore avec leur «doudou» – vous savez ce que c'est, Madame, puisque vous avez des jeunes enfants. Il y a une violence réelle dans la société. Il ne faut pas en faire fi.

Vous dites que, dans les pays nordiques, il n'y a pas de violence. Néanmoins, aujourd'hui même – vous avez certainement entendu comme moi les informations – pour la deuxième fois en une année, en Finlande, un jeune étudiant a tué sept ou huit camarades dans son école. Il y a de la violence aussi dans les pays nordiques, il ne faut pas comparer avec eux.

M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.) : – Vu que vous m'interpellez directement, Monsieur Voiblet, je vais vous répondre. Je n'ai pas pris une position individuelle sur la question du *botellón*, comme la presse l'indiquait, il s'agissait bien d'un communiqué du parti, vous connaissez bien la fonction de président.

Cela dit, si vous souhaitez que je vous rappelle les différentes raisons qui ont poussé le Parti socialiste lausannois à s'opposer à l'autorisation du *botellón*, je vous dirai simplement que la raison principale tenait au fait que l'organisateur de l'événement n'était pas en mesure de fournir des garanties et des dispositions satisfaisant la Municipalité. Nous avons donc estimé que la Municipalité devait donner un signal, comme c'est le cas lorsque d'autres manifestations sont organisées, dans lesquelles des débits d'alcool sont proposés et où un certain public pourrait être mis en danger.

Je souhaite aussi vous répondre sur ce que vous avez dit à M^{me} Germond. Vous semblez ne pas connaître les statistiques de la violence domestique. Je n'ai pas les chiffres exacts ce soir, mais je peux vous les communiquer plus tard. M^{me} Germond parlait d'une femme victime sur cinq en Suisse. C'est le cas, je crois que ces statistiques sont connues. Par ailleurs, vous faites comme si le PS niait les problèmes. Ce n'est pas du tout le cas. M^{me} Germond parlait en se fondant sur les statistiques policières des cinq dernières années, comme la Municipalité dans sa réponse; vous vous fiez plus à 24 heures qu'au site de la Ville. Je vous engage à consulter aussi le site de la Police municipale, où vous pourrez voir par vous-même que les chiffres sont stables ces cinq dernières années.

M^{me} Marie Deveaud (Soc.) : – Je suis assez stupéfaite que M. Voiblet mette sur le même plan des incivilités et la violence conjugale. (... rumeurs...) Oui, vous avez parlé d'incivilités en même temps que de violence conjugale! Ces violences se soldent très souvent par des interventions de la police, par des visites aux urgences, quelquefois par des blessures graves voire des morts, de femmes – et d'hommes aussi, me direz-vous peut-être. Par respect pour les femmes victimes, il serait souhaitable de ne pas mettre tout sur le même plan. La violence urbaine, si elle est synonyme d'incivilité, n'est pas comparable à la violence conjugale.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – A moins que je sois totalement amnésique, il me semble que c'est M^{me} Germond qui a amené le comparaiso n avec les violences conjugales, et non M. Voiblet. Mais je peux me tromper...

Je voudrais tout de même commencer par féliciter la Municipalité dans sa conduite relative à ce miniphénomène du *botellón*, et notamment le directeur de police, qui – c'était tout de même un peu piquant de le constater – a, dans une émission de la Télévision Romande, défendu l'ordre et la sécurité publique contre les attaques des tenants de la liberté individuelle et de la liberté des mœurs. Merci, Monsieur le Municipal.

Ensuite, la question de la sécurité – je l'ai déjà dit, je le redirai encore souvent – c'est la plus relative par rapport aux statistiques. Lorsqu'on n'est pas soi-même victime d'une voie de fait, on croit les statistiques. Et lorsqu'on a eu très peur ou qu'on a été touché dans son intégrité physique, on ne croit plus les statistiques, on croit que toutes les rues sont des coupe-gorge. Avoir une vision exacte relève alors de la quadrature du cercle.

Troisièmement, Madame Germond, je crois que la presse informe et non pas amplifie. Je n'aimerais pas qu'on tombe dans le travers qui consiste à croire que lorsque la presse relate un événement qui n'est pas visible par le bout de notre lorgnette, elle déforme, voire amplifie. Je suis en revanche d'accord avec vous sur les conséquences désastreuses de la suppression de la clause du besoin. Je m'en suis déjà expliqué, je continuerai de le dire et de le répéter.

Les violences conjugales... Nous ne faisons pas l'impasse ! Pour preuve, nous avons eu plus d'une heure de débat cet après-midi au Grand Conseil à propos des violences conjugales, de l'expulsion du conjoint ou du fauteur de troubles, en effet, dans 95 % des cas, c'est l'homme. C'est dire que nous – et quand je dis nous, je veux dire la classe politique vaudoise – nous en préoccu pons, et cela avec le plus grand sérieux.

Et enfin, vous parlez de la suppression de l'Etat social. Je ne crois pas que l'insécurité, les agressions soient le fait de gens qui ont faim, qui sont en haillons et qui demandent simplement quelque chose à manger ou qui luttent pour leur survie, à cause de la suppression de l'Etat social. Je crois que ce sont des gens qui ont eu suffisamment d'argent pour acheter des alcools, qui sont chers, et en avoir bu plus que de raison. Les statistiques de la police sont éloquentes : plus de 80 % des voies de fait, des altercations, des dommages à la propriété, des incivilités, proviennent de consommations excessives d'alcool. Pour ma part, en tant que conseiller communal, mais aussi député, je suis convaincu que les alcools forts ou les alcopops sont quatre fois trop bon marché. Ceci n'engage que moi.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT) : – Quelques remarques. Tout d'abord, il est important que le débat sur la violence, s'il doit avoir lieu, ne procède pas d'amalgames. Nous devons distinguer – M^{me} Longchamp en a un peu parlé – une violence structurelle, la violence de la guerre – celle sur laquelle malheureusement on zappe, et on apprend à la zapper dans les médias et à la télévision – et une certaine violence individuelle ou interindividuelle, qui peut avoir des causes structurelles. Il faut faire attention de ne pas mélanger toutes les formes, tous les niveaux et toutes les causes de violence qu'on voit se développer. Faute de quoi, ce débat est un peu une discussion de Café du Commerce ou bien un débat pour un fond électoral, qu'on peut faire à bon marché sur l'insécurité.

Deuxièmement, les réponses à certaines formes de violence sont difficiles et complexes, il faut les articuler entre elles. Il y a évidemment les réponses à apporter en matière d'éducation, de responsabilité dans les relations interindividuelles, il y a des réponses à apporter au niveau structurel. Par exemple – cela a été souligné tout à l'heure – pour les violences domestiques, reflet de rapports entre les sexes qui sont et restent dans certains cas des rapports de domination violents. Et puis il y a de la violence sociale, qui implique d'autres types de réponses, sur laquelle il y a d'autres niveaux d'intervention. On a parlé tout à l'heure de la protection sociale, de la formation, de la possibilité pour les jeunes de trouver un premier emploi, de n'être pas laissés livrés à eux-mêmes dans des quartiers ou abandonnés à une vie sans perspective.

Donc il faut être sérieux si on veut traiter de la violence. Je n'ai pas la prétention aujourd'hui d'aborder toutes les questions qu'elle soulève. J'aimerais simplement relever qu'il est inacceptable d'aborder ces questions, qui ont ces

conséquences graves, notamment pour les victimes, de manière superficielle ou simplement électoraliste.

J'aimerais reprendre un seul point sur lequel il y a une discussion absurde, cette affaire de la violence des jeunes dans les préaux d'école, ou liée à l'alcool, etc. Dans les générations dont je fais partie, il y a évidemment bien eu des violences dans les préaux. Elles n'étaient peut-être pas connues, elles n'étaient pas thématiques, mais elles existaient. Elles étaient intégrées d'une autre manière dans la société. Aujourd'hui, cette violence prend d'autres formes, peut-être plus dangereuses, plus difficiles, mais il faut faire attention, les réponses à ce niveau ne peuvent pas être simplistes.

Cela vaut aussi pour l'histoire du *botellón*. On présente la réponse de la Municipalité comme tout à fait satisfaisante. Mais soyons sérieux : ce n'est pas en prohibant la consommation d'alcool que l'on répond aux raisons qui poussent certains jeunes à tenter d'échapper à leur quotidien en consommant trop d'alcool, sur la voie publique ou ailleurs. Il faut vraiment éviter ces réponses simplistes. De ce point de vue, la réponse de la Municipalité, qui donne des chiffres et des faits à M. Voiblet, est intéressante. Mais elle n'est pas encore la réponse unique qu'on pourrait trouver au développement des différentes formes de violence et de leurs causes dans la société.

C'est ce qu'il me semble raisonnable de dire, si on veut éviter une réponse simplement électoraliste ou une réponse qui ne va pas au fond des questions posées.

Le président : – Merci. Avant de passer la parole à M. Hubler, je vous demande d'en rester au sujet de l'interpellation et pas de faire des digressions qui nous mèneraient alors vraiment à des conversations de Café du Commerce.

M. Alain Hubler (AGT) : – L'intervention de M^{me} Longchamp m'a fait réfléchir. En effet, tout le monde aujourd'hui a entendu parler de cette affaire de meurtre en série en Finlande. Petit test : tout le monde s'en souvient. Mais pouvez-vous me dire combien de personnes ont été licenciées dans ce même pays aujourd'hui ? Avez-vous vu, par exemple sur Internet, d'autres informations à propos de la Finlande, dont vous vous souvenez, et combien ? Tout le monde sait où ça s'est passé. En revanche, je suis sûr que beaucoup de gens ont oublié les autres informations publiées aujourd'hui sur Internet.

Vous l'avez vu sur Internet, ou peut-être entendu à la radio, mais vous n'avez pas pu voir les informations télévisées du soir, puisque nous avons commencé la séance à 19 h 30. Vous n'avez pas encore lu les journaux de demain. Ça fait quand même réfléchir sur la façon dont les informations sont transmises et comment elles sont utilisées dans un Conseil communal.

Ensuite, ce que vous avez vu, Madame Longchamp, le reportage sur cette classe où les enfants qui ont abandonné

leur doudou pour s'adonner à d'autres activités, c'est un reportage qui a existé sous forme de film il y a bien longtemps. Il s'intitulait *La Guerre des boutons*, que vous avez sans doute tous vu, et que nous avons tous mis en pratique d'une façon ou d'une autre.

Pour revenir aux chiffres cités dans la réponse à l'interpellation de M. Voiblet, j'aimerais que le municipal de police nous donne une définition des voies de fait. D'une part parce que ce n'est pas évident, et d'autre part, qu'il nous donne éventuellement des raisons qui pourraient faire que ces voies de fait ont augmenté. Est-ce que par hasard il n'y aurait pas simplement une augmentation du nombre de plaintes ?

Concernant les voies de fait, j'ai constaté en lisant le document fourni par M. l'interpellateur, qu'il y a en effet une augmentation vertigineuse des voies de fait entre 2000 et 2007. La police sait-elle où, géographiquement parlant, ont lieu ces voies de fait en ville de Lausanne ? Deuxièmement, ces voies de fait n'auraient-elles pas lieu, par hasard, dans un quartier très actif la nuit ? Je me pose encore une autre question : est-ce que la police a essayé de faire une corrélation mathématique entre – au hasard – l'augmentation du nombre de places dans les clubs, les discothèques et les bistrotts et l'augmentation du nombre des voies de fait ? Pour fréquenter beaucoup d'apprentis – c'est mon métier d'être enseignant professionnel – il y a en effet des plaintes d'apprentis qui disent qu'ils ont rencontré des castagnes, croisé des castagneurs et subi des castagnes. Ce n'est jamais dans les Bois du Jorat, ce n'est jamais à Sauvabelin, ni à Saint-François. Comme par hasard, c'est toujours assez proche des endroits où la vie est un peu chaude. C'est peut-être la rançon de la capitale, Lausanne *by night*, connue jusqu'à Genève et même à l'autre bout de l'océan. J'attends quelques réponses et je vous remercie d'avance.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Monsieur Hubler, ce n'est pas du tout de la *Guerre des boutons* que je parlais ! C'est un reportage tout à fait d'actualité. D'autre part, les élèves dont je parle n'ont pas été tabassés le soir, comme vous le prétendez, mais en rentrant de l'école. Ce sont encore des jeunes qui reviennent de l'école à des heures tout à fait correctes, et de jour. Ça s'est passé à la Cité, ça s'est passé dans le bus qui montait à Praz-Séchaud, et aussi en pleine ville. Donc ça n'a pas eu lieu dans les Bois du Jorat, ni à minuit ou à 2 h du matin.

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – M. Voiblet est peut-être un petit peu déçu. Malgré l'augmentation des habitants à Lausanne – on a dépassé les 130'000, on était à 130'136 aujourd'hui à 14 heures – malgré l'augmentation aussi des établissements de nuit, le nombre de délits n'augmente pas. Ces établissements, en eux-mêmes, exercent une attirance sur le public et sont le théâtre de comportements parfois peu souhaitables. Il y a plus de 40 établissements de nuit à Lausanne, mais depuis cinq ans, le nombre de délits reste aux environs de 12'000.

Monsieur Voiblet, nous n'avons jamais dit qu'il n'y avait pas de problème. Evidemment, il y en a, mais nous essayons de les résoudre. Certains délits diminuent et d'autres augmentent, dans ce chiffre de 12'000. Les délits qui augmentent sont en effet les brigandages et les voies de fait. Pour M. Hubler, les voies de fait, ce sont la plupart du temps des bagarres. Où ont-elles lieu ? Vous avez dit que ce n'était pas forcément à Saint-François, pas forcément dans les Bois du Jorat. A Lausanne, elles ont lieu souvent là où sont les établissements de nuit, où il y a la vie. C'est normal. C'est là d'ailleurs que la police est la plus présente pour essayer d'éviter ces bagarres.

Une charte a été rédigée et signée par neuf établissements de nuit, les plus grands et les plus anciens. Lorsqu'il y a un accord sur la formation du personnel de sécurité, permettant d'abaisser les tensions, on s'aperçoit que les bagarres dans ces établissements sont beaucoup moins fréquentes et sont souvent arrêtées avant de dégénérer complètement. Lorsque les policiers arrivent, il n'y a plus, comme c'était le cas il y a dix ans, voire deux, trois ou quatre, des immenses bagarres à l'extérieur de l'établissement. Celles-ci surviennent encore parfois dans les établissements non signataires de la charte. La volonté de la Municipalité et du Corps de police, est de convaincre le plus grand nombre d'établissements possibles de signer cette charte. Mais nous ne voulons évidemment pas non plus la signer gratuitement.

M. Voiblet raille un peu la réponse à son interpellation où nous avons indiqué qu'il y avait plus de patrouilles, notamment pédestres, le jour. Il y a aussi des problèmes le jour, la police ne travaille pas que la nuit. Mais la nuit, vous l'avez vu, le poste du Flon est ouvert les week-ends. Le poste de la gare pourra être ouvert la nuit dès que le métro sera en service. La Brigade de la jeunesse fait également des patrouilles de nuit. On s'aperçoit que toute une infrastructure a été mise en place la nuit.

Deux mots sur le *botellón*, puisque c'est un peu le sujet à la mode. Je suis un peu étonné que certains s'étonnent que la Municipalité n'ait pas voulu de ce *botellón*. Leurs raisons sont peut-être différentes ! On peut être pour le *botellón*, on peut être contre, on peut être pour avec des raisons de gauche, ou de droite, et vice versa. Quant à la Municipalité et moi, nous estimons que le domaine public appartient à tout le monde et qu'il mérite un certain respect. Ce n'est pas ce qui se passe, lorsqu'on lit dans la presse certaines suites de *botellónes*, sans aucun respect du domaine public. L'interdire est une manière à mon sens, de ne pas tolérer ça. L'autre élément, M^{me} Ruiz l'a dit, qui nous a fait craindre ce *botellón*, c'était l'arrivée de 6000 personnes au plateau de Montbenon, invitées par la personne à l'initiative de cet événement, et qui l'a fait toute seule. Les 6000 ne seraient probablement pas toutes venues, mais on peut s'imaginer que par beau temps, il y en aurait eu 1000, 1500 ou 2000, sans aucun encadrement sanitaire, ou préventif. Pour nous, en termes de santé publique mais aussi de sécurité, c'était pour le moins discutable.

Encore un mot sur la suite. Vous savez que tous les trois ou quatre ans l'Observatoire de la sécurité fait un sondage. Le dernier datait de 2003 et il vient d'être reconduit. Je vous le dis en primeur, j'ai reçu les premiers résultats il y a quelques jours et, sans entrer dans les détails puisque ce sondage sera présenté lors du Forum de l'Observatoire de la sécurité au mois de novembre, on s'aperçoit que la majorité des Lausannois trouvent que la qualité de la vie à Lausanne s'est améliorée de manière sensible entre les deux sondages, et également l'image de la police. Cela montre que lorsque la police se donne les moyens de s'améliorer – ce qui ne veut évidemment pas dire qu'il n'y a pas de problèmes, mais qu'il faut encore faire mieux – avec la charte éthique, le code de déontologie, mais aussi lorsque cette police se rapproche de la population, et lorsqu'elle essaie de quitter autant que possible l'arbitraire, on en récolte les fruits.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – J'ai déposé cette interpellation le 22 avril, avant que le Parti socialiste se préoccupe de problèmes de sécurité. Ce n'est pas un problème gauche-droite. C'est un problème d'actualité, présent dans certaines villes de Suisse. Voilà la réalité. Donc je m'étonne des discussions.

Je constate aussi que la Municipalité – je l'ai déjà dit une fois, mais il semble que je ne suis pas écouté – sort un rapport-préavis sur la violence urbaine ou la situation en ville, préoccupante sur le plan de l'insécurité. Si cette Municipalité de gauche sort un tel préavis, elle a une raison, et cette raison, c'est qu'il y a un problème qu'il faudrait traiter. S'il n'y a pas de raison, la Municipalité devrait retirer ce préavis. Je ne vois pas pourquoi maintenir un préavis s'il n'y a pas de problème, ni une solution à apporter à une situation délicate.

Le municipal a dit que j'étais peut-être déçu de la réponse. Oui, je suis déçu, mais surtout du fait qu'on doive discuter de ce problème. En effet, on le remarque ce soir dans le débat, cette situation est délicate et il faut l'aborder.

J'aimerais remercier les deux intervenants d'A Gauche Toute ! Eux, ils font de la politique ce soir et ils discutent. Nous ne sommes peut-être pas d'accord sur tous les problèmes, mais au moins ils ont la franchise de les évoquer et de dire qu'on devrait en discuter. Tandis que le Parti socialiste m'accuse de tous les maux, y compris celui de ne pas me préoccuper de la violence conjugale – alors que je parlais de violence urbaine. Si un jour le Parti socialiste dépose une interpellation sur la violence conjugale, Madame Germond, vous viendrez me voir, je vous la signerai.

J'aimerais encore revenir sur les statistiques de 24 heures. L'origine de cette statistique, c'est un article publié après une conférence de presse du municipal, qui indiquait : « Source : Police municipale de Lausanne ». Source ! On peut accuser les médias de manipuler tout ce qu'on veut ! J'ai repris ces chiffres, qui ne sont d'ailleurs pas contestés par le municipal, dans cet article où les sources étaient citées.

Je ne vais pas insister. Nous aurons probablement l'occasion de reprendre la discussion dans le cadre du rapport-préavis. Je prévois que le débat sera très vif, mais c'est aussi le rôle de la politique.

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – Dans son interpellation – et je le comprends bien – M. Voiblet relève les délits qui ont augmenté. Donc les voies de fait et les brigandages. C'est comme si je présentais un rapport-préavis où je parlerais uniquement des vols à main armée, qui ont diminué de manière extrêmement sensible, et des vols avec effraction dans les voitures, qui ont aussi diminué de manière très importante. Il s'agit d'un ensemble de problèmes et il faut raisonner en termes globaux et pas seulement sur les délits qui nous arrangent.

Une dernière remarque, un clin d'œil amusé. M. Voiblet nous dit: s'il y a un préavis, c'est qu'il doit y avoir des problèmes. En effet, chaque fois qu'il y a un préavis, c'est pour résoudre des problèmes. Mais ça, c'est la vie démocratique des Parlements !

Le président : – Merci. La discussion est-elle encore demandée? Ça n'a pas l'air d'être le cas, il n'y a pas de résolution, cet objet est donc liquidé. Merci Monsieur Voiblet.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation de M. Claude-Alain Voiblet: «Violence urbaine, une nouvelle réalité à Lausanne» ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

J'appelle à la tribune M^{me} Marlène Bérard pour son interpellation intitulée «Lausanne Jardins 2009: comment la Municipalité va-t-elle s'y prendre?» Je vous donne la parole pour les premiers commentaires sur la réponse municipale.

Interpellation de M^{me} Marlène Bérard :
«Lausanne Jardins 2009: comment la Municipalité va-t-elle s'y prendre?»⁹

Développement polycopié

Nous apprenions mercredi dernier (30.04.08) par la presse quels projets avaient été retenus par le jury de la 4^e édition de Lausanne Jardins. Parmi les 16 projets primés, l'un devrait

se tenir à la place du Château du 20 juin au 24 octobre et reproduire des œuvres florales sur tout le site. Ce projet et la décision de le réaliser implique plusieurs conséquences pour le quartier et les personnes qui le fréquentent. Je souhaite dès lors poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La réalisation de ce projet a-t-elle été envisagée en concertation avec le Canton? Si oui, quelles mesures seront prises pour permettre un accès facilité à la place du Château, notamment pour les personnes à mobilité réduite?
2. Sachant que la Ville participe à Lausanne Jardins, est-ce bien la Municipalité qui a pris la décision d'exécuter le projet en question? Si ce n'est pas le cas, les autres membres du collège municipal et leurs services ont-ils été mis au courant du choix et de la réalisation de ce projet?
3. Sachant que le municipal en charge de l'annonce à la presse est le vice-président du Festival de la Cité, qu'entend-il faire pour concilier les deux manifestations?

Pour le groupe LausannEnsemble, il ne s'agit pas de s'opposer à un projet comme celui de Lausanne Jardins. Mais la qualité et la réussite d'un tel projet demande une réflexion globale pour éviter des conséquences néfastes sur un quartier qui est côtoyé par une population hétéroclite. En effet, l'accès à la place touche tant les fonctionnaires cantonaux que les habitants du quartier, les touristes ou les visiteurs de la place du Château et de la cathédrale. Il importe donc au groupe LausannEnsemble que les mesures nécessaires soient prises pour qu'aucun utilisateur ne soit péjoré.

Je remercie par avance la Municipalité de ses réponses.

Réponse polycopiée de la Municipalité

Préambule

Relevons que, comme le mentionne l'interpellatrice, Lausanne Jardins 2009 est la 4^e édition de la manifestation.

Le préavis 2007/14 en rappelle les principales caractéristiques, en particulier sous point 2.2, 2^e §: «*Ses jardins [...] sont réalisés dans la réalité concrète et contraignante de la ville*» et sous son point 2.3: «*La méthode de travail élaborée lors des trois premières éditions a incontestablement été validée par le succès rencontré.*»

A chaque édition, des projets retenus par le jury ont dû être adaptés ou même abandonnés face aux «réalités concrètes et contraignantes». C'est justement pour cela qu'un certain laps de temps est nécessaire entre le concours et le «passage à l'acte», afin de s'assurer de la faisabilité de tel ou tel projet.

La méthode de travail de l'association Jardin Urbain, porteuse du projet Lausanne Jardins 09, comporte plusieurs

⁹ BCC 2007-2008, T. II (N° 14) p. 823.

étapes de réflexion : au niveau du programme de la manifestation, à celui du choix par le jury, puis dans la phase d'analyse de faisabilité avant décision d'exécution et octroi du mandat donnant les garanties nécessaires. Lors des éditions précédentes, cette manière de faire a démontré son adéquation aux problèmes soulevés par l'irruption de jardins dans l'espace urbain.

Ceci préalablement exposé, nous pouvons répondre aux trois questions de la manière suivante :

1. La réalisation de ce projet a-t-elle été envisagée en concertation avec le Canton? Si oui, quelles mesures seront prises pour permettre un accès facilité à la place du Château, notamment pour les personnes à mobilité réduite?

La réalisation ne pourra se faire qu'en concertation avec le Canton et les locataires de places de parc situées sur la place du Château. Ces démarches ne pouvaient bien évidemment pas débiter avant que le jury ait fait son choix. Elles devront aboutir pour permettre la réalisation concrète du projet.

L'accès, notamment pour les personnes à mobilité réduite se rendant à la Préfecture, sera garanti.

2. Sachant que la Ville participe à Lausanne Jardins, est-ce bien la Municipalité qui a pris la décision d'exécuter le projet en question? Si ce n'est pas le cas, les autres membres du collège municipal et leurs services ont-ils été mis au courant du choix et de la réalisation de ce projet?

La Ville de Lausanne est bien partie prenante dans l'association Jardin Urbain. Ce n'est cependant pas la Municipalité qui prendra formellement la décision d'exécution, mais le comité de l'Association, dans lequel siègent le syndic et le directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Comme pour les éditions précédentes, ne seront réalisés que les projets dont la faisabilité est établie. Cette dernière fait l'objet d'une analyse serrée, tant du point de vue de l'horticulture que de celui de l'urbanisme, compris au sens large du terme.

La Municipalité a été informée par le directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement, président du jury, des résultats des délibérations et en particulier de l'existence du projet sur la place du Château. Les problèmes probables que la réalisation de cet excellent projet allait soulever ont alors été évoqués. Quoi qu'il en soit, le stade de la décision n'est pas encore atteint.

3. Sachant que le municipal en charge de l'annonce à la presse est le vice-président du Festival de la Cité, qu'entend-il faire pour concilier les deux manifestations?

Dans le cas présent, l'aménagement proposé ne nécessite pas de travaux d'infrastructure. Ce ne sont finalement que des grands bacs qui se posent sur le sol.

Compte tenu du calendrier du festival de la Cité, le projet sera mis en place avec un décalage de quelques jours par rapport au début de Jardins 2009. Le Festival de la Cité a été informé de cette situation, qui ne pose pas le moindre problème.

Discussion

M^{me} Marlène Bérard (LE) : – J'en viens à la réponse à mon interpellation concernant Lausanne Jardins 2009. Si l'on peut appeler cela réponse... J'estime que ce n'en est pas une et je suis un peu déçue de son contenu.

A titre de préambule, je tiens à rappeler que LausannEnsemble est tout à fait favorable à Lausanne Jardins et que le but de cette interpellation était de savoir comment cet événement serait organisé et quels aménagements étaient prévus pour que la manifestation se déroule correctement dans les rues lausannoises.

Or, à la lecture de la réponse – ce qui se présente comme la réponse – on apprend que des adaptations sont la plupart du temps nécessaires pour la réalisation des projets choisis par le comité de Lausanne Jardins. On sait que ces adaptations prennent du temps. J'ai déposé mon interpellation en mai, nous sommes en septembre, et dans la réponse, aucune indication n'est donnée à ce propos. Nous apprenons également, au bas de la première page [cette page 114], dans la réponse à la question 1, que l'accès à la place du Château pour les personnes à mobilité réduite sera garanti. Mais nous ne savons pas comment.

Nous apprenons que les problèmes évoqués dans mon interpellation ont été discutés en Municipalité, mais une fois de plus, nous ne savons pas ce qui s'est dit, nous ne savons pas ce que pense la majorité du collège, aucune information ne nous est donnée. Encore une fois, j'ai l'impression que c'est une réponse de principe plus qu'une vraie réponse.

Finalement, on nous dit qu'aucune décision n'a été prise. Or Lausanne Jardins, c'est dans moins d'une année. Il me semble que la Municipalité doit prendre une décision pour déterminer comment ces projets peuvent être réalisés. Il faut qu'ils se passent correctement, sachant que le Festival de la Cité se déroulera en même temps à la place du Château. J'espère simplement que nous ne serons pas pris de court. J'ai déposé une interpellation ordinaire suffisamment tôt, je m'attendais à une réponse détaillée et motivée. Ce n'est pas le cas.

Enfin, et je terminerai par là, à la fin de la réponse à la question 3, on apprend que le Festival de la Cité a été informé du fait que la manifestation pourrait empiéter sur son déroulement et qu'il y aurait un décalage dans le temps. Or au

moment où j'ai déposé mon interpellation, une semaine après environ j'ai eu un contact avec le président du Festival de la Cité; il n'était pas au courant du projet choisi pour la place du Château. On voit donc qu'une décision a été prise, mais qu'à dessein on ne nous la communique pas correctement. Je tenais à rectifier ce point, décidé visiblement bien après le dépôt de mon interpellation. C'est regrettable que certaines informations dépendent de la date précoce du dépôt de cette interpellation – ce qui empêche de nous donner des réponses – et que d'autres, à l'évidence, intègrent des données communiquées bien après le dépôt.

LausannEnsemble ne souhaite pas déposer de résolution sur cet objet: aucune information ne nous étant donnée, c'est difficile de prendre une résolution. Tout ce qu'on peut espérer, c'est que la Municipalité fasse en sorte que cette manifestation se déroule correctement, qu'il n'y ait pas de problème de cohabitation avec les autres manifestations qui auront lieu en parallèle. J'espère que ce vœu pourra être exaucé.

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – Je suis surpris du ton adopté par M^{me} Bérard. Dans son interpellation, elle pose très clairement les questions du Jardin sur la place du Château. Aujourd'hui, elle m'apostrophe en disant que la réponse est inadéquate parce que je ne parle pas de l'état de réalisation des jardins de l'ensemble de la manifestation. Je regrette, si elle m'avait posé des questions là-dessus, j'y aurais répondu, évidemment.

La décision de faire des jardins a été prise par le Conseil communal au moment où vous avez voté le crédit que la Municipalité vous proposait d'accorder à la manifestation. Maintenant, la manifestation cherche des sponsors pour mieux établir son assise financière, mais les Jardins vont se réaliser.

Sur la place du Château, un jardin a été considéré comme problématique parce qu'il touchait à des places de parc. Aujourd'hui, il a été redimensionné et le nouveau projet a été soumis très officiellement par la Municipalité au Conseil d'Etat avec une lettre lui demandant de prendre position sur ce projet et s'il souhaitait des modifications. Nous en sommes au travail diplomatique entre l'Etat et la Municipalité, il se fait gentiment, nous attendons une réponse, le Conseil d'Etat n'est pas pressé. Ce jardin se fera en été 2009, si la réponse vient cet hiver, ça ira aussi. Pour que votre information soit complète: les géraniums destinés à ce jardin sont déjà plantés. S'ils ne peuvent pas être installés sur ce jardin, on les mettra ailleurs, dans les cimetières, par exemple!

Pour le Festival de la Cité, je tombe encore plus des nues! Il se trouve que dans mes fonctions de municipal, je suis vice-président du Festival de la Cité. J'ai informé son comité dès qu'il y a eu une décision du jury. La direction du Festival étant bouleversée – il n'y avait pas de directeur à ce moment-là – j'ai informé le Conseil de fondation qu'il y aurait un jardin sur la place du Château, qui se mettrait en place, évi-

demment, après le Festival de la Cité. Il n'y a pas eu le moindre problème. Je ne sais pas ce que mon cher président vous a donné comme information, je regrette qu'il ait laissé entendre qu'il y avait un espace pour la polémique entre lui et moi. Les choses ont été dites de manière tout à fait claire, les manifestations sont consécutives, elles ne s'entrechoquent pas. Cette mise en place ne posera aucun problème.

La discussion au sein de la Municipalité a eu lieu quand nous avons décidé de vous demander d'attribuer la somme nécessaire à cette manifestation. Nous ne revenons pas à chaque fois sur ce qui va se passer ici et là. Puisque vous vous inquiétez du fait que je cache des choses à mes collègues, je vous informe que la lettre au Conseil d'Etat, accompagnée d'une description du jardin de la place du Château, d'un plan et de sa philosophie générale, a été discutée en Municipalité, qui l'a adoptée à la majorité. Si cela peut vous rassurer un petit peu...

M. Alain Hubler (AGT): – Tout à coup, je me dis que cet aménagement sur la place du Château pourrait être très intéressant s'il était pérenne. La Municipalité a-t-elle envisagé de mettre des espèces durables qui pourraient rester longtemps à la place du Château? Merci de votre réponse.

M. Denis Pache (UDC): – Je m'étonne d'entendre notre municipal affirmer que le Conseil a pris la décision pour Jardins 2009. Si je ne me trompe, nous avons voté en Commission des finances un compte d'attente, mais je n'ai pas le souvenir d'avoir voté un préavis qui traite de Jardins 2009.

M^{me} Marlène Bérard (LE): – J'aimerais revenir sur un aspect évoqué par le municipal Bourquin à propos de mon intervention auprès du président du Festival. Non, il n'y a pas d'espace pour la polémique. Je relève que c'est peut-être une maladresse du municipal en charge du dossier, qui fait des annonces ou du moins a convoqué une conférence de presse peut-être un peu trop tôt, avant d'avoir pris contact avec les personnes développant des activités parallèlement à Lausanne Jardins. Cela a créé un problème d'agenda et a fait que les partis politiques, au moins LausannEnsemble, se sont posé quelques questions.

Il ne s'agit pas de savoir qui a raison qui a tort, visiblement des informations n'ont pas passé en même temps auprès des mêmes personnes. Je crois que le président du Festival de la Cité est de bonne foi quand il me dit qu'il n'était pas au courant au moment où on lui a posé la question. Je ne veux pas savoir qui a raison, qui a tort, simplement nous espérons que ce Lausanne Jardins pourra exister d'une manière pérenne, que les fleurs qui devraient être installées à la place du Château le soient de la plus belle manière possible. Mais également, qu'elles le soient en même temps que le Festival de la Cité.

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement: – Madame Bérard, je suis heureux de constater que nous sommes sur la même longueur d'ondes. Ce qui compte, c'est que cette

manifestation se passe bien ; qui a dit quoi, c'est de l'ordre du détail.

Pour la durabilité de l'installation sur la place du Château, c'est un peu difficile d'installer, de désinstaller, de réinstaller les géraniums. Néanmoins, je sais que dans les tiroirs de la Direction des travaux, mon collègue Olivier Français a des propositions de réaménagement de la place du Château et de la place du Tunnel. Elles vont être discutées, mais ne sont pas encore à l'ordre du jour.

Pour votre question, Monsieur Pache, je peux vous assurer, vous rassurer en vous assurant, que le préavis a bel et bien été voté par le Conseil communal. C'était le préavis 2007/14, Fr. 1 million a été voté pour la manifestation¹⁰. A l'unanimité, je crois, ce qui m'a évidemment réjoui.

Le président : – Merci, Monsieur Bourquin. La discussion continue. Il n'y a pas de demande de parole, il n'y a pas de résolution, cet objet est donc clos. Je remercie l'interpellatrice pour sa présence.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation de M^{me} Marlène Bérard : « Lausanne Jardins 2009 : comment la Municipalité va-t-elle s'y prendre ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Le président : – Je passe au point suivant de l'ordre du jour, INT16, où M^{me} Florence Germond interroge la Municipalité sur sa politique énergétique.

Interpellation de M^{me} Florence Germond sur la politique énergétique menée par la Municipalité de Lausanne¹¹

Développement polycopié

En tant qu'actionnaire direct ou indirect d'EOS, représentée au conseil d'administration, la Ville de Lausanne peut exercer une influence considérable sur la politique menée par ce groupe et ses filiales ; en outre, par l'activité propre des Services industriels, la Ville peut avoir une influence importante sur l'approvisionnement énergétique des ménages de la commune et des communes avoisinantes.

¹⁰ BCC 2006-2007, T. II (N° 16), pp. 593 ss.

¹¹ BCC 2007-2008, T. II (N° 14), p. 823.

En raison du projet de centrale à gaz du groupe EOS, de la fusion prévue avec Atel et de la construction planifiée à marche forcée d'une nouvelle centrale nucléaire en Suisse par ce dernier groupe, la position de la Ville de Lausanne doit être clarifiée. Enfin, la mise à disposition de Fr. 320 millions par année par la Confédération pour le soutien aux énergies renouvelables (rachat au prix coûtant), offre pour la première fois des opportunités à large échelle pour le développement des nouvelles énergies renouvelables et de la petite hydraulique.

L'énergie nucléaire n'étant pas compatible avec les exigences du développement durable, en particulier sous le nom de la sécurité et de l'efficacité énergétique, et d'une rentabilité douteuse, nous estimons qu'il faut y renoncer.

S'agissant des centrales à gaz, envisagées comme énergie de transition, elles sont extrêmement problématiques en raison de leurs émissions élevées de CO₂, à l'origine du réchauffement climatique. C'est d'ailleurs pour cette raison que le Parlement fédéral exige une compensation intégrale de ses émissions, par des mesures compensatoires de réduction des émissions en Suisse et à l'étranger. Les centrales à gaz n'ont de sens que si elles s'inscrivent dans une stratégie très volontariste de développement des énergies renouvelables et d'économie d'énergie, et principalement dans un rôle de *back up* énergétiques ou de couverture des pointes de consommation, respectivement de compensation des irrégularités de certaines formes d'énergies renouvelables. Cela suppose donc que, parallèlement aux projets de centrales à gaz, on procède à des investissements massifs dans la production d'électricité d'origine renouvelable pour une puissance globale nettement supérieure. En outre, les prix de plus en plus élevés du gaz naturel, couplé à celui du pétrole, compromettent de toute manière la rentabilité des centrales à gaz.

Enfin, même si ce n'est pas l'objet de la présente interpellation, il va sans dire que les programmes d'économie d'énergie sont encore l'investissement le plus prometteur, et qu'à cet égard la Ville doit aussi renforcer son engagement notamment dans le cadre des programmes fédéraux lancés ce printemps par le Conseil fédéral.

Dès lors se posent à la Municipalité les questions suivantes :

1. La Municipalité va-t-elle en priorité investir massivement dans les énergies renouvelables (petite et grande hydroélectricité, éolien, solaire photovoltaïque, biomasse, voire géothermie) ?
2. Comment la Municipalité entend-elle garantir que la construction éventuelle de la centrale à gaz de Chavalon s'inscrive véritablement dans une stratégie de passage aux énergies renouvelables et ne constitue pas simplement un pis-aller pour produire de l'énergie de bande ?
3. La Ville, respectivement ses représentants au conseil d'administration, s'engageront-ils, après la fusion d'EOS et d'Atel, à ce que le nouveau groupe investisse massivement dans les nouvelles énergies renouvelables ?

4. La Ville, respectivement ses représentants au conseil d'administration, s'engageront-ils, après la fusion d'EOS et d'Atel, à ce que le nouveau groupe renonce à la création d'une nouvelle centrale nucléaire ?
5. Comment la Municipalité entend-elle défendre, au sein du nouveau groupe fusionné, une politique d'investissement compatible avec les principes du développement durable ?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses.

Réponse photocopiee de la Municipalité

1. Politique énergétique

La politique énergétique de la Municipalité se développe selon deux axes principaux :

1. **économies d'énergie et efficacité énergétique**, pour l'électricité mais aussi et surtout, étant donné l'énorme potentiel que constitue l'isolation des bâtiments, pour la chaleur. Un rapport-préavis répondant à diverses initiatives du Conseil communal fera le point sur la politique que les Services industriels (SIL) mènent et entendent développer en la matière, notamment dans la perspective de l'introduction, à l'horizon 2010 probablement, d'un certificat énergétique obligatoire pour les bâtiments ;
2. **garantie d'approvisionnement par l'augmentation des sources de production renouvelables et par les contrats à long terme** : la Ville de Lausanne produit un peu plus de 30% de l'énergie distribuée par les SIL, le solde est fourni par des contrats à long terme avec EOS Holding (EOSH), des échanges avec d'autres sociétés en participation et des achats directs à des sociétés de production, sur les marchés spot et à long terme (voir tableau en annexe). Un préavis est également en préparation pour obtenir les moyens d'assurer une proportion aussi élevée et pérenne que possible de l'approvisionnement lausannois à partir de sources renouvelables et indigènes.

La participation de la Ville de Lausanne de 20,056% dans EOSH lui garantit, comme actionnaire-client, un approvisionnement sûr via les contrats à long terme. Ces derniers sont cruciaux pour les SIL puisqu'ils représentent près de 60% de leur approvisionnement. La disposition conventionnelle qui garantit aux actionnaires clients un quota d'énergie sera maintenue après la fusion d'EOSH avec Atel. Cette fusion présente un véritable intérêt industriel : elle permet de marier une entreprise qui dispose d'une flexibilité dans la production de pointe en Suisse, et une entreprise dont les ouvrages de production s'étendent au-delà des frontières du pays, et se caractérisent par de la production en ruban¹².

¹² Voir le rapport-préavis N° 2006/6 «Projet «Pôle Suisse Occidentale» – Réponse au postulat de M. Jean-Yves Pidoux «Les lumières de la ville». Lausanne et les mutations des sociétés électriques», *Bulletin du Conseil communal*, séance N° 12 du 13 mars 2007, pp. 274-285.

La production propre de la Ville de Lausanne est essentiellement assurée par l'aménagement hydroélectrique de Lavey (environ 400 GWh/an), dont la concession arrive à échéance en 2030.

Les implications de cette échéance importante sont complexes et donnent lieu à des projets qui sont déjà en cours de préparation (voir point 4). Ceux-ci feront l'objet d'un préavis prochainement.

D'ici moins de dix ans, la conjonction de la fin des contrats à long terme avec la France et des premières fermetures de centrales nucléaires suisses, entraînera, si rien n'est entrepris, des risques de pénurie d'électricité. La réalisation de moyens de production supplémentaires doit donc être planifiée dès aujourd'hui, sachant que la construction des installations de grande puissance, dans le domaine hydraulique, prendra entre 5 et 10 ans, en fonction de la virulence des oppositions.

A plus long terme, il faut rappeler le programme énergétique élaboré par le Conseil fédéral, tel que concrétisé par le Département fédéral de l'énergie, des transports et de l'environnement. Il se base sur quatre piliers, qui sont interdépendants : efficacité énergétique et économies d'énergie, promotion des énergies renouvelables, remplacement et construction de grandes centrales électriques, politique énergétique internationale. Quelles que soient les options qu'ils défendent, les responsables d'une politique énergétique qui prend au sérieux les impératifs du développement durable et de la sécurité d'approvisionnement se doivent d'apporter des réponses dans les quatre dossiers ainsi répertoriés.

2. La loi sur l'énergie

Consciente de la nécessité de restaurer l'autonomie énergétique suisse et soucieuse de limiter l'impact des installations de production sur l'environnement, la Confédération a formulé des objectifs de production renouvelable dans la Loi sur l'énergie (LEne). L'article 1, chiffre 3, indique que «*la production annuelle moyenne d'électricité provenant d'énergies renouvelables doit être augmentée, d'ici à 2030, de 5400 GWh au moins par rapport à la production de l'an 2000*», ce qui correspondait à environ 10% de la consommation suisse au moment de la rédaction de la loi.

Les SIL distribuant, sans prendre en compte leurs re vendeurs, environ 1 TWh/an, leur contribution minimale à l'augmentation de la production d'énergies renouvelables se monte à 100 GWh supplémentaires d'ici 2030, ce qui porterait leur production renouvelable totale à 500 GWh.

En projetant une augmentation linéaire d'énergie durant les 22 prochaines années, sans tenir compte de la problématique de Lavey, l'objectif 2030 signifie une augmentation annuelle de l'ordre de 5 GWh, soit un objectif de 20 GWh pour la fin de la législature actuelle, en 2011.

Pour stimuler l'augmentation de la production, l'Ordonnance sur l'énergie (OEné) révisée, entrée en vigueur cette

	Puissance [kW]	Production électrique [MWh]	Investissements par installation* [mio. de francs]	Nb d'installations pour atteindre 100 GWh	Coût total* [mio. de francs]
Solaire	100	110	0,75	909	682
Biogaz agricole	125	900	2 (1,8)	111	222 (200)
Micro-hydraulique	470	1'500	2,6	67	174
Biométhanisation	250	1'700	11 (5,5)	59	649 (324)
Eolien	2'000	4'500	5	23	115
Géothermie	1'000	6'000	20 (9)	17	340 (153)
Bois	1'000	6'250	7,5 (2)	16	120 (32)
Hydraulique	15'000	100'000	200	1	200

* Pour les installations qui produisent de l'électricité et de la chaleur (couplage chaleur-force), la valeur entre parenthèse est une estimation du montant imputable à la seule production d'électricité.

année, prévoit un système de rétribution à prix coûtant de l'énergie d'origine renouvelable, de sorte à assurer la rentabilité des projets soutenus¹³.

Le tableau ci-dessus est théorique, mais permet de présenter des ordres de grandeur moyens de production annuelle et d'investissements. Pour produire 100 GWh électriques et en l'état actuel des techniques et des prix, il faudrait par exemple construire 23 éoliennes de 2 MW pour Fr. 115 millions, 59 installations de biométhanisation pour Fr. 649 millions ou 909 installations solaires de 200 m² pour Fr. 682 millions. La réalisation d'une centrale hydroélectrique permet d'atteindre le même résultat pour environ Fr. 200 millions.

L'investissement nécessaire pour produire 100 GWh varie donc de Fr. 115 millions à Fr. 682 millions en fonction des technologies retenues. La Municipalité préconise une diversification et cherchera, dans la mesure du possible, à s'associer à tous les projets régionaux d'une certaine ampleur.

3. Dispositif d'investissement

Avec l'introduction du système de rétribution à prix coûtant de l'OENE, il faut s'attendre à une ruée sur les projets qui présenteront le meilleur rapport coût/production. L'objectif lausannois de 20 GWh en 2011, doit donc être considéré comme un minimum. Il n'est pas déraisonnable de prévoir de réaliser un multiple de ce chiffre, à tout le moins pour l'échéance 2015 : plus les années passeront, plus il sera difficile de trouver de bons projets, les potentiels hydraulique et éolien, comme celui de la biomasse, étant limités par l'exiguïté du territoire suisse.

La plupart de ces projets seront menés en partenariat par plusieurs entités (collectivités publiques entre elles ou avec

de grands producteurs d'énergie). Il s'agit donc de trouver pour ces projets une structure, un dispositif, qui permette la réactivité et la flexibilité nécessaires à une gestion des projets en partenariats multiples et à une prise de décision rapide. Il s'agit également, au vu des montants en jeu, d'alléger autant que possible le plan des investissements de la Ville, pour ne pas péjorer son endettement et renchérir le coût de ses emprunts.

Pour l'heure, la Municipalité étudie la possibilité et l'opportunité de créer un dispositif d'investissement. La création d'une société anonyme entièrement entre les mains de la Ville pourrait constituer une solution. Cette société aurait pour but unique de réaliser des installations de production d'énergie à partir de sources renouvelables. L'action de la Ville en matière de développement des moyens de production s'orienterait alors selon trois axes :

- soutien, via le Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables, aux technologies émergentes et aux projets novateurs de particuliers qui ne seraient pas pris en compte dans le dispositif fédéral de rétribution à prix coûtant ;
- création d'une société anonyme détenue à 100 % par la Ville et dotée d'une bonne capacité d'investissement. La création de la société fera l'objet d'un préavis qui sera soumis au Conseil communal dans les six mois ;
- et évidemment présentation au Conseil communal de préavis spécifiques pour les ouvrages les plus importants qui se planifient dans la longue durée.

La Municipalité présentera le résultat de sa réflexion dans un préavis qui sera soumis à votre Conseil dans un délai qui ne devrait en principe pas excéder une année.

4. Concession de Lavey

La concession hydraulique de Lavey, attribuée à 42 % par le Canton de Vaud (qui permet la production actuellement d'environ 170 GWh/an) et à 58 % par le Canton du Valais (environ 230 GWh/an), arrive à échéance en 2030. A cette date, selon la Loi sur les forces hydrauliques + (LFH),

¹³ Comme l'évoque l'interpellatrice, la Confédération prélèvera dès le 1^{er} janvier 2009 une taxe pour alimenter un fonds qui se montera à quelque Fr. 340 millions par an et servira à rétribuer au prix coûtant l'énergie produite à partir de sources renouvelables. La contribution annuelle des Lausannois sera de l'ordre de Fr. 6 millions par an. Pour qu'ils bénéficient directement de ce montant, il est nécessaire que les producteurs régionaux, et la Ville au premier chef, augmentent leur production d'énergies renouvelables et en demandent la rétribution à prix coûtant selon l'article 7a de la Loi sur l'énergie.

les concédants bénéficieront d'un droit de retour gratuit sur les parties mouillées de l'aménagement de Lavey, soit environ 75-80 % de sa valeur économique. Les concédants disposeront également d'une option d'achat sur les 25-20% restants. S'il est envisageable que les SIL puissent renégocier la concession vaudoise, il est d'ores et déjà acquis que le Canton du Valais fera usage de son droit de retour, comme l'impose la Loi valaisanne sur les forces hydrauliques, au bénéfice des Forces motrices valaisannes (FMV). Il est également probable qu'il fasse usage de l'option d'achat pour récupérer l'entier des 58 % qui lui reviennent.

Toutefois, des investissements importants pour des extensions d'un aménagement dont l'échéance de concession est proche, permettent d'en négocier la prolongation. Les SIL analysent actuellement la possibilité d'augmenter la production de Lavey pour bénéficier à la fois de cette clause et d'un supplément d'énergie.

A terme, l'aménagement de Lavey sera donc probablement exploité en société anonyme détenue au minimum par deux actionnaires, la Ville de Lausanne et les FMV.

* * *

Ayant ainsi brossé le futur de la production énergétique lausannoise, la Municipalité répond aux questions posées par M^{me} Germond.

1. La Municipalité va-t-elle en priorité investir massivement dans les énergies renouvelables (petite et grande hydroélectricité, éolien, solaire photovoltaïque, biomasse, voire géothermie) ?

La Municipalité entend effectivement investir massivement dans les énergies renouvelables pour garantir la sécurité d'approvisionnement de l'agglomération. Pour mener à bien cette politique sans plomber l'endettement de la Ville et pour faciliter la prise de décision rapide, la Municipalité proposera prochainement au Conseil communal la création d'une société anonyme détenue à 100% par la Ville et disposant d'un capital qui sera libéré au fur et à mesure des besoins, de sorte à ménager le plan des investissements de la Ville. En faisant appel à des instituts de crédit, friands d'investissements dans le secteur, la Ville pourra, via cette société, réaliser des installations pour un montant total de l'ordre de plusieurs dizaines de millions de francs.

Les projets les plus importants continueront à être soumis au Conseil communal. La Municipalité prévoit notamment les investissements suivants (selon la meilleure estimation à ce jour) dans les années à venir:

– Augmentation de la puissance de FHML : projet estimé à Fr. 40 millions dont Fr. 2,5 millions seront à charge de la Ville de Lausanne ;

– Projet hydroélectrique de Bex-Massongex : projet estimé à Fr. 150 millions, dont Fr. 4,5 millions seront à la charge de la Ville de Lausanne¹⁴ ;

– Sous condition de la tenue de négociations avec les Autorités concédantes : investissements liés à l'accroissement de capacité de l'ouvrage de Lavey.

2. Comment la Municipalité entend-elle garantir que la construction éventuelle de la centrale à gaz de Chavalon s'inscrive véritablement dans une stratégie de passage aux énergies renouvelables et ne constitue pas simplement un pis-aller pour produire de l'énergie de bande ?

Dans le domaine de l'énergie non renouvelable, la Municipalité prévoit en effet, cas échéant, de participer, au sein de CTV (Centrale thermique de Vouvy, détenue par Energie Ouest Suisse et Romande Energie), au projet de centrale à gaz à cycle combiné de Chavalon¹⁵ pour un montant estimé aujourd'hui à Fr. 7 millions. Cet investissement permettrait à la Ville de disposer de 150 GWh supplémentaires par an.

Remplacer une centrale nucléaire nécessiterait par exemple l'implantation de 2000 éoliennes comme celle de Collonges, ce qui d'ailleurs ne garantirait pas une production régulière en énergie de base. On comprend les limites d'une telle option. Une solution passe par un recours diversifié au solaire, à l'éolien, au bois, à la biomasse et à la mini-hydraulique. Pour que cette solution ne soit pas partielle, et au vu des puissances et des productions actuelles des installations de ce type, les innovations et les investissements nécessaires ne peuvent s'envisager qu'à très long terme. Même en Suisse, pays privilégié à cet égard au vu de ses ressources hydroélectriques, la transition vers une production totalement renouvelable d'électricité ne peut se concevoir qu'à l'horizon de plusieurs décennies.

Dans l'intervalle, un risque élevé de pénurie d'électricité en Suisse pointe à l'horizon 2020. L'origine de cette menace est la stabilité, voire l'augmentation, de la consommation d'électricité (+2,1 % en Suisse entre 2004 et 2005, +0,8 % entre 2005 et 2006, -0,6 % entre 2006 et 2007), dans une situation où les capacités de production et d'approvisionnement verront survenir des diminutions drastiques : mise hors service pour raison d'ancienneté des réacteurs nucléaires de Mühleberg et de Beznau I et II d'ici à

¹⁴ Participation aux frais d'études préliminaires et participation au capital de la société. Lors de sa séance du 6 mai 2008, le Conseil communal, en renvoyant à l'unanimité à la Municipalité le postulat intitulé « Ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages », a exprimé très clairement son soutien à l'étude de ce projet.

¹⁵ L'ancienne centrale de Chavalon était alimentée au fuel lourd et dotée d'une technologie vieillissante. La centrale projetée fera appel à une technologie différente : la production par deux turbines en cycle combiné gaz et vapeur. Sa puissance s'élèvera à 400 MW électriques, contre 2 x 142 MW électriques pour l'ancienne centrale, et son rendement énergétique à 58 %, contre 39 % pour l'ancienne installation. En comparaison, le rendement d'une centrale nucléaire est d'environ 35 %. A noter que la mise en œuvre du projet Chavalon se heurte pour l'instant à l'exigence d'un rendement de 62 %, qui figure dans le projet de Loi fédérale sur le CO₂ en consultation.

une quinzaine d'années, fin des contrats d'approvisionnement à long terme avec la France.

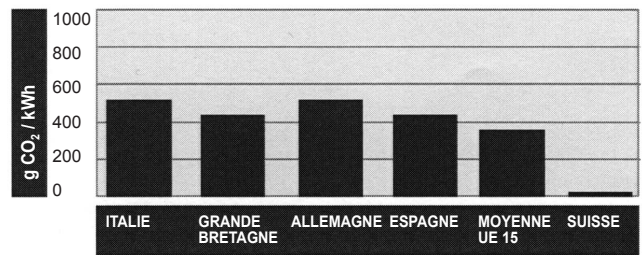
Dans ce cadre, les centrales à gaz à cycle combiné, la plus propre des technologies fossiles, sont une alternative de transition, malgré le fait qu'elles rejettent du CO₂. Elles présentent également l'avantage d'une construction rapide, de 24 à 28 mois, alors que la construction d'une nouvelle centrale nucléaire n'est pas envisagée avant 2027 au plus tôt, soit bien trop tard pour répondre au risque de pénurie.

Le CO₂ est en grande partie responsable de l'effet de serre. La Suisse a ratifié le protocole de Kyoto et s'est ainsi engagée à réduire ses émissions de CO₂. Pour atteindre les objectifs fixés, une taxe sur les émissions de CO₂ des combustibles a été introduite au 1^{er} janvier 2008 (alors que c'est le « centime climatique » qui s'appliquera aux carburants). Elle se monte à Fr. 12.– par tonne de CO₂.

Cette taxe ne s'appliquera pas à la future centrale de Chavalon. En revanche, conformément à l'arrêté fédéral du 23 mars 2007, ses émissions de CO₂ devront être intégralement compensées, à raison de 70% en Suisse et 30% à l'étranger. Les compensations à l'étranger prendront essentiellement la forme de réalisations permettant de réduire le CO₂, ou d'achat de certificats d'émission de CO₂. Leur prix actuel est connu et il est possible de faire des projections quant à leur évolution à long terme. Les mesures qui pourront être prises en Suisse sont plus difficiles à trouver et à chiffrer.

Les centrales à gaz à cycle combiné, pour autant qu'elles compensent au minimum leurs propres émissions et si possible plus, représentent la moins mauvaise solution. S'il veut assurer la rentabilité (et donc la faisabilité) des centrales à cycle combiné en Suisse, le Conseil fédéral devrait réduire à 50% les mesures de compensation à effectuer dans le pays, comme il s'en est laissé la possibilité dans son arrêté. L'impossibilité de compter sur une rentabilité minimale pour les centrales à gaz en Suisse a déjà poussé de grands producteurs suisses à chercher des projets à l'étranger où les émissions ne sont pas compensées (et parfois pour de l'électricité produite non seulement par du gaz mais aussi du charbon, encore plus émetteur de CO₂). Produire à l'étranger (avec les nuisances induites) de l'électricité consommée en Suisse, relève d'une attitude « *nimby* » (« *not in my backyard* », « pas chez moi ») qui ne se caractérise ni par la cohérence ni par l'éthique. La Municipalité soutient dès lors une réduction des mesures de compensation à effectuer en Suisse. Chaque fois qu'elle sera concernée, la Municipalité se préoccupera de faire vérifier la réalité des compensations par des organismes non gouvernementaux habilités. Le problème du CO₂ étant mondial, le bilan global de la planète s'en trouverait amélioré d'autant.

Vu sa production essentiellement hydraulique et nucléaire, la Suisse affiche de très faibles émissions spécifiques de CO₂ par kWh produit (seulement 12 grammes de CO₂ par kWh électrique produit, contre 380 grammes de CO₂ en moyenne européenne).



Source: Eurelectric

CO₂ émis par kWh produit en Europe en 2000

La nouvelle centrale thermique de Chavalon ajouterait au bilan de la Suisse environ 12 grammes de CO₂ par kWh électrique produit. Toutefois, grâce aux mesures de compensation, le bilan global restera inchangé, voire serait amélioré selon les réalisations effectuées à l'étranger.

3. *La Ville, respectivement ses représentants au conseil d'administration, s'engageront-ils, après la fusion d'EOSH et d'Atel, à ce que le nouveau groupe investisse massivement dans les nouvelles énergies renouvelables ?*

Pour autant que l'opération se fasse, la Municipalité s'engagera évidemment dans ce sens. Elle volera, en l'occurrence, au secours de la victoire (même si celle-ci a été lente à se dessiner): des investissements massifs dans les énergies renouvelables sont d'ores et déjà en cours aussi bien chez EOSH que chez Atel. L'un et l'autre groupe ont également fait des planifications à long terme qui font une part très significativement croissante aux nouvelles énergies renouvelables. A ce titre, ils sont d'ailleurs bien placés pour bénéficier des rétributions à prix coûtant prévues par l'Ordonnance fédérale sur l'énergie.

4. *La Ville, respectivement ses représentants au conseil d'administration, s'engageront-ils, après la fusion d'EOSH et d'Atel, à ce que le nouveau groupe renonce à la création d'une nouvelle centrale nucléaire ?*

Les représentants de la Municipalité au sein du conseil d'administration d'eos, puis, pour autant que l'opération se fasse, de l'entité fusionnée, sont parfaitement avertis de l'article 56 de la Constitution vaudoise, auquel ils adhèrent y compris et en particulier pour son 4^e alinéa. On le rappelle ici pour mémoire :

«Article 56 Ressources naturelles et énergie

1. L'Etat et les Communes incitent la population à l'utilisation rationnelle et économe des ressources naturelles, notamment de l'énergie.
2. Ils veillent à ce que l'approvisionnement en eau et en énergie soit suffisant, diversifié, sûr, économiquement optimal et respectueux de l'environnement.
3. Ils favorisent l'utilisation et le développement des énergies renouvelables.
4. Ils collaborent aux efforts tendant à se passer de l'énergie nucléaire.»

Ceci étant, ils seront, comme tout représentant au sein d'un collectif où ils ne détiennent pas une majorité automatique, tenus par une obligation de moyens, et non par une obligation de résultats (sur lesquels ils ne sauraient être tenus de s'engager à titre individuel). Sur la question du nucléaire, l'actualité récente permet de rappeler que le rapport des forces en présence en Suisse ne changera pas avec la fusion d'Atel avec EOSH. Les guéguerres médiatiques que se livrent les représentants des propriétaires actuels des centrales nucléaires montrent leur état d'esprit – tout en prouvant aussi qu'ils ont encore beaucoup à faire pour contribuer à une «*pax electrica*» et à une politique énergétique crédible en Suisse, telle qu'elle est voulue par le DETEC. On peut en outre estimer qu'un partenaire comme EDF, qui gère un énorme parc de centrales nucléaires, ne se sentira pas tenu par les articles des constitutions vaudoises et genevoises.

5. *Comment la Municipalité entend-elle défendre au sein du nouveau groupe fusionné une politique d'investissements compatible avec les principes du développement durable?*

L'action de la Municipalité pour un développement durable de l'agglomération est notamment reconnue par le fait que Lausanne figure en tête des Cités de l'énergie. Ce label témoigne du fait que la Municipalité a placé, chaque fois que possible, le respect des critères du développement durable, au niveau social, économique et environnemental, au cours de son action. Elle agit de même, avec énergie et dans la mesure de son influence, au sein des sociétés dans lesquelles la Ville est représentée. Il faut relever qu'elle parviendra d'autant mieux aux fins qu'elle partage avec l'interpellatrice que les représentants de la Ville de Lausanne au sein de conseils d'administration, tenus par la loi d'être les garants d'une bonne gouvernance d'entreprise, prouveront que les solutions qu'ils proposent sont compatibles à la fois avec cette gouvernance et avec les principes du développement durable.

Annexe 1 : Production et distribution d'électricité par les SIL en 2007

Mouvements d'énergie (en MWh)				
	Production et achats	Ventes	Solde net	% du total
Energie produite par la Ville de Lausanne			430'725	31.70%
Centrale de Lavey	402'474		402'474	29.62%
Centrale de Pierre-de-Plan	26'678		26'678	1.96%
Centrale chaleur force de l'Elysée	862		862	0.06%
Microcentrale du Capelard, la Louve	485		485	0.04%
Microcentrale à biogaz des Saugealles	90		90	0.01%
Centrales solaires	136		136	0.01%
Echanges avec des sociétés en participation			867'239	63.82%
Energie Ouest Suisse EOSH	811'861	21'183	790'678	58.19%
TRIDEL	64'050		64'050	4.71%
Forces Motrices de l'Aboyeu FOMAB	10'366		10'366	0.76%
RhônEole, éolienne de Collonges (part de Lausanne)	2'145		2'145	0.16%
Echanges avec des sociétés tierces			60'896	4.48%
Accès au marché libre	135'313	78'163	57'150	4.21%
Partenaires en Suisse romande	4'542	3'593	949	0.07%
Microcentrale de la Rasse, Evionnaz	1'866		1'866	0.14%
Microcentrale du Bouet, Collonges	272		272	0.02%
Autoproducteurs et producteurs divers	419		419	0.03%
Bourse solaire	240		240	0.02%
Total de l'énergie produite et achetée	1'461'799	102'939	1'358'860	100.00%
Energie distribuée (y c. pertes et propre usage)			1'358'860	100.00%
Saint-Maurice, Collonges et Mex			30'608	2.25%
Région lausannoise			1'328'252	97.75%

Ce tableau est présenté chaque année dans le rapport de gestion des SIL.

Discussion

M^{me} Florence Germond (Soc.) : – Je remercie la Municipalité pour la réponse à mon interpellation, où je la questionnais sur la politique énergétique. Spécifiquement, je voulais savoir jusqu’où la Ville entendait intervenir en faveur des énergies renouvelables. Mon interpellation a été déposée dans un contexte où des projets, notamment de centrales à gaz, charbon, nucléaire, étaient annoncés par des entreprises où la Ville est représentée.

La réponse de la Municipalité va dans le bon sens, en tous cas sur le papier. Elle annonce vouloir contribuer à la production de 100 gigawattheures supplémentaires d’énergies renouvelables d’ici à 2030, ce qui représente 23 éoliennes ou 900 installations solaires, par exemple. L’évocation de tels chiffres peut paraître décourageante, mais il existe plus de 300 projets d’éoliennes en Suisse, qui ont été déposés auprès du fonds de Swissgrid afin d’obtenir la fameuse rétribution d’injection couvrant les coûts. Il s’agit donc de ce fameux courant qui est racheté à un prix fixe et qui assure une certaine rentabilité aux installations. De nombreux projets se développent en Suisse, il y en a beaucoup dans le solaire, le fonds est déjà épuisé. Dans ce cadre, j’aimerais savoir si la Ville a déposé des projets pour obtenir cette rétribution d’injection couvrant les coûts.

Ces investissements dans les énergies renouvelables sont très rapides. Construire une éolienne prend environ une année entre le moment où la décision est prise et celui où elle produit du courant. Au contraire d’une construction d’une centrale nucléaire, dont la mise sur pied met des années et des années. Les énergies renouvelables, l’éolienne en tout cas, sont assez bon marché. Je m’étonne qu’à la réponse à ma question 1, seule l’hydro-électrique soit mentionnée. A mon avis, il faut aller encore davantage dans l’éolien et le solaire, par exemple. Le coût du solaire baisse de 10% environ par an, des progrès incroyables sont faits dans ce domaine.

En réponse à ma question 2, la Municipalité déclare qu’elle préférerait compenser les émissions des centrales à charbon à 50% en Suisse et à 50% à l’étranger. Le Conseil fédéral, lui, avait prévu 70% en Suisse et 30% à l’étranger, la Municipalité aimerait faire moins en Suisse et plus à l’étranger. Je m’étonne de cette déclaration, et j’y suis opposée. C’est mon seul point de désaccord dans la réponse de la Municipalité. Selon moi, ces compensations de CO₂ ne doivent pas se faire à l’étranger, nous ne devons pas acheter des indulgences à l’étranger pour des projets construits en Suisse. Il faut investir sur le marché suisse, notamment l’isolation de bâtiments, ce qui fait marcher aussi l’économie suisse. Donc je ne suis pas d’accord avec la réponse de la Municipalité sur ce point.

Je ne dépose pas de résolution, la réponse est globalement satisfaisante. Cependant, la Municipalité doit aller plus vite, plus loin, il n’y a plus de temps à perdre. Par ailleurs, j’espère qu’elle est consciente que toute participation

directe ou indirecte de la Ville dans des projets type nucléaire ou charbon suscitera d’énormes controverses et de vives oppositions.

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – J’ai lu la réponse de la Municipalité. Les derniers propos de l’interpellatrice sont tout à fait corrects. Une intervention, dans le nucléaire ou le charbon, suscitera une avalanche de remarques et de commentaires. J’ai d’ailleurs déposé une motion et un postulat sur ce sujet.

En revanche, je ne rejoins pas l’interpellatrice dans son désaccord avec la Municipalité. J’ai aussi longtemps pensé que seul ce qui était compensé en Suisse pouvait avoir du sens, puisque ces pollutions se créent en Suisse. Mais le climat est mondial et ce que nous polluons ici a des répercussions ailleurs, comme ce qui est pollué ailleurs a des répercussions ici. Il y a une sorte d’unité climatique au niveau mondial. Si, avec le même argent on peut compenser beaucoup plus de CO₂ à l’étranger que ce qu’on peut compenser en Suisse, c’est le climat mondial qui s’en portera mieux. De ce point de vue, je ne suis pas en désaccord avec la Municipalité. Ensuite, on peut mettre diverses cautions en disant qu’on compense à l’étranger un peu plus qu’en Suisse, qu’on fait une surcompensation, en fonction du pourcentage pratiqué à l’étranger. Mais l’essentiel est de comprendre que le climat est mondial et que si on peut faire mieux avec le même argent, il ne pourra que s’en porter mieux, et donc la Suisse aussi. Je remercie la Municipalité pour les réponses qu’elle a données à cette interpellation.

M. Charles-Denis Perrin (LE) : – Je voudrais aussi exprimer mes doutes à l’égard des scénarii comprenant charbon et nucléaire. Il est urgent d’avoir un plan stratégique à long terme. Il est dommage qu’aujourd’hui on nous réserve l’oreiller de paresse du nucléaire alors que de très nombreuses autres possibilités pourraient être mises en œuvre pour consommer moins.

Le but de mon intervention est de rectifier une idée dont je crois qu’elle est un peu répandue dans l’opinion publique, et c’est une erreur. Il faut cesser de dire qu’il n’y a plus d’argent pour acheter de l’électricité au tarif plein et subventionner des installations solaires. C’est vrai que pour 2008, il n’y a plus d’argent, tout est attribué. Pour 2009, il est encore possible de faire financer certains projets crédibles. Et pour 2010, encore plus. Il faut vraiment cesser de dire qu’il n’y a plus d’argent, parce que ça décourage et que ce n’est pas vrai. Swissgrid a fixé des critères, les installations doivent avoir une certaine importance, sinon les frais de gestion sont trop importants. Ce sont aussi des critères de réalité, c’est-à-dire que je ne vais pas poser quelques panneaux solaires puis demander une subvention, puis voir ce que ça donne. Un projet mis à l’enquête, peut-être déjà devisé, voire en début de réalisation, aura de très bonnes chances d’être subventionné. Je voulais corriger ce point parce que la désinformation nuit à la cause que M^{me} Germond défend.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Je vous remercie pour vos commentaires sur cette réponse et je souhaite apporter trois compléments.

D’abord, à propos de la réponse à la question 1, M^{me} Germond déplore – et à la lecture littérale de la réponse, elle a raison – que nous n’évoquons que des installations et des ouvrages hydroélectriques. Notre intention est d’investir massivement, mais évidemment, lorsqu’on connaît le plan des investissements de la Ville de Lausanne, cela nous pose quelques difficultés... La Municipalité a cependant la ferme intention de mener une politique très volontariste dans le domaine des énergies renouvelables. Les deux projets que nous avons évoqués dans cette réponse 1, sont ceux dans lesquels les investissements seront les plus importants. Mais, nous le disons au chapitre 3 de notre préambule à propos du dispositif d’investissement, notre ambition est bel et bien – c’est le deuxième point que je voudrais souligner – d’investir dans les diverses nouvelles énergies renouvelables. Particulièrement pour l’énergie éolienne, les investissements sont nécessaires et sont probablement assez prometteurs. Il faut néanmoins apporter un petit bémol à la confiance de M^{me} Germond sur le rythme de réalisation des ouvrages éoliens. Entre les mises à l’enquête liées aux dispositifs légaux de l’aménagement du territoire (souvent rendues nécessaires par la construction de ces éoliennes) et la livraison de ces dernières (les entreprises qui les fabriquent connaissent une véritable surchauffe) les délais sont plutôt à trois et quatre ans qu’à une année. Mais en comparaison, le rythme auquel on peut produire de l’énergie éolienne depuis le début du projet jusqu’à la concrétisation, comparé à la production d’énergie électrique à partir du charbon, du gaz ou de l’énergie nucléaire, est extrêmement rapide. C’est tout à fait évident.

Je voudrais donc rassurer M^{me} Germond: notre intention est bel et bien d’investir dans toutes les nouvelles énergies renouvelables.

Reste un dernier point, la capacité de la Municipalité de faire entendre son point de vue dans des conseils d’administration dans lesquels la Ville est représentée. Il est évident que nous nous sentons tenus par la Constitution vaudoise et par les positions des partis pour lesquelles nous avons été élus. Bien entendu, nous l’exprimons en permanence. Le souci pour les investissements dans les énergies renouvelables, nouvelles ou anciennes d’ailleurs, hydro-électricité incluse, est désormais partagé, y compris parmi les plus gros acteurs de l’électricité en Suisse. Evidemment, ils ont peut-être aussi d’autres soucis...

Cela dit, l’action à la fois à long terme et pragmatique que nous devons mener peut se fonder sur les quatre piliers définis par le Conseil fédéral dans sa politique énergétique. Ils incluent d’abord les économies d’énergie, en particulier dans le domaine de la chaleur: il s’agit de faire en sorte qu’il y ait besoin de produire moins d’énergie, en particulier thermique. Ensuite, la production des énergies renouvelables: là, nous avons donné un premier aperçu de nos

ambitions dans la réponse discutée ici. Pour ces deux piliers, des préavis viendront détailler nos projets. Les deux derniers piliers, dont on ne peut pas nier l’importance, concernent la question des grandes centrales et celle de la politique énergétique au niveau international. Du point de vue de la Ville, il est plus difficile de participer directement à des décisions portant sur ces deux derniers piliers. De plus, pour les milieux que nous représentons, et qui se sont exprimés encore maintenant dans ce Conseil, les deux premiers piliers ont une importance cruciale, prioritaire. C’est sur ces deux premiers piliers que nous pouvons et devons agir d’abord.

Je peux vous assurer que les grands acteurs de l’électricité sont d’accord avec ce diagnostic. Les projets liés à l’établissement de grandes centrales sont extrêmement difficiles à élaborer et à défendre. Tout le monde le sait, y compris les tenants de ces énergies. Maintenant, tout le monde va œuvrer aussi efficacement que possible pour les deux premiers piliers, les économies d’énergie et la production d’énergies renouvelables. Je peux vous assurer que la Ville de Lausanne veut maintenir son statut d’exemplarité dans ce domaine, puisque, comme vous le savez, elle est une Cité de l’énergie. Et je peux vous l’annoncer en presque primeur: elle va demeurer une Cité de l’énergie parmi les toutes premières de Suisse et même d’Europe.

Le président : – Merci. La discussion continue. Elle n’est pas demandée. Il n’y a pas de résolution, cet objet est donc liquidé. Merci à M^{me} Germond.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l’interpellation de M^{me} Florence Germond sur la politique énergétique menée par la Municipalité de Lausanne;
- vu la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Le président : – Avant de passer aux rapports, nous avons encore une interpellation urgente, de M. Claude-Alain Voiblet, intitulée « Nouvelle délimitation des zones tarifaires dans le canton de Vaud, les Lausannois délient une nouvelle fois leur bourse... » Je le laisse développer son interpellation.

Interpellation urgente de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Nouvelle délimitation des zones tarifaires dans le canton de Vaud, les Lausannois délient une nouvelle fois leur bourse... »¹⁶

Développement

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – (*Lit son interpellation.*) Au premier janvier 2009, les assurés des assurances maladie du Canton de Vaud seront répartis en deux régions de primes selon leur commune de domicile. Jusqu'au 31 décembre prochain, les assurés se répartissent en trois régions. C'est à la demande du Conseil d'Etat vaudois que le Conseil fédéral a modifié les régions de primes.

Il est probable que ce nouveau découpage, souhaité par la Direction de la santé publique du Canton du Vaud, va entraîner des ajustements des primes des assurés qui vont changer de zone tarifaire. Les réflexions politiques ou économiques qui se cachent derrière ces découpages géographiques se basent sur des coûts de la santé qui diffèrent entre les différentes régions du canton. Ce système est également appliqué à l'échelle de notre pays entre les différents cantons.

Cette pratique est socialement très discutable et elle péjore une fois de plus les habitants de notre ville. En effet, une structure de population de migrants, un taux de chômage plus élevé que les autres régions du canton, des maladies dues à un fort degré de pollution ou d'autres effets provenant notamment de la situation de ville centre de Lausanne expliquent une structure de coûts différente à d'autres régions du canton de Vaud. Par contre, est-il correct de punir les habitants lausannois pour une situation dont ils ne sont évidemment pas responsables ?

Questions à la Municipalité :

1. La Municipalité a-t-elle eu connaissance de la modification qui va intervenir au 1^{er} janvier 2009 dans la répartition des régions de primes dans le canton de Vaud ?
2. Quelles seront les incidences économiques de cette nouvelle politique de zones tarifaires pour les habitants de notre ville ?
3. La Municipalité est-elle déjà intervenue auprès du Conseil d'Etat pour réclamer une plus grande justice entre les assurés des caisses maladie, en réclamant l'abolition des régions de primes au sein même de notre canton ?
4. La Municipalité ne croit-elle pas que les importantes réserves des caisses maladie sur le canton de Vaud pourraient être utilisées pour ramener les coûts des primes des assurés de notre ville, ainsi que des autres communes se trouvant dans la même situation, dans la moyenne cantonale ?

¹⁶ Cf. *supra*, p. 92.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement. – Je vais vous donner la réponse de la Municipalité en remarquant tout d'abord que la problématique des coûts de la santé va au-delà de la présence de migrants ou de chômeurs dans une ville. Evidemment, la présence d'un Centre hospitalier universitaire pèse d'un poids décisif dans les coûts de la santé, mais c'est un domaine dans lequel je suis peu spécialisé et donc je ne m'aventurerai pas plus loin.

Pour répondre aux questions de M. Voiblet, je dois commencer par préciser que nous sommes, ici aussi – je regrette, c'est la deuxième fois que je le dis, ce n'est vraiment pas un dégageant en corner, c'est la réalité brute – dans un domaine de compétence strictement cantonale. Seule la Conférence des directeurs de la santé, qui intervient auprès du conseiller fédéral Couchepin, par la voie de son président, est compétente. Dès lors, il n'y a pas eu d'information officielle de la part du Canton de Vaud à la Municipalité de Lausanne sur ce nouveau découpage.

En revanche, en tant que directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement, je suis membre du Conseil de politique sociale, auquel on a fait passer une note sur les nouvelles zones de santé et leurs effets sur les primes. Cette note est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil de politique sociale, la confidentialité des débats fait que je ne peux pas faire état ici de son contenu. D'ailleurs, je ne l'ai pas encore lue à fond, j'aurais donc bien de la peine à vous donner des éléments précis.

2. Quelles seront les incidences économiques de cette nouvelle politique de zones tarifaires pour les habitants de notre ville ?

Je ne peux évidemment pas vous donner d'élément précis, mais il y aura certainement des changements. Je ne peux pas vous dire ce qui va se passer, si ce sera une diminution ou une augmentation des primes. Il reste que la zone Lausanne était sensiblement plus élevée que le reste des zones dans le canton. Si on réfléchit de manière mécanique, ça pourrait impliquer une diminution des primes pour les anciens habitants de la zone Lausanne, mais je ne veux pas m'avancer sur ce sujet, c'est vraiment trop compliqué.

3. La Municipalité est-elle déjà intervenue auprès du Conseil d'Etat pour réclamer une plus grande justice entre les assurés des caisses maladie, en réclamant l'abolition des régions de primes au sein même de notre canton ?

Jusqu'à présent, la Municipalité ne l'a pas fait. Mais il est certain, et je peux m'engager en son nom, qu'elle le fera sans hésitation si le Conseil communal le lui demande, parce qu'elle l'a déjà fait par le passé. Il y a déjà eu une interpellation sur cette question, qui est en effet cuisante pour les habitants de la ville. Nous écrirons volontiers au Conseil d'Etat pour obtenir des explications. Si ce nouveau

découpage prétérite les Lausannois, une intervention est justifiée et il est inadmissible de maintenir ces injustices.

4. *La Municipalité ne croit-elle pas que les importantes réserves des caisses maladie sur le canton de Vaud pourraient être utilisées pour ramener les coûts des primes des assurés de notre ville, ainsi que des autres communes se trouvant dans la même situation, dans la moyenne cantonale?*

Il n'y a pas eu de débat au sein du collège municipal à ce propos. D'après les informations dont je dispose comme tous les citoyens de notre ville, les caisses maladie ont des réserves très importantes pour le canton de Vaud. Sur ce point, je dois dire – nous n'en avons pas débattu en Municipalité – que je partage pleinement le point de vue et la position défendue par le conseiller d'Etat Maillard, qui s'en prend courageusement au lobby des caisses maladie, omniprésent dans les Chambres fédérales, à qui il impose ses volontés. Grâce à la résistance à ces pratiques, qui prétéritent les habitants, celles-ci devraient céder au bout d'un moment devant la volonté de l'Etat d'établir l'équité entre personnes. Donc je partage l'idée que deux zones, ce n'est pas admissible dans un canton comme Vaud.

Plusieurs membres de la Municipalité, d'ailleurs, se sont engagés il n'y a pas très longtemps dans une campagne en faveur d'une caisse maladie unique. Elle a été refusée par le peuple, il a suivi les arguments des partis bourgeois, qui expliquaient que le système de concurrence actuel est bon, qu'il est aujourd'hui stabilisé, que les primes n'augmenteront plus. Nous voyons le résultat aujourd'hui, et nous le regrettons.

Discussion

M. Claude-Alain Voiblet (UDC): – Je me réjouis de constater que M. Bourquin est d'accord avec moi. C'est bien. Je vais déposer une résolution, j'espère qu'il puisse la suivre.

Cependant, un élément m'étonne. Probablement qu'on ne pourra plus influencer ces deux nouvelles zones de primes pour 2009. Elles sont publiées et à Lausanne, personne ne s'est préoccupé politiquement de cette situation. Je trouve cela regrettable, parce que ça va représenter des coûts allant de Fr. 30.– à Fr. 50.– par personne habitant Lausanne et par mois, uniquement parce que nous sommes dans cette zone 2.

Encore une remarque sur le fait de dire que ce n'est pas le problème de la Commune. Monsieur le Municipal, vous êtes représentant de cette Ville. Si la situation des citoyens qui doivent payer des primes d'assurance maladie n'importe pas au municipal de l'action sociale, j'espère que ce Conseil communal donnera suite à mes propositions.

A propos de la population de migrants, je sais bien qu'on pense tout de suite à des choses horribles quand c'est l'UDC

qui en parle. Dire simplement que la population de migrants engendre des coûts de santé supplémentaires – je ne les critique pas, je les admet – cela correspond à une réalité. Il y a dans cette ville des personnes sans papiers, qui se présentent au CHUV pour des problèmes de santé, et s'ils n'ont pas de caisse maladie, ils sont quand même pris en charge. Heureusement que le CHUV soigne ceux qui se présentent ! Mais la population de migrants dans les villes est une réalité qui a une influence sur les coûts. Vous pouvez n'être pas d'accord avec moi, mais c'est un fait.

Je ne veux pas ouvrir une polémique, mais simplement vous proposer une résolution, qui a le contenu suivant :

Résolution

Nous demandons à la Municipalité d'informer dans le détail le Conseil communal sur les principes politiques qui ont prévalu dans la nouvelle délimitation des zones tarifaires dans le canton de Vaud.

Nous souhaitons que la Municipalité intervienne auprès du Conseil d'Etat vaudois pour mettre fin, dans les plus brefs délais, à cette segmentation socialement discutable du canton de Vaud en deux régions de primes qui péjorent les habitants de notre ville.

M. Alain Hubler (AGT): – Etrange soirée que celle de ce soir ! Tout à l'heure, M. Voiblet disait qu'A Gauche Toute ! faisait de la politique, et maintenant je vais lui renvoyer l'ascenseur en lui disant qu'il en fait aussi. J'aurais cependant préféré qu'il en fasse à l'époque où le POP était l'initiateur de la caisse maladie unique. On pourrait peut-être, éventuellement, lancer une nouvelle initiative UDC-A Gauche Toute ! Je ne suis pas sûr que les instances dirigeantes de votre parti l'acceptent, néanmoins le groupe A Gauche Toute ! va voter cette résolution, qui est parfaitement justifiée.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.): – Je commence par dévoiler mes intérêts, parce que mes occupations professionnelles font que je m'occupe de ce dossier pour l'Administration cantonale.

Je me permettrai de préciser quelques aspects et, en premier lieu, de contester l'affirmation selon laquelle les coûts lausannois seraient dus à la population migrante ou de chômeurs. Pas du tout. L'ensemble des modèles d'analyse des coûts montre que dans la région lausannoise, où les coûts sont plus élevés, l'augmentation s'explique presque exclusivement par la proximité de l'hôpital cantonal, le CHUV. La structure de la population peut aussi influencer sur l'évolution des coûts, puisque l'âge moyen des Lausannois est légèrement supérieur. D'autres régions du canton ont des âges moyens encore supérieurs à ceux de la région lausannoise et on n'y observe pas d'évolution massive des coûts. Par conséquent, l'essentiel est dû à la proximité de l'hôpital cantonal.

La seconde raison majeure est le fait que la densité médicale en ville est toujours plus importante qu'en campagne.

Un spécialiste ne va pas s'installer en pleine campagne, mais à proximité de la plus forte densité de population, tout simplement parce que c'est là qu'habitent ses patients. Donc Lausanne, comme Yverdon, la Riviera ou Nyon, présentent des densités de médecins spécialistes plus importantes que les régions rurales du canton. C'est ce deuxième facteur qui explique l'augmentation des primes, parce que les coûts y sont plus importants.

Les zones sont décidées par l'Autorité fédérale. L'Office fédéral de la santé publique a choisi, quand la Loi sur l'assurance maladie (LAMal) est entrée en vigueur, de diviser le canton en trois zones. Le Conseil d'Etat de l'époque n'a pas résisté à cette décision. De 1996 à 2008, le canton de Vaud a été divisé en trois zones. En effet, dès 2009, il va connaître seulement deux zones. La volonté manifestée par le Conseil d'Etat a toujours été de considérer que le canton de Vaud doit regrouper une seule zone tarifaire pour les primes d'assurance maladie. Cette revendication a été maintes fois répétée, d'abord par M. Charles-Louis Rochat, et a été reprise par M. Maillard, son successeur. Il a fallu quelques années pour convaincre l'Office fédéral de la santé publique et ses spécialistes que c'est une volonté cantonale de tendre à cet objectif, tout en comprenant bien que cela ne peut se réaliser en une année. En revanche – je passe sur les détails qui expliquent cette évolution lente – les Vaudois ont souhaité une réalisation assez rapide. L'Office fédéral s'est retranché derrière des statistiques réalisées par l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich et il a fallu plusieurs années pour que ces rapports soient produits et analysés. Finalement, ce même Office a proposé au Canton un passage à deux zones en 2009, ce qui a évidemment été immédiatement accepté par le Conseil d'Etat.

C'est pourquoi, l'année prochaine, nous aurons deux zones. La zone 1 regroupera à peu près l'ensemble des districts de la région lémanique et la zone 2 sera constituée par le reste du canton. La Ville de Lausanne, qui est actuellement dans la zone la plus chère, va probablement, en moyenne, bénéficier du passage à deux zones. J'exclus le comportement de l'un ou l'autre des assureurs – sur lequel je pourrai revenir plus tard – mais en moyenne les primes de la région 1 baisseront l'année prochaine alors que les primes des régions 2 ou 3 pourraient avoir des évolutions diverses. Mais nous n'en savons rien. Le Canton a expliqué sa position au moins à deux reprises cette année, d'abord directement puis par le biais des médias, affirmant que les primes devaient évoluer vers la stabilité pour les Cantons et qu'il ne devait pas y avoir de hausse de primes dues à la nouvelle organisation des régions. Le conseiller d'Etat Maillard l'a répété à cinq ou six reprises cette année, dans des communiqués et des conférences de presse, et nous n'avons pas attendu l'UDC pour avoir un avis à ce propos.

J'ajoute que s'il y a deux régions, l'écart moyen entre les primes ne doit pas excéder 15%. C'est ce qui explique en grande partie que les primes de la région 1 actuelle devraient être réduites l'année prochaine. Il faudra peut-être attendre 2010, 2011 ou 2012 pour que l'Office fédéral de la santé

publique dise que le canton de Vaud passe à une région. Mais comme il a fallu cinq ans pour convaincre l'Autorité fédérale dirigée par Pascal Couchepin, je ne sais pas combien de temps il faudra pour passer de deux régions à une seule. Mais je compte sur le lobbying acharné des parlementaires proches de M. Voiblet pour convaincre M. Couchepin que c'est une bonne décision pour le canton de Vaud.

(Rumeurs.)

Quant à la résolution, j'ai envie de dire qu'elle enfonce quelques portes ouvertes, ou qu'elle ne mange pas de pain. L'ensemble des membres de ce Conseil est d'avis qu'il faut tout faire pour lutter contre la hausse de primes, qu'il faut tout faire pour que les excédents de réserves encaissés par les assureurs année après année servent aux assurés de ce canton plutôt que d'être capitalisés par les caisses ou s'évaporent sur je ne sais quel marché financier. C'est une évidence. C'est aussi une évidence que cette politique a été soutenue, mise en œuvre et en pratique par le Conseil d'Etat depuis plusieurs années.

M^{me} Thérèse de Meuron (LE) : – On peut ricaner et trouver que cette résolution enfonce des portes ouvertes. Certes. Néanmoins, la première partie de la résolution, qui demande – et devrait plutôt souhaiter – que la Municipalité informe dans le détail le Conseil communal sur les principes politiques qui ont prévalu, etc. Notre excellent collègue aurait pu suggérer au Conseil d'Etat d'informer la Municipalité sur les différentes démarches qu'il a entreprises auprès de l'Autorité fédérale. Et puisque l'excellent conseiller d'Etat en charge de la santé et de l'action sociale a obtenu des résultats, il eût été souhaitable que la Municipalité en ait été informée. Ce qui n'a manifestement pas été le cas puisque M. Bourquin n'a pas été en mesure de répondre.

Cela dit, je souhaite et j'encourage le Conseil communal à voter la résolution de M. Voiblet.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts) : – Après les exposés de M. Ghelfi et ce que vient de dire M^{me} de Meuron, il n'y a pas grand-chose à ajouter, à part dire que les Verts vont soutenir cette résolution.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Je considère que le CHUV n'est pas une fatalité, à l'origine d'une hausse des coûts. Si les habitants de l'arrière-pays n'ont pas à en supporter, via leur degré de primes, la présence sur leur territoire et les coûts que cela induit – ce qui tourne quand même autour du milliard par année – ils ne se privent pas d'avoir recours à ses services. Le CHUV est non seulement un hôpital de zone, c'est un hôpital universitaire, dans lequel les autres hôpitaux régionaux envoient des patients lorsque la complexité de leurs cas dépasse leurs compétences. Il s'agit donc d'une institution valable, efficace, utile et profitable à l'ensemble du canton, je ne vois pas pourquoi la région lausannoise serait seule à en supporter l'excédent de coûts.

M. Jean-Christophe Bourquin, municipal, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – Beaucoup de choses ont été dites ; je me contenterai de préciser un point pour M. Voiblet, qui n'a pas l'air de saisir ce que je dis quand je parle de compétences.

Les compétences, Monsieur Voiblet, en termes politiques, ça veut dire qu'un étage de la structure étatique est compétent pour faire certaines choses et qu'un autre ne l'est pas. Dans le cadre de la santé publique, les compétences sont au niveau du Canton, et pas au niveau de la Ville. Je ne réponds à votre interpellation que « par raccroc », parce que je suis le seul qui a encore un semblant de quelque chose à voir avec les soins à domicile. Je suis présent dans les structures de soins à domicile de la ville, mais les compétences de santé sont cantonales. Vous affirmez que j'ai dit que nous ne nous occupions pas de ce problème, parce que ce n'est pas le nôtre. Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit : le Canton est compétent pour agir là-dessus, il ne nous a pas informés, on peut le déplorer, mais à ma connaissance, il n'a pas d'obligation d'information aux Municipalités sur ces questions. Il aurait pu le faire, c'est vrai. Cela ne signifie pas que ce n'est pas notre problème. Vous laissez entendre que je me fiche des primes d'assurance maladie. Pas du tout ! Comme je vous l'ai dit, j'ai milité avec plusieurs membres de la Municipalité pour une caisse unique qui aurait permis une maîtrise des primes de l'assurance maladie. Les partis bourgeois, dont le vôtre, se sont opposés à cette initiative. Alors qu'on dise les choses comme elles sont.

Vous dites que je suis d'accord avec vous. J'ai l'impression que c'est l'UDC qui tout à coup se rapproche de positions de gauche, sentant venir le coût politique des augmentations de primes et se disant qu'il y a là un train à prendre... Alors bienvenue dans le train ! Ces augmentations de primes sont problématiques pour tous les habitants de Suisse. Et votez cette résolution, qui ne pose pas de problème à la Municipalité.

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – C'est toujours difficile de parler. Je choisis mes mots, mais visiblement, ça ne suffit pas toujours...

Je suis d'accord avec M. Ghelfi quand il dit que les structures hospitalières jouent aussi un rôle. Mais les structures hospitalières du CHUV sont à la disposition de tous les habitants de ce canton et de Suisse romande. Donc je ne vois pas pourquoi les seuls Lausannois devraient supporter ce surplus.

J'ai évoqué différentes causes aux coûts de la santé. J'ai entendu que les pics de pollution, le smog, avaient des conséquences sur la santé. Mais on ne trouve pas le smog à Sainte-Croix, à Naz ou je ne sais où dans la Broye. Le smog se rencontre surtout autour des autoroutes lausannoises. Il est probable que cela crée des conditions sanitaires incitant certaines personnes à utiliser davantage les structures de santé.

Je ne vais pas épiloguer. Le fond, c'est de reconnaître qu'il y a un problème. Nous sommes un des derniers cantons de

Suisse où il y a plusieurs zones. Dans les autres cantons, ces zones ont été supprimées. Je ne dis pas que le Conseil d'Etat n'a pas fait son travail, je ne dis pas que la Municipalité n'a pas fait le sien. Je constate que la situation politique de Lausanne n'est pas favorable à nos contribuables, à nos électeurs et à nos habitants. Je crois que le rôle d'un politique, quand il est confronté à une situation de ce genre, c'est de faire des propositions pour qu'on puisse régler ce problème politiquement et amener un confort économique supplémentaire à nos concitoyens. C'est le sens de ma résolution. Si enfoncer des portes ouvertes peut nous conduire à une seule zone dans une année, j'en serai bien heureux !

M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : – Je suis obligé de réagir. On n'a pas attendu M. Voiblet pour demander, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, de passer à une région et je ne pense pas qu'on attendra cette résolution non plus. Quand je dis « on », je parle de la politique cantonale.

Deuxième aspect : pourquoi le CHUV impacte-t-il plus fortement les Lausannois que les autres habitants du canton ? Tout simplement, parce que le financement d'une intervention chirurgicale pratiquée tant au CHUV que dans un hôpital régional, coûte plus cher au CHUV que dans l'hôpital régional. Parce qu'il faut assumer le coût des infrastructures, plus élevé dans un hôpital universitaire central. Si la même intervention coûte Fr. 2000.– au CHUV et Fr. 1500.– ailleurs, les coûts des Lausannois seront forcément plus importants pour la même prestation. C'est tout ce que je voulais dire.

Enfin, à propos du nombre de régions dans les différents cantons : le Canton de Vaud est le premier depuis dix ans qui a demandé une révision du nombre de ses régions. Depuis 2001, lorsque le Canton de Vaud s'est intéressé à cette question, il y a en Suisse Grisons, Valais, Fribourg, Zurich, Argovie et quelques autres cantons dont les noms m'échappent en ce moment, qui comptent soit deux, soit trois régions. Il n'est pas question, dans aucun de ces cantons, de solliciter une diminution de ces régions auprès de l'Office fédéral. Peut-être qu'un cas m'échappe ou m'a échappé. Mais en tout cas, les cantons que nous avons contactés dans l'opération vaudoise nous ont tous dit qu'eux, en l'occurrence, ne voulaient pas de modification de région à court terme.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Oui, Monsieur Ghelfi, mais ce n'est pas aux Lausannois de payer le supplément de coûts engendrés par l'existence de l'hôpital universitaire, sauf à dire que cet hôpital est réservé à des étudiants lausannois ! Or, que je sache, ce sont des étudiants de tout le canton, voire d'autres cantons et de l'étranger, qui fréquentent cet hôpital universitaire. On sait très bien qu'il y a cinq hôpitaux universitaires en Suisse. Il y en a trois en Suisse allemande, Berne, Zurich et Bâle, il y en a deux en Suisse romande, Lausanne et Genève. La logique qui tient compte des bassins de population voudrait qu'il n'y ait qu'un seul hôpital universitaire pour la Suisse romande. Pour l'instant nous en avons deux. C'est un supplément dans l'excellence

de l'enseignement. C'est également un supplément de coûts. Nous sommes d'accord de l'assumer, mais répartissons-le sur les 600'000 habitants de ce canton et pas uniquement sur les habitants de la région lausannoise.

(Rumeurs.)

M^{me} Solange Peters (Soc.): – Monsieur Chollet, nous sommes entièrement d'accord sur ce point et sur le rôle du CHUV. Je crois qu'il est temps de passer au vote de cette résolution, parce qu'il semble que le souhait commun soit qu'il n'y ait, à terme, plus qu'une seule zone dans le canton de Vaud.

Le président: – Je vous remercie. Je suis d'avis qu'il faut suivre la proposition de M^{me} Peters et passer au vote. Je vois que la parole n'est pas demandée. Je vous propose de voter cette résolution, affichée devant vos yeux. Je vous propose de voter à main levée. Celles et ceux qui acceptent cette résolution sont priés de le manifester en levant la main. Avis contraires? Abstentions? Avec cinq abstentions, cette résolution est acceptée.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M. Claude-Alain Voiblet (UDC): «Nouvelle délimitation des zones tarifaires dans le canton de Vaud, les Lausannois délient une nouvelle fois leur bourse...»;
- vu la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Nous demandons à la Municipalité d'informer dans le détail le Conseil communal sur les principes politiques qui ont prévalu dans la nouvelle délimitation des zones tarifaires dans le canton de Vaud.

Nous souhaitons que la Municipalité intervienne auprès du Conseil d'Etat vaudois pour mettre fin, dans les plus brefs délais, à cette segmentation socialement discutable du canton de Vaud, en deux régions de primes qui péjorent les habitants de notre ville. »

Le président: – Je remercie M. Voiblet et je passe à la suite de l'ordre du jour. Suite de l'ordre du jour que nous allons prendre aux rapports en commençant par l'urgence que le Bureau demande pour le point R71, le préavis N° 2008/33, «Admissions à la bourgeoisie de Lausanne». Je demande à M^{me} Monique Cosandey de venir nous rejoindre à la tribune pour ce rapport.

Ici devaient se trouver :

- *le Préavis municipal No 2008/33 Admissions à la bourgeoisie de Lausanne*
- *le Rapport photocopié de Mme Monique Cosandey, présidente de la Commission permanente des naturalisations, rapportrice*
- *les débats au plénum retranscrits et*
- *le résultat du scrutin sur l'admission à la bourgeoisie*

En vertu de la Loi fédérale sur la protection des données, ces divers documents contenant les renseignements personnels des personnes candidates à la naturalisation ont été supprimés (pp. 129 à 132).

Pour obtenir ces passages, veuillez s'il vous plaît vous adresser aux Archives officielles de la Ville de Lausanne.

Le président:— Je passe au point suivant de l'ordre du jour pendant le dépouillement, soit le point R32, «Motion de M. Gilles Meystre demandant l'étude d'une alternative au mode de financement et de fonctionnement des Docks présenté par la Municipalité dans son préavis 2007/28, la motion de M^{me} Isabelle Truan visant à réparer les torts commis par l'audit sur les Docks, la motion de M. Claude Bonnard et consorts pour une dotation adéquate de la Fondation pour les musiques actuelles». J'appelle à la tribune M. Charles-Denis Perrin, rapporteur.

Motion de M. Gilles Meystre demandant l'étude d'une alternative au mode de financement et de fonctionnement des Docks présenté par la Municipalité dans son préavis 2007/28.¹

Motion de M^{me} Isabelle Truan visant à réparer les torts commis par l'audit sur les Docks.²

Motion de M. Claude Bonnard et consorts pour une dotation adéquate de la Fondation pour les musiques actuelles³

Rapport

Membres de la commission: M. Charles-Denis Perrin (LE), rapporteur, M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.), M. Claude Bonnard (Les Verts), M. Yves Ferrari (Les Verts), M. Fabrice Ghelfi (Soc.), M+Evelyne Knecht (AGT), M^{me} Natacha Litzistorf (Les Verts), M. Gilles Meystre (LE), M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.), M^{me} Isabelle Truan (LE), M. Claude-Alain Voiblet (UDC), M^{me} Elisabeth Wermelinger (Soc.).

¹ BCC 2007-2008 T. I (No 1), p. 13 et idem T. II (No 8/2), p. 103.

² BCC 2007-2008 T. I (No 1), p. 13 et idem T. II (No 8/2), p. 103

³ BCC 2007-2008 Z. I (No 6/1), p. 562 et idem T. II (No 8/2), p. 105.

Municipalité : M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine.

Rapport polycopié de M. Charles-Denis Perrin (LE), rapporteur. – Commission : Présidence : M. Charles-Denis Perrin. Membres présents : M^{mes} Isabelle Truan, Elisabeth Wermelinger, Claire Attinger Doepper, Rebecca Ruiz, Evelyne Knecht (remplace Alain Hubler). MM. Gilles Meystre, Fabrice Ghelfi, Claude Bonnard, Yves Ferrari, Natacha Litzistorf Spina (remplacent Claude Grin), M. Claude-Alain Voiblet (1^{re} séance : excusé). Membres absents : aucun.

Pour la Municipalité, étaient présents : M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine (CLP). Pour l'Administration, étaient présents M. Fabien Ruf, chef du Service de la culture (CLP).

Notes de séance : M^{me} Liliane Blanc, documentaliste (CLP).

Les séances ont été tenues les 6 mars et 3 avril 2008.

I. Discussion préalable

M. Perrin rappelle qu'il est important que les travaux de la commission puissent rester confidentiels.

En préambule, M^{me} Zamora rappelle que les nouvelles mesures annoncées au mois de décembre ont été effectivement mises sur pied il y a quelques semaines, à savoir la diminution du personnel fixe, l'engagement d'une nouvelle responsable administrative, etc., mais qu'il est évidemment trop tôt pour mesurer les effets de ces mesures. Pas d'autres éléments significatifs ne sont à signaler.

Compte tenu du délai très important qui a été nécessaire pour que ces motions puissent être examinées par une commission, les motionnaires apportent les compléments suivants :

M. Meystre déclare que sa motion garde toute son actualité pour autant que des chiffres soient mis à disposition de la commission. Il relève, en outre, qu'elle n'est pas contradictoire avec celle de M. Bonnard. Il se peut, en effet, qu'une recapitalisation de la Fondation pour les musiques actuelles (FMA) soit jugée indispensable pour permettre au club de poursuivre son activité plus sereinement.

Cependant, même si une rallonge de la subvention a été accordée en été 2007, il estime du devoir des conseillers communaux de se poser la question sur l'opportunité ou la nécessité d'un autre mode de fonctionnement offrant les mêmes prestations à la population, mais plus économiques. Il se peut effectivement que trop de contraintes en termes d'horaire et de programmation aient été posées. Il est possible que des recettes commerciales complémentaires, pas forcément incompatibles avec l'octroi d'une subvention publique, puissent être obtenues dans le but de réduire le montant de la subvention nécessaire au bon fonctionnement de la fondation.

M^{me} Truan relève que le dépôt de sa motion date déjà du mois de juillet 2007. Elle faisait suite à la séance du Conseil communal où l'audit sur les Docks avait été discuté. Elle constate qu'une partie de ses demandes sont déjà réalisées. Cependant et de manière générale, elle souhaite que la Municipalité assume ses responsabilités dans cette affaire et que les personnes qui ont été mises en cause par l'audit soient réhabilitées.

M. Bonnard constate qu'au bilan de la FMA au 31 août 2007, la perte reportée s'élevait à environ Fr. 320'000.-. Légalement ce montant est trop élevé d'où l'idée d'une recapitalisation de la Fondation.

II. Motion de M^{me} Isabelle Truan

Après discussion, il apparaît que :

- la proposition de résilier le mandat BDO est réalisée,
- M. Friderici a retrouvé du travail et que, par conséquent, son avenir professionnel n'est plus compromis,
- la problématique de la responsabilité individuelle et du devoir d'information d'un municipal, respectivement de la coresponsabilité du collège municipal est difficile compte tenu de la diversité et de la complexité des dossiers traités. Par conséquent, l'existence d'une solution qui mettrait à l'abri la Municipalité d'un dysfonctionnement tel qu'il est apparu dans ce dossier au début de l'histoire des Docks paraît peu probable.

En revanche, une majorité de la commission pense que la problématique du fonctionnement des fondations devrait être étudiée, par la Commission de gestion par exemple, ou faire l'objet d'une motion/postulat.

Compte tenu du fait que deux propositions ne sont plus d'actualité et que la troisième sera prise en compte dans la démarche évoquée ci-dessus, M^{me} Truan accepte de retirer sa motion.

III. Motion Gilles Meystre

M. Meystre partage l'avis général comme quoi les Docks ont besoin de stabilité pour pouvoir continuer à vivre et à se développer. Néanmoins, il pense qu'en faisant évoluer le mode de fonctionnement, il serait possible d'offrir plus de prestations et à moindre coût pour la Ville.

On peut relever que diverses « règles de fonctionnement » ou pratiques ont évolué. D'abord, M. Moffa a négocié avec le pool des clubs la possibilité d'organiser douze soirées DJ. Cette possibilité n'a pas encore été utilisée, les gains financiers de telles soirées ne sont donc pas connus et le Conseil de fondation envisage d'aller dans ce sens. La salle peut être plus largement louée à des tiers ; durant la saison 2006-2007 les recettes de location ont diminué de plus de 75 % ; il serait donc souhaitable que des efforts soient faits dans ce sens. Des potentiels de recettes supplémentaires non explorés ou insuffisamment explorés existent donc.

La discussion a également porté sur la mission et les objectifs fixés au conseil de fondation. Pour mémoire, les éléments du préavis 2007/28 sont rappelés ci-dessous :

4.3 Mission de la salle de concert «Les Docks»

La mission de la salle de concerts «Les Docks», telle que souhaitée par la Municipalité et placée sous la responsabilité de la Fondation pour les musiques actuelles, se résume en trois points principaux :

- développer et encourager la création dans le domaine des musiques actuelles à Lausanne,
- offrir des concerts de musiques actuelles de qualité à des prix accessibles à l'ensemble du public,
- valoriser le travail des musiciens et créateurs locaux et régionaux.

4.4 Objectifs liés à la création de la salle de concert «Les Docks»

Au vu des nombreux débats qui ont entouré l'ouverture, puis les débuts d'exploitation de la salle, il apparaît nécessaire de préciser les objectifs liés à la création des Docks. Ces objectifs incitent aujourd'hui la Municipalité à solliciter de votre Conseil une augmentation de soutien financier, par le biais d'un crédit supplémentaire et d'une augmentation de la subvention dès l'exercice 2008.

Deux objectifs majeurs, soit la création d'un lieu avec une identité propre rattachée aux musiques actuelles et la mise en place d'une programmation variée ont pu être atteints pendant la première année d'exploitation de la salle : sur les 142 groupes qui se sont produits entre le 1^{er} décembre 2005 et le 31 décembre 2006, 50% sont de niveau international et 50% de niveau national et régional, dont 52% vaudois. Ces concerts ont réuni plus de 30'000 spectateurs. Quelles qu'aient été les polémiques et les erreurs de gestion et de direction des lieux, le succès public de nombreux concerts, la visibilité et la place que la salle a trouvées auprès des artistes, séduits par le public, la qualité de l'accueil et le confort des lieux font des Docks un lieu incontournable du paysage des musiques actuelles.

D'autres objectifs d'importance sont précisés ci-dessous :

4.4.1 Contribuer au rayonnement culturel de la ville de Lausanne

À l'instar des quatre grandes institutions culturelles lausannoises que sont le Bêjart Ballet Lausanne, le Théâtre de Vidy-Lausanne, l'Orchestre de Chambre de Lausanne et l'Opéra de Lausanne, les Docks doivent devenir un instrument du rayonnement régional et international de la Ville dans le domaine culturel. Les musiques actuelles génèrent un large public jeune, mobile, appelé à se renouveler et à s'agrandir : Lausanne a l'ambition d'acquérir une place prépondérante dans le domaine, face à d'autres villes romandes et alémaniques. Parallèlement, la venue de ce

public régional, voire international aux Docks, est un atout non négligeable pour l'économie et le tourisme de notre ville.

4.4.2 Offrir une scène aux musiciens et groupes locaux et favoriser la créativité locale

La Municipalité tient à rappeler la vocation de formation de la salle des Docks qui doit, notamment, permettre aux musiciens locaux et régionaux d'accéder à la scène et d'être intégrés dans la programmation des saisons à venir. Cela implique également :

- la mise à disposition de locaux, en fonction de la programmation, aux musiciens et groupes locaux et régionaux pour un travail de préparation, de répétition et d'enregistrement,
- la collaboration avec les écoles professionnelles de musique, d'art, de métiers du spectacle, de graphisme et d'audiovisuel, de manière à développer des créations entre diverses disciplines artistiques.

4.4.3 Développer les collaborations avec les différents acteurs des musiques actuelles lausannoises

En tant que pôle culturel, les Docks doivent aussi développer des synergies avec les différents acteurs de la vie musicale lausannoise. Les musiques actuelles ne sauraient vivre autour d'un seul lieu. La Municipalité, dans le souci de l'intérêt du public, entend inciter l'ensemble des acteurs des musiques actuelles à collaborer, en fonction des événements et de la programmation des différents lieux.

Concernant plus spécifiquement les Docks, la Fondation pour les musiques actuelles et la direction de la salle affirment leur volonté de travailler dans une démarche ouverte et complémentaire aux autres scènes «live» de la ville telles le club du Romandie (futur Sonic), le café-théâtre le Bourg, le théâtre 2.21, la cave du Bleu Léopard, ainsi que d'autres acteurs privés.

Dans cette optique, la Municipalité souhaite que les Docks, au vu de leur capacité d'accueil supérieure aux autres scènes lausannoises spécifiquement destinées aux musiques actuelles, deviennent un lieu de référence de manifestations culturelles propres à ce domaine de la culture (festivals, événements) ou rassemblant son public potentiel.

4.4.4 Devenir un lieu de rencontre culturelle et social

De par sa situation dans le quartier Flon-Sévelin, les Docks sont un lieu rassembleur dans un quartier en pleine expansion et contribuent à renforcer le rôle de la culture comme facteur d'intégration sociale. Associés à d'autres lieux culturels importants (ARSENIC, théâtre Sévelin 36) mais également en lien avec des écoles (EPSIC, ETML, nouveau gymnase de Sévelin), les Docks contribuent à faire vivre un quartier et sont un lieu de rencontre pour de nombreux jeunes Lausannoises et Vaudoises.

Si, pour tous, la mission est claire, pour certains commissaires, les objectifs eux restent généraux et s'apparentent plus à des buts (puisque tout objectif, en principe, doit être quantifiable).

Le motionnaire rappelle que sa motion est totalement compatible avec la mission, respectivement les buts rappelés ci-dessus. La fondation fixerait de manière précise et quantifiée les prestations qu'elle attend de l'exploitant: x concerts tremplins, y concerts pour les moins de 16 ans, etc. (= contrat de prestation) et recevrait une subvention liée à ces prestations. En revanche, elle paierait un loyer pour la location de la salle et serait dispensée de toute contrainte d'horaire nuisible à une bonne utilisation/rentabilisation de la salle. Donc, de ce fait, aucune distorsion commerciale ne serait introduite.

De la discussion, il ressort en tout cas la nécessité de transformer cette motion en postulat. En effet, pour certains commissaires, plusieurs aspects de la proposition pourraient être étudiés, voire pris en compte (par exemple en permettant éventuellement de réduire la capacité de la salle de 1000 places à 400 places...).

En revanche, pour une majorité de commissaires, l'application intégrale du concept de la motion, si elle était transmise comme telle à la Municipalité, est trop contraignante, et engendrerait une telle réorientation du mode de gestion qu'elle irait à l'encontre du besoin de « stabilité » évoqué précédemment. **Le motionnaire se déclare finalement d'accord de la transformer en postulat.**

En résumé :

Etat des lieux, selon la Municipalité :

- En matière d'économie du personnel, la FMA est au bout de ce qui peut être fait.
- Des recettes nouvelles seront faites grâce à des soirées DJ, deux sont prévues en avril et mai 2008.
- Des recherches pour louer la salle plus intensément sont entreprises et les perspectives sont positives.
- En revanche, en l'état, les recherches de dons, partenariats, sponsoring sont difficiles.
- Selon les résultats financiers intermédiaires et le budget réajusté, on peut déduire que la perte reportée pourra être de Fr. 441'676.- à la fin de l'exercice, compte tenu des mesures prises, notamment en janvier, de compression du personnel.
- Pour la prochaine saison, le nombre de concerts tremplins et pour artistes locaux sera formalisé avant la saison.
- Il appartient au Service des gérances de déterminer ce qui relève des dépenses d'investissement ou d'entretien de l'immobilier et du mobilier.

Arguments en faveur du postulat Meystre

Les propositions contenues dans la motion/postulat permettraient :

- de mieux profiter du potentiel de la salle actuellement sous-exploitée ;
- de clarifier les prestations fournies en termes de concerts tremplins et pour les artistes locaux ;
- de manière générale, d'offrir les mêmes prestations aux Lausannois, voire plus ; ou alors
- de diminuer la subvention de Fr. 680'000.- ;
- d'alléger le travail de la Municipalité et de l'Administration actuellement très impliquées.

Prendre en compte le postulat permettrait donc de réfléchir à un schéma de fonctionnement possible, qualitativement équivalent en termes de prestations et moins onéreux.

Arguments en défaveur du postulat Meystre

- La Municipalité a pris toute une série de mesures qui vont permettre à la fondation d'équilibrer son budget ; envisager d'autres modes de fonctionnements aujourd'hui décrédibiliserait la confiance qu'on peut donner à la gestion actuelle.
- « Les Docks » ont besoin d'un peu de « calme » médiatique, de pouvoir œuvrer dans plus de sérénité, et de pouvoir ainsi faire ses preuves.
- Le mode de fonctionnement est inscrit dans le préavis 2007/28 adopté au printemps dernier, il n'est pas opportun de le remettre en question.

Finalement, la prise en considération du postulat de M. Meystre est rejetée par 6 voix contre et 4 voix pour.

IV. Motion Claude Bonnard

Le motionnaire rappelle que la fondation est face à un problème de trésorerie récurrent. Au départ des réflexions, plusieurs variantes d'aide ont été envisagées avec les membres de l'ancienne commission dite « des Docks », comme par exemple le cautionnement d'une ligne de crédit auprès d'une banque, un prêt remboursable sur trois ou cinq ans, etc. Finalement, renseignements pris au Service financier de la Ville, la solution d'un don unique semble la mesure la plus facile à mettre en œuvre.

Plusieurs avis se sont exprimés pour proposer que la forme d'aide définitive soit en fait examinée par la Municipalité ; celle-ci pourrait être autre qu'un nouveau don à fonds perdu, mais pas forcément. En revanche, plusieurs commissaires s'expriment pour dénoncer et refuser d'ores et déjà un nouveau don à fonds perdu, considérant qu'avec les mesures envisagées par la Municipalité, l'augmentation des recettes dues aux soirées DJ et de plus nombreuses locations, la fondation va pouvoir faire des bénéfices lui

permettant d'éponger ses pertes reportées. Au besoin, le prêt pourrait être postposé pour rassurer l'autorité de surveillance des fondations.

Le niveau de Fr. 300'000.– correspond en fait à la perte reportée connue au moment de la rédaction de la motion. Le problème de trésorerie n'est pas lié au problème d'avances à verser à la signature des contrats, mais à un manque de fonds propres permettant de régler les factures au fur et à mesure.

Un commissaire s'étonne que la fondation n'ait pas de budget de trésorerie, celui-ci sera donc établi prochainement et remis aux commissaires. En janvier, par exemple, le manque de trésorerie était de Fr. 96'000.–.

A ce propos, M. Ruf signale que, compte tenu des résultats du 1^{er} semestre de la saison en cours, la perte reportée sera plus importante (*selon les résultats intermédiaires et amortissements au 29 février, elle est en fait de Fr. 511'655.–, elle pourrait être de Fr. 441'676.– à la fin de l'exercice 2007-2008 selon le budget réactualisé*).

La présente motion est finalement acceptée par 7 voix pour et 3 voix contre.

Le président : – Monsieur Perrin, avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Charles-Denis Perrin (LE), rapporteur : – Oui, Monsieur le Président. Une précision concernant l'interprétation du rapport.

Au dernier paragraphe, on peut lire : « A ce propos, M. Ruf signale que, compte tenu des résultats du 1^{er} semestre de la saison en cours, la perte reportée sera plus importante (*selon les résultats intermédiaires et amortissements au 29 février, elle est en fait de Fr. 511'655.–, elle pourrait être de Fr. 441'676.– à la fin de l'exercice 2007-2008 selon le budget réactualisé*). » Le passage entre parenthèses et en italique est là pour préciser au lecteur la manière dont le calcul pourrait être fait. Ce n'est pas une déclaration de M. Ruf, mais une précision ajoutée par mes soins pour que le lecteur puisse comprendre exactement les montants incriminés.

Le président : – Merci. J'ouvre la discussion sur ce rapport.

Discussion

M. Gilles Meystre (LE) : – Voilà six mois que notre commission a siégé. C'est dire l'actualité de ce point de l'ordre du jour... Qu'importe. Qu'importe, car le temps a parfois du bon et je crois qu'en l'occurrence, il nous permet ce soir de parler des Docks munis de nouvelles meilleures que ce qu'elles auraient été si nous avions discuté il y a six mois.

Chers Collègues, lorsque le feu se calme, il est parfois utile de ne pas souffler une nouvelle fois sur les braises. Vous ne

m'en voudrez donc pas ce soir si je vous fais grâce du rappel des grandes lignes de notre motion, qui avait pour but de réviser le mode de fonctionnement et de financement de la salle. C'est sur un ton plus conciliant que je souhaite m'exprimer ce soir. Oui, plus conciliant, car il faut bien l'avouer, et c'est tant mieux pour les contribuables lausannois, le panier percé semble ne plus l'être, et la barque sans cap d'autrefois a désormais un capitaine qui tient la route et la barre.

Il faut le dire : la nouvelle direction a compris qu'il fallait serrer les boulons et son travail est en passe de porter ses fruits. La confiance est en voie d'être rétablie. Au vu des chiffres que j'ai pu obtenir en avril dernier, soit après la dernière séance de notre commission, on constate en effet que la gestion de la salle est désormais prudente et que de gros efforts sont consentis, à la fois sur les salaires, sur le contrôle des débits et des entrées, de même que sur la technique.

Ces points doivent donc être salués. Ils sont dus non seulement à la nouvelle équipe, mais également à la pression mise par LausannEnsemble depuis l'origine même du projet.

De là à se ranger à l'avis de la commission qui propose le classement de notre motion, il y a un pas que notre groupe ne franchira pas. Nous refusons le classement de cette motion et ce pour plusieurs raisons :

Nous refuserons le classement, d'abord parce que l'espoir que nous redonne l'équipe en place demande confirmation. Nous attendons donc les chiffres de la saison 2007-2008 – qui devraient tomber puisque cette saison se termine en juin, sauf erreur, et pour être certains que l'*effet Maire*²⁰ est durable et qu'un nouveau mode de gestion n'est pas indispensable !

Nous refuserons également le classement, parce qu'on ne saurait aujourd'hui sceller le statut des Docks – car c'est bien de son statut qu'il s'agit – sans avoir au préalable analysé leur place dans le cadre global de la politique culturelle lausannoise. Or, ce cadre est actuellement étudié par la commission chargée de la réponse à mon autre motion, demandant un Plan directeur de la culture. Classer aujourd'hui cette motion reviendrait finalement à verrouiller toute discussion au sein de cette commission, sur le mode de gestion et de financement des institutions culturelles lausannoises. Cela reviendrait finalement à dire : en matière de gestion et de financement, on continue comme on a toujours fait. Eh bien non ! Mesdames et Messieurs, ce débat doit avoir lieu et il est de notre devoir de l'aborder.

Non pas – et je tiens à le répéter ici, parce que je vois déjà certains venir – pour révolutionner la politique culturelle actuelle qui, sur de nombreux points, va bien ; pas non plus

²⁰ Laurent Maire est président de la Fondation pour les musiques actuelles.

pour privatiser ce qui n'est pas privatisable, et la culture n'est pas privatisable, je tiens à le répéter, mais parce que ce que nous avons vécu avec les Docks, nous pourrions un jour le revivre avec d'autres institutions. Ce n'est qu'en se demandant comment éviter de devoir renflouer à moult reprises une même institution et comment faciliter la création de recettes complémentaires aux subventions publiques que nous remplirons notre devoir d'élus. Le classement de notre motion – qui propose des pistes à ces questions – reviendrait à refuser le débat et nous sommes d'avis que l'occasion est justement venue de le mener.

Dernière raison de notre refus, c'est l'attitude de la majorité de cet hémicycle en commission. Lors de nos séances, les commissaires de LausannEnsemble, et votre serviteur en particulier, ont démontré une réelle volonté de consensus et d'apaisement. En effet, je tiens à rappeler ici que plusieurs gestes ont été faits dans le sens de la majorité, qui trouvait cette motion trop contraignante :

- primo, nous avons accepté de transformer cette motion en postulat ;
- secundo, nous avons accepté de supprimer les montants de Fr. 100'000.– de subvention et de 100'000.– de garantie de déficit, qui semblaient trop drastiques aux yeux de certains commissaires ;
- enfin, nous avons accepté de porter le délai de réponse à deux ans, estimant ce temps nécessaire pour apprécier sereinement la situation et donner à la nouvelle équipe le temps de faire ses preuves.

Ironie de l'histoire, même Silvia Zamora était favorable au texte ainsi remanié. Vous comprendrez dès lors que nous maintenions nos positions et que nous vous invitons à refuser les conclusions de la commission sur ce point-là.

Puisque j'ai la parole, je la garde, au sujet du troisième objet de ce rapport, autrement dit la motion Bonnard. Cette motion demande d'effacer la dette reportée de la salle, mais laisse la Municipalité choisir les modalités de cet effacement : soit un don, soit un prêt. A une assez large majorité, LausannEnsemble estime que le don n'est pas acceptable, et ce pour deux raisons :

1. d'abord, parce que nous avons déjà beaucoup donné, justement, en octroyant déjà plusieurs fois des rallonges ;
2. ensuite, parce qu'on ne peut éternellement faire des cadeaux, quand les autres institutions se serrent la ceinture et tentent de respecter le budget et les subventions dont elles disposent. C'est finalement une question de principe et d'égalité de traitement.

Alors de deux choses l'une : soit la municipale en charge du dossier, à qui je pose formellement la question, nous annonce qu'elle optera pour un prêt, et dans ce cas-là, nous l'accepterons à une assez large majorité, tout en précisant qu'il ne faudra pas revenir dans six mois avec des mauvaises nouvelles. Soit elle nous annonce qu'elle choisira le don, et dans ce cas-là, nous serons alors dans l'obligation de le refuser.

Je vous invite, Mesdames et Messieurs, à en faire de même.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : – Je remercie M. Meystre pour le ton conciliant de ses propos introductifs. Néanmoins, la fin de son intervention laisse penser que nous avons « les Docks, suite et pas encore fin », alors qu'au contraire, le Parti socialiste souhaiterait que ce soit « suite et fin », en tout cas au niveau de l'agitation politique.

Dans son texte, M. Meystre proposait des pistes de réflexion, mais même édulcorées, elles restent très orientées. J'ai l'impression que LausannEnsemble et M. Meystre veulent introduire le loup dans la bergerie une nouvelle fois en faisant obligation à la Municipalité de réfléchir encore à d'autres pistes. Rappelons qu'elles ont toutes été explorées lors des débats l'an dernier ; faut-il aussitôt relancer les discussions sur le même objet ? Nous en doutons.

Le renvoi du postulat à la Municipalité ferait-il plus de bien que de mal aux Docks ? C'est la seule question à se poser aujourd'hui. Le Parti socialiste considère que relancer une réflexion alors que la situation des Docks a retrouvé une certaine stabilité n'est pas opportun en l'état. Ce n'est pas avec la menace d'une diminution de subvention, même augmentée des Fr. 100'000.– énoncés, que les Docks vont se maintenir dans une situation stable que tout le monde souhaite durable.

Ce n'est pas en relançant une vague médiatique au sujet des Docks que ses collaborateurs vont pouvoir poursuivre leur travail de redressement de leur état financier, de la fréquentation de la salle, en toute sérénité. Alors que tant d'agitation se dévoilait sur scène, d'autres mesures étaient prises en coulisses et elles commencent aujourd'hui à porter leurs fruits. Nous ne refusons pas le débat, nous refusons l'agitation. Ce n'est pas avec de la cosmétique que cet état d'esprit va changer. Si des doutes sont toujours possibles, la Commission de gestion pourra tout à fait, lorsqu'elle analysera les états financiers des Docks l'année prochaine ou dans deux ans, et les commissaires chargés de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine – parmi lesquels se trouvent des membres de LausannEnsemble – pourront tout à fait s'intéresser aux Docks et à cette problématique. Ils pourront, d'ici deux ou trois ans, relancer la discussion si certains engagements, qui seraient pris par exemple aujourd'hui par la Municipalité, n'étaient pas respectés.

Voilà ce que nous avons à dire à propos de la motion Meystre devenue postulat, et le groupe socialiste ne changera pas d'avis sur le fait que dans sa majorité, il prône le classement de ce texte pour les raisons que je viens d'exprimer tout à l'heure.

Quant à la motion Bonnard, le groupe socialiste la soutiendra quasiment à l'unanimité. C'est vrai qu'à titre personnel, je privilégie aussi la solution du prêt, parce que je pense qu'elle crédibilise la situation de l'ensemble de ce dossier

et qu'elle paraît politiquement la plus opportune et la plus intéressante à suivre. Sur ce point, le Conseil communal n'a pas grand-chose à dire, puisque c'est une compétence municipale. Mais nous serons ravis d'entendre la représentante de la Municipalité sur cette question. Indépendamment de cela, nous voterons le renvoi de la motion Bonnard à la Municipalité.

M^{me} Evelyne Knecht (AGT) : – On a beaucoup, beaucoup parlé des Docks. M. Meystre nous dit que le débat doit avoir lieu, selon moi il a eu lieu. A un moment donné, il devient urgent de laisser travailler les gens qui dépendent de nos tergiversations. Je pense bien entendu à l'équipe actuelle des Docks.

A propos des Docks, on a beaucoup parlé du prix politique, critiqué à juste titre. Ensuite, nous avons parlé de choix politique. Ainsi, le 3 juillet 2007, nous avons voté le préavis 2007/28 qui présentait de nouvelles orientations pour le futur fonctionnement des Docks. Il s'agissait de les considérer comme un lieu de culture, avec son prix réel – et pas son prix politique – plutôt que d'en faire une boîte privée de plus. Avant de le voter, nous avons discuté, nous avons critiqué, nous avons évalué la situation, nous avons exploré les tenants et aboutissants. Le débat a eu lieu. En acceptant ce préavis, nous avons fait un choix politique. Il ne correspondait peut-être pas aux volontés de l'auteur de ce postulat, qui revient, en quelque sorte, sur le vote de ce préavis.

Nous avons déjà usé beaucoup de salive à ce sujet et je ne souhaite pas prolonger mon intervention. Je me demande comment l'équipe actuelle des Docks peut travailler correctement si notre Conseil décide une année quelque chose et l'année d'après, le contraire.

Vous l'aurez compris, le groupe A Gauche Toute! ne souhaite pas revenir sur ce vote. Sachant aussi que les musiques attirent un public jeune et que les «recettes commerciales» dont parle le postulant risquent fort de se résumer à la vente d'alcool, nous sommes contents de ce préavis 2007/28. Alors, pour citer M. Français, qui avait dit lors d'une séance précédente que «ce serait un retour en arrière vers le futur», je vous invite à suivre l'avis de la commission et à classer ce postulat.

M. Charles-Denis Perrin (LE) : – Permettez-moi d'enlever ma casquette de rapporteur pour amener deux contributions. D'abord pour vous faire part d'une certaine inquiétude sur les objectifs des Docks. La commission a débattu pour savoir si la situation et la mission étaient claires. Personnellement, j'estime que la mission et les objectifs ne sont pas clairs. Pour certains, ils le sont, parce que le texte du préavis, à l'époque, disait que les buts de la salle, c'est «créer un lieu et une identité propres à rattacher, c'est contribuer au rayonnement culturel». Ce sont évidemment de beaux buts, mais ce ne sont pas des objectifs! Si Lausann-Ensemble reste préoccupée par la situation, c'est qu'elle pense qu'un autre mode de gestion est imaginable, basé sur des objectifs clairs de prestations à offrir aux Lausannois,

qu'il serait aussi possible d'économiser tout en mettant en place quelque chose qui tient la route.

Aujourd'hui, tout le monde a l'air de dire que tout va bien aux Docks. Je relève cependant que dans le premier exercice, il y a eu 142 concerts. Or, on lit dans le rapport de gestion 2007 qu'il y en a eu 71. On ne peut pas se contenter de dire: «Voilà Fr. 680'000.–, débrouillez-vous avec et faites tourner les Docks!» Non! En termes de prestations, les Lausannois ont pu ou ont dû constater une diminution de 50% des prestations. C'est dommage. C'est d'autant plus dommage que dans la première période, les Docks étaient devenus un lieu de rencontre. Si des activités fréquentes permettent aux gens de s'y rencontrer, avec 71 concerts, on arrive à une rupture, le rythme n'est pas suffisamment soutenu et c'est peut-être aussi une des causes de la diminution de la fréquentation.

C'est pourquoi je pense que la proposition de Gilles Meystre est raisonnable. Je constate encore que les Docks ne sont pas le cinquième pilier de la culture, même si on veut le penser comme tel, parce qu'ils ne créent pas des activités culturelles. Ce n'est qu'une institution qui loue une salle. Par conséquent, le modèle classique, à mon avis, n'est pas forcément applicable tel quel. En outre, ce dossier mobilise des ressources au sein de la Municipalité qu'il serait peut-être mieux de mettre ailleurs. Et c'est dans ce sens aussi que la proposition Meystre a tout son sens.

Dernier point de mon intervention: pour étayer le fait qu'il faut faire un prêt et non un don aux Docks, j'ai refait un budget. Théoriquement, d'après les chiffres qu'on nous a donnés pour le dernier semestre, la salle était censée faire Fr. 60'000.– de bénéfiques dans le cadre de l'activité prévue. La Municipalité s'est engagée à encourager et à stimuler les locations, donc on peut imaginer Fr. 30'000.– de plus, ce qui fait déjà Fr. 90'000.–; on peut imaginer un peu plus de soirées DJ amenant aussi Fr. 60'000.–, ce qui fait un total de Fr. 180'000.– C'est-à-dire deux fois Fr. 60'000.– de bénéfiques plus Fr. 30'000.–. Donc avec Fr. 180'000.– de bénéfice théorique l'année prochaine, on peut considérer que les Docks ont les ressources pour compenser les pertes ou combler celles qu'ils avaient accumulées jusqu'ici. En l'état, il n'est pas opportun de leur faire un don, mais plutôt un prêt, pourquoi pas sur trois ans. C'est dans ce sens que je vous engage également à soutenir cette proposition.

M^{me} Isabelle Truan (LE) : – Nous en sommes à la discussion générale de ces trois motions, je ne reviens pas sur la première, ni sur la dernière, puisque nous sommes unanimes dans le groupe LausannEnsemble. Je reviens uniquement sur la deuxième, ma motion. Elle demandait à l'époque, c'est-à-dire en juillet 2007, de réparer les torts commis par l'audit sur les Docks. Cette motion a été déposée il y a plus d'une année et je constate qu'entre-temps la proposition de résilier le mandat de BDO Visura a été adoptée, et que M. Friderici a retrouvé du travail. Son avenir professionnel n'est donc plus compromis. De ce fait, ma motion n'a plus de sens et elle doit être classée. C'est ce que la commission a fait et je suggère aux commissaires de la suivre.

Le président : – Merci, Madame Truan. Nous ne voterons pas sur votre motion, en effet, parce que vous l’avez retirée en commission.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Un de mes préopinants, M. Ghelfi, dit que la droite de ce Conseil parle de « suite et pas fin », alors que la gauche souhaite plutôt qu’on puisse parler de suite et fin. Mais nous aussi, nous le souhaitons ! La fin de quoi ? La fin de cette perfusion permanente dans laquelle nous maintenons ces Docks. Nous souhaitons qu’ils puissent trouver leur régime de croisière. Il serait par trop amer que cet enfantement, qui a été extraordinairement difficile, extraordinairement convulsif, débouche maintenant sur un abandon pur et simple. Tout ce qui a été investi non seulement en argent mais aussi en espoirs, en peines, en difficultés, tout ce qui a été donné, serait irrémédiablement perdu. C’est la raison pour laquelle l’UDC souhaite également que les Docks aient leurs chances. Nous approuvons le projet de nous donner deux ans pour faire un véritable état des lieux. Mais il est bien évident que l’argent doit être attribué sous forme d’un prêt et non sous forme d’un don. C’est la raison pour laquelle nous souscrivons à cette proposition.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Culture, du Logement et du Patrimoine : – Que de chemin parcouru, depuis les premières discussions, à fin 2006, sur les Docks ! Et depuis les tempêtes soulevées en 2007. Aujourd’hui, le ton est serein.

Le seul point de désaccord que je puis avoir, c’est avec les propos qu’a tenus M. Perrin. Je ne peux adhérer à son idée que la mission et les objectifs ne sont pas clairs. Ils sont au contraire précis, ils sont définis dans le préavis, ils ont été définis à nouveau dans le cadre de la commission qui a traité de cet objet et ils sont sans doute plus précisément définis que pour n’importe quelle autre institution lausannoise. On ne peut mesurer les prestations offertes par une institution au simple nombre de concerts donnés. Il y a bien d’autres manières de mesurer celles offertes par les Docks, que ce soit en termes de public cible, selon qu’on s’adresse aux très jeunes ou à des personnes plus âgées. Ce n’est pas une simple institution qui loue une salle. Au contraire, il y a une vraie programmation. Pour ceux qui ont lu les comptes rendus de presse de ces derniers jours sur le bilan des Docks, on voit que même dans ce domaine, c’est reconnu, puisqu’on dit que les choix de la programmatrice des Docks, M^{me} Winkler, sont mieux pensés, mieux ciblés, et que c’est le garant du succès de cette institution.

Je suis satisfaite d’entendre les propos constructifs tenus par M. Meystre. Les chiffres définitifs seront bientôt connus puisque la saison se termine en août. Je voudrais remercier l’ensemble de ce Conseil, et en particulier les membres de la commission, qui ont travaillé à plusieurs reprises sur l’objet des Docks. Au cours des mois, la connaissance du dossier s’est approfondie et la majorité d’entre vous a compris l’utilité de cette salle. Je suis certaine que l’équipe des Docks saura apprécier la confiance qui lui est ainsi faite.

Quelques chiffres, que vous me permettez de donner pour préciser les faits auprès de ceux qui ont peut-être moins directement étudié ce dossier. Tout d’abord, en ce qui concerne les finances, nous avons procédé à une diminution importante des charges de personnel, de 26 % par rapport à 2007. Nous sommes, il faut le dire, au bout des mesures supportables pour faire tourner normalement la salle. Il y a également une diminution importante des frais techniques, ainsi que – il faut le souligner, ce n’était pas le cas auparavant – une arrivée de bénévoles pour accomplir certaines tâches, notamment pour gérer les loges, et en particulier les bars. Il y a aussi une augmentation des produits d’exploitation de 20 % par rapport à 2007.

En ce qui concerne les concerts et les groupes, vous vous souvenez qu’il y avait un petit début de polémique sur la présence de groupes suisses ou non. Sur les 61 derniers concerts, il y a eu 53 groupes suisses, et 9 soirées consacrées exclusivement à des artistes suisses. Les Docks ont par exemple accueilli la finale suisse des Eurockéennes de Belfort.

Je ne vais pas prolonger le débat ce soir. Nous en avons déjà beaucoup parlé au cours de tous ces mois. J’ai l’impression que les arguments notamment autour de la forme du soutien aux Docks, ont été assez clairs. Après avoir entendu les arguments apparus en commission, j’ai décidé de proposer à la Municipalité un prêt et non un don. Cette solution a été admise en connaissance de cause par le Conseil de fondation des Docks et je vous informe que le préavis est déjà sur la table de la Municipalité, qui va l’étudier très prochainement. Ces motions recevront donc une réponse dans un délai dont la brièveté constituera un record.

Le président : – Merci. La discussion continue. Elle n’est pas demandée. Elle est donc close. Je vous propose de voter les deux points séparément, le premier point étant le postulat Gilles Meystre, le deuxième étant la motion Bonnard et consorts, ceci de manière électronique.

Votent oui celles et ceux qui suivent la commission refusant le postulat Gilles Meystre et votent non ceux qui refusent l’avis de la commission et donc acceptent le postulat.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Par 37 oui, 35 non, vous avez suivi la commission et donc refusé le postulat de M. Gilles Meystre.

M. Gilles Meystre, vous demandez la parole ? Vous renoncez ? Bien. Nous passons donc à l’objet suivant, qui est le vote sur le renvoi en Municipalité de la motion Bonnard. Celles et ceux qui voteront oui suivront l’avis de la commission qui consiste à renvoyer cette motion, et ceux qui votent non voteront contre son renvoi.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

Par 69 oui, 13 abstentions et 1 non, vous avez accepté de renvoyer cette motion à la Municipalité. Cet objet est donc

clos. Nous allons pouvoir passer à la suite de l'ordre du jour. Je remercie M. Charles-Denis Perrin pour son rapport et sa présence.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M. Gilles Meystre demandant l'étude d'une alternative au mode de financement et de fonctionnement des Docks présenté par la Municipalité dans son préavis 2007/28;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de transformer cette motion en postulat ;
2. de refuser la prise en considération de ce postulat.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M. Claude Bonnard et consorts pour une dotation adéquate de la Fondation pour les Musiques Actuelles;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Le président : – Avant de passer au point suivant, je vous donne les résultats des admissions à la bourgeoisie. Bulletins délivrés : 87. Bulletins rentrés : 87. Bulletins nuls : 0. Bulletins valables : 87. Majorité absolue : 44. Tous les candidats sont admis par un nombre de voix allant de 79 à 81. Il y a un bulletin blanc.

Le point suivant était le R33, mais en raison de l'absence de M. Olivier Français, qui a dû nous quitter pour la fin de la soirée, je propose de passer au point R40, soit la pétition de l'académie champignacienne et consorts « Pour un Champignac d'airain pour Lausanne ». J'appelle à la tribune M. Nkiko Nsengimana, rapporteur.

Pétition de l'Académie champignacienne et consorts (178 signatures) : « Un Champignac d'airain pour Lausanne »²¹

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des pétitions.

Rapport polycopié de M. Nkiko Nsengimana (Les Verts), rapporteur. – Date : le 13 mai 2008. Membres présents : M. Roger Cosandey, président, M^{mes} Evelyne Knecht, Sandrine Junod, Adozinda Da Silva, MM. Jean-Charles Betens, Francisco Ruiz Vazquez, Jacques Pernet, Xavier de Haller et Nkiko Nsengimana, rapporteur. Est excusée : M^{me} Sylvie Freymond.

Représentant de la Municipalité : M. Daniel Brélaz. Représentants des pétitionnaires : MM. Cédric Suillot et Daniel Rausis. Prise de notes : M. Jacques Ballenegger.

Le président ouvre la séance et donne la parole au syndic. Celui-ci rappelle que plusieurs Lausannois ont obtenu le grand prix du Maire de Champignac et que du moment que des Lausannois ont été primés, il n'y avait pas d'obstacle à ce que le Conseil communal examine favorablement la demande. Avec une réserve cependant ! Il ne sait pas s'il s'agit d'une pétition à prendre au sérieux ou s'il s'agit d'un gag. Il pencherait plutôt pour un gag, mais demande à la commission d'examiner son sérieux. Le sérieux de qui ?

Le président suggère au syndic de rester pendant l'audition des pétitionnaires. Mais M. Brélaz prétexte un autre rendez-vous, irrésistible, auquel il ne peut se soustraire et quitte la salle communale des pétitions.

La Commission auditionne ensuite les pétitionnaires, lesquels remettent à chacun des membres de la Commission le journal semestriel (paraît cinq à six fois par an) *La Distinction*. Ils produisent ensuite une statuette en plâtre doré illustrant l'effigie du Maire de Champignac. Ils le présentent comme un grand amateur d'art rhétorique qui apparaît chez l'auteur de bande dessinée André Franquin dans quelques albums de *Spirou*. Pour les pétitionnaires, le prix Champignac est un encouragement à la rhétorique et à la liberté de parole, même si les personnes qui la prennent souvent ne sont pas nécessairement celles qui ont le plus à dire.

Ils expliquent ensuite que de nombreux élus politiques, journalistes et autres personnalités ont ensuite fourni, « à l'insu de leur plein gré », des formules qui ont été portées à la candidature pour le prix Champignac. Ils rappellent que le premier prix avait été remis pour la première fois en 1988 au syndic de Lausanne d'alors, M. Paul-René Martin. Les extraits de discours retenus pour une candidature au prix par l'Académie champignacienne sont soumis au scrutin

²¹ BCC 2007-2008, T. I (N° 4/I), pp. 252-253.

des lecteurs de *La Distinction*. Le vote se déroule en deux temps parmi la cinquantaine de candidats. Le jury opère un contrôle serré pour que personne ne puisse faire en sorte de faire exprès de se trouver candidat. Le gagnant est exclu pour les dix années suivantes, afin de laisser aux autres leur chance. Le succès des remises du prix va croissant au fil des années.

Les pétitionnaires disent que le Champignac a des rapports privilégiés avec Lausanne et les élites locales, de nombreux municipaux et conseillers communaux ont beaucoup apporté: «Lausanne est couverte de canalisations en dessous», dicit M^{me} Silvia Zamora, conseillère municipale, en 1999. Certains ont été soit lauréats, soit nommés. De l'avis des pétitionnaires, une statue du Maire de Champignac à Lausanne apporterait autant d'attrait touristique et de gloire à la ville que le Manneken-Pis à Bruxelles ou la Petite Sirène à Copenhague. Ils ajoutent que la pétition a recueilli au total 177 signatures, parmi lesquelles des conseillers nationaux et des conseillers municipaux.

Le prix du Maire de Champignac peut être remis à toute personnalité romande, et pas seulement vaudoise. L'institution du Grand prix de Champignac a inspiré quelques copies, mais pas de la même envergure. *Le Canard enchaîné* recueille aussi des citations de même espèce, mais ne donne pas de prix.

Interrogés sur le genre de monument qu'ils imagineraient, le texte de la pétition étant très largement ouvert à ce propos, les deux représentants exposent que, idéalement, il faudrait une statue représentant le Maire de Champignac, placée à un endroit près duquel pourrait se dérouler la cérémonie de remise du prix. A la question de savoir si le prix Champignac pourrait être associé au festival lausannois de la BD, les pétitionnaires répondent qu'il s'agit d'une piste à explorer. Aucune autre question ne leur étant plus posée, les deux représentants des pétitionnaires quittent la séance. Ils reprennent leur statuette de l'effigie du Maire de Champignac, malgré quelques protestations.

Le président clôt l'audition et remercie les pétitionnaires à qui il indique les trois possibilités de traitement de la pétition: étude et préavis, étude et communication, classement.

Suite à la sortie des pétitionnaires, la Commission passe à la délibération. Un membre se dit perplexe et avoue ne pas avoir saisi s'il s'agit d'un gag ou non. Un autre est favorable à la prise en considération de la pétition, même si c'est un gag. Un autre se déclare opposé vu le manque de propositions concrètes des pétitionnaires. Il craint que ce ne soit ensuite la porte ouverte pour tout. Un autre dit que répondre favorablement couperait court à l'aspect humoristique du Champignac. Un autre dit que l'humour est une chose qui doit être prise au sérieux. Il ajoute que la présence de MM. Cédric Suillot et Daniel Rausis pour défendre la pétition donne encore plus de poids à cette proposition! De plus, la statuette du Maire constituerait une attraction touristique pour Lausanne: le Champignac de

Lausanne est en effet unique... voire «envié»! Un autre, favorable, souhaite que la réflexion se poursuive, de manière plus créative encore. Un autre ne sait pas non plus s'il s'agit de lard ou de cochon et regrette que le syndic ne soit pas resté pour rencontrer les pétitionnaires. Un autre propose la prudence et se déclare en faveur d'une transmission à la Municipalité, pour rapport et communication. Un autre suggère d'examiner les possibilités d'intégrer la remise du prix de Champignac dans le cadre du festival de la BD.

Chacun des membres de la Commission caressant le secret de se voir décerner un jour le prix, nous n'avons pas pris le risque de classer la pétition. Nous l'avons par contre prise au sérieux. Et ceci explique la raison pour laquelle nous n'avons pas pu dégager une majorité claire relative aux autres options de propositions. La discussion étant close, nous avons voté:

Conclusion:

Au vote, la Commission des pétitions propose au Conseil communal:

- à 5 voix, de transmettre la pétition à la Municipalité pour étude et préavis,
- à 4 voix, de transmettre la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Le président: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport?

M. Nkiko Nsengimana (Les Verts): – Non, Monsieur le Président.

Le président: – Merci. J'ouvre donc la discussion.

Discussion

M. Jacques Pernet (LE): – Google, 25 juin, après-midi; vous avez tapé «Champignac» et vous avez 56'200 sites référencés! Le 23 août: 54'100! Mais, les deux fois, le tout premier s'intitule: «La Distinction: Grand prix du Maire de Champignac». Cliquez et vous avez en première référence le règlement. Re-clic: le point 7 mentionne Lausanne. Vous y trouvez aussi les distinctions distribuées depuis 1997. Au hasard, en 1997, ont reçu des distinctions: Françoise Buffat, Jacqueline Maurer, Jean-Jacques Schwaab, Claude Ruey. En 1998: Pascal Couchepin. Mais aussi la présidente du Conseil communal de Lausanne en 1998, qui a dit: «Je remercie Madame XY, qui a rempli plusieurs casquettes ce soir.» Ou une municipale que l'on aime bien et qui a dit: «Lausanne est couverte de canalisations en dessous.» Ou le directeur d'un musée, qui a dit: «A force de faire parler les vestiges, on se pose des questions sur soi-même.» (*Rires.*) Ou encore un ami qui nous est cher et qui a dit: «En fait, 2000 a été une année sans événements majeurs. Notre activité principale est restée concentrée sur les incendies (60%). [...] Par ailleurs, nous

avons été sollicités en 2000 pour deux nouvelles activités : les suicides et le transport d'organes.» Ou encore : «Je trouve dommage de tuer le fœtus avant même qu'il soit conçu.» (*Rires.*) Je ne vous dirai pas qui c'était... par modestie !

Né de *Spirou*, le Champignac est à Lausanne ce que le capitaine Haddock est à Cheverny – ou si vous préférez Moulinsart – ou ce que le père Noël est à Rovaniemi. La fiction s'est trouvé un gîte !

Soutenue par de nombreuses personnes et personnalités de tous bords, de toutes tendances, monsieur Tout-le-monde et politiciens renommés – certains encore en activité – d'anciens nominés ou lauréats, cette pétition a le mérite de demander à Lausanne de démontrer

- que Lausanne sait reconnaître l'humour,
- que Lausanne tient à son image de capitale de la BD,
- que Lausanne sait reconnaître que le Grand prix du Maire de Champignac porte le nom de Lausanne loin à la ronde,
- que Lausanne sait reconnaître le travail de personnalités qui depuis 20 ans œuvrent bénévolement à une œuvre de bien public.

Renvoyer à la Municipalité pour une simple communication serait une injure. Une injure au verbe, une injure à l'humour, une injure aux 178 personnes ou personnalités qui ont signé cette pétition, une injure au monde de la BD en général et une injure à *Spirou* en particulier.

Par égard à la BD – Lausanne n'en est-elle pas l'une des capitales ? –, par égard à ces personnes qui depuis plus de vingt ans passent beaucoup de temps pour cette cause, étudient, analysent, soulignent les prouesses de nos édiles politiques, vos prouesses, nos prouesses, et celles des autres, par égard au Maire de Champignac *himself* qui n'est plus simplement un maire de pacotille, mais qui fait partie depuis 1988 de notre culture lausannoise, par égard à tous ceux qui ont fait de Lausanne la capitale de Champignac, par égard à tous ceux qui ont été nominés, par égard à notre culture française chère à l'Académie du même nom, par égard aussi à Internet, qui mentionne en numéro 1 le site qui nous anime sur 56'200... Aussi vous demanderai-je donc de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport. Ce d'autant que les pétitionnaires ne demandent pas l'impossible. Certes, ils donnent quelques idées, mais ils laissent à la Politique, avec un grand P, le soin de décider ce qu'elle est prête à faire pour démontrer son attachement à cette institution, que bien d'autres Communes doivent nous envier, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux. Ça peut être n'importe quoi : une rue, un monument, une place, ou une placette, une station de métro – c'est à la mode – ou une fontaine.

De grâce, suivez la sagesse de la Commission et cliquez sur le bon bouton.

M^{me} Evelyne Knecht (AGT) : – Cette pétition demande que la Ville de Lausanne érige un monument à la gloire du Maire de Champignac. Le Maire de Champignac est celui qui chaque année décerne des prix pour les plus belles «perles oratoires» romandes.

Né à Lausanne en 1988, le Grand prix du Maire de Champignac a donc 20 ans. Voilà donc 20 ans que ses collaborateurs et collaboratrices, à l'affût de ces petites boulettes de langage qui se glissent dans les interventions, guettent les débats publics et les sélectionnent au cours de l'année.

C'est ainsi que certaines personnes ici présentes ont été nominées : M. Brélaz, connu pour son arithmétique, affirmait : «Ce problème est binaire par certains côtés.» M^{me} Zamora ayant déjà été citée par M. Pernet, je vais mentionner une autre socialiste, M^{me} Christiane Brunner, qui nous a donné une définition du PS : «Je crois que le Parti socialiste est un parti de gauche, qu'il doit pratiquer une politique de gauche et c'est ce qui le distingue des autres partis bourgeois.» Elle avait gagné ! (*Rires.*) Et puis M. Français, oscillant souvent entre le privé et le public, précisait que «L'accès au trottoir pour tous n'est pas réservé qu'à certaines personnes.»

Nous sommes forcés de constater aujourd'hui que le sujet est contagieux, puisque notre collègue rapporteur a réussi à écrire dans son rapport que *La Distinction* était un journal semestriel qui paraissait cinq à six fois par année. (*Rires.*) Personnellement je prendrais ça pour une déclaration de candidature...

A la lecture du rapport, on constate que le doute s'installe aussi chez notre syndic – je cite : «Il ne sait pas s'il s'agit d'une pétition à prendre au sérieux ou s'il s'agit d'un gag. Il penche plutôt pour un gag, mais demande à la Commission d'examiner son sérieux.» Parce que bien sûr, quand on parle du Maire de Champignac, on entend tout de suite des petits rires et chuchotements qui demandent : «Mais c'est sérieux ou c'est un gag ? C'est du lard ou du cochon ?» Franchement, je pense qu'il y a aussi des citoyens et des citoyennes qui se posent la question quand ils regardent les débats du Conseil communal... Par exemple, le City Management, c'est du lard ou du cochon ?

Au contraire, le travail effectué par le Maire de Champignac et ses collaborateurs est des plus sérieux, il est accompli avec compétence, précision, application... et culture.

Nous arrivons à la fin 2008, le prix du Maire de Champignac fêtera ses 20 ans. Libre à nous de ne pas manquer cet anniversaire. Une statue du Maire de Champignac, en ville de Lausanne où se déroule le festival BD-Fil, nous semble en parfaite adéquation. Le groupe A Gauche Toute ! souhaite que la Municipalité réponde favorablement à cette demande et c'est donc avec le plus grand sérieux que je vous invite à suivre l'avis de la Commission et à renvoyer cette pétition à la Municipalité pour rapport-préavis.

M. Roland Rapaz (Soc.) : – Intervenir en troisième position pour défendre la bonne cause devient de plus en plus délicat.

Je m'exprimerai au nom d'une minorité du groupe socialiste. «Du lard ou du cochon?», s'interrogeait *24 heures* à propos de cette pétition. Pour mon compte, j'y vois du lard ET du cochon. Et j'ose espérer que vous ferez de même.

Côté lard. Si j'en crois son préavis sur la culture, notre Municipalité ambitionne de faire de Lausanne la ville suisse de la bande dessinée. Cela par la mise en valeur de la riche collection de la Bibliothèque municipale, une des plus riches d'Europe occidentale, semble-t-il. Egalement avec l'ouverture d'un centre de compétences consacré à la bande dessinée. Sans oublier le festival BD-Fil qui cette année a séduit 35'000 visiteurs. Comment mieux illustrer cette ambition pour ce 9^e art qu'en érigeant une statue symbolisant sa créativité à travers l'auteur du Maire de Champagnac qu'est M. Franquin?

Côté cochon. Notre cité abrite en effet depuis 20 ans le Grand prix du Maire de Champagnac, ce Grand prix auquel nombreux élus et notables locaux, orfèvres en rhétorique, ont fourni de glorieux lauréats et d'innombrables candidats. Je rajouterai quelques citations à celles qu'ont faites déjà mes collègues. Une leçon d'égalité d'un ancien municipal: «Le paysan est un homme comme un autre, sa femme également, avec ses deux métiers de paysanne et de mère de famille.» Une leçon de gestion de ressources humaines d'une ancienne conseillère communale: «La Municipalité a choisi une personne compétente pour ce projet, comme beaucoup, je le regrette.» (*Rires.*) Leçon d'architecture d'un autre ancien municipal: «Avec deux étages, on peut faire un cube couché.»

Jaloux de nos succès, bien des édiles, des gens de plume et de radio de toute la Suisse romande, des conseillers fédéraux même, ont tenté d'obtenir le Champagnac d'or. Avec des formules aussi audacieuses que: «Je n'en pense rien et mes anciens collègues sont du même avis que moi.» Ou: «L'avenir nous dira ce qu'on va faire dans le futur» – le président du FC Sion. Enfin, ce petit bijou journalistique: «Après une longue traversée du désert, ils (les Verts) sont en passe de sortir la tête de l'eau.» (*Rires.*)

Le Comptoir, l'olympisme, la danse classique et les musiques actuelles ne sauraient à eux seuls nous tenir de lieu de politique culturelle. L'érection d'un monument rappelant aux indigènes, aux touristes venus de l'étranger et de Suisse allemande, l'audace et la jouissance dont nous faisons preuve dans l'art oratoire et la rhétorique moderne apporterait sa pierre au rayonnement culturel de notre ville.

Alors pourquoi pas une statue? Aussi petite soit-elle. Le Manneken-Pis atteint tout juste 50 centimètres, je vous le rappelle. Une statue qui non seulement illustrerait notre lien avec le 9^e art, mais symboliserait également l'éloquence, le verbe, si puissant dans la vie politique et la gouvernance. Et

surtout, une statue pour nous rappeler que l'humour, la distance, voire l'autodérision sont aussi nécessaires à notre parole, à notre engagement, que la rigueur et l'honnêteté.

Je conclurai par cette forte parole d'un de nos anciens syndics: «Lausannois, Lausannoises, il faut se déterminer entre la peur d'oser et la crainte d'entreprendre!» Ce que vous ne manquerez pas de ne pas faire en transmettant cette pétition à la Municipalité pour rapport-préavis, comme vous le recommande la majorité de la Commission des pétitions.

M. Jean-Charles Bettens (Soc.) : – Je fais partie des membres de la Commission de pétitions qui ont voté pour le renvoi de ladite pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Je m'explique sur mon choix. Comme la majorité d'entre vous, j'apprécie l'humour sous toutes ses formes et particulièrement celui issu des belles envolées oratoires dont nous bénéficions parfois dans cette salle. Le fait de récompenser les plus méritoires par un Grand prix de Champagnac me paraît excellent.

En revanche, je ne suis pas d'accord avec l'idée d'ériger une statue d'airain à la gloire dudit maire. Car si statue il devait y avoir, avec sa moustache à la gauloise sur un visage à la fois bon vivant et matois, ne serait-elle pas l'image parfaite du maire auvergnat ou bourguignon, ceint de son écharpe tricolore, tel que nous l'imaginons? Et non pas celle d'un notable bien de chez nous.

De l'avis des pétitionnaires et de quelques commissaires, cette statue du Maire de Champagnac apporterait un plus à l'attrait touristique de la ville de Lausanne, à l'instar du Manneken-Pis à Bruxelles ou de la Petite Sirène à Copenhague. Cette proposition ne me paraît pas soutenable, parce que ces deux statues représentent un symbole pour les deux villes en question. A Bruxelles, le Manneken-Pis, ou petit Julien, érigé en 1619, rappelle l'indépendance d'esprit des Bruxellois, tandis qu'à Copenhague, la Petite Sirène a été érigée en 1919 en l'honneur et en souvenir de l'écrivain Hans-Christian Andersen.

J'estime dès lors qu'avec ce projet de statue ou autre, on fait fausse route. Par contre, je suis très favorable à ce qu'on soutienne de manière plus active le Grand prix de Champagnac. Par exemple, dans le cadre du festival de la BD qui vient d'avoir lieu. Il me paraît qu'il y a là une piste intéressante à explorer, ce d'autant plus que le père spirituel du Maire de Champagnac est le dessinateur de BD Franquin. Ce festival comporte toute une série de manifestations et de vernissages, auxquels on pourrait, j'en suis convaincu, certainement intégrer la remise de ce Grand prix, lui donnant ainsi plus de visibilité.

J'irai même plus loin en suggérant que la Commune, par le biais des subventions à la culture et de la manière qui lui conviendra, apporte un appui direct et tangible à la remise de ce prix.

Ma proposition a l'avantage de ne pas être contraignante et offre toute liberté d'interprétation. Dès lors, je vous invite à ne pas transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et préavis, mais à la lui transmettre pour étude et communication.

Je dépose donc un amendement dans ce sens, amendement que je vais vous lire et déposer sur le bureau :

Amendement

La conclusion, votée à 5 voix, de transmettre la pétition à la Municipalité pour étude et préavis est remplacée par : de transmettre la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Le président : – Merci, Monsieur Bettens. Je ne crois pas que votre amendement serve à quoi que ce soit, étant donné qu'on va voter l'un contre l'autre. Nous n'allons pas classer cette pétition et donc ceux qui voteront contre l'avis de la Commission voteront pour votre avis.

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – Si j'en rajoute une couche, ce sera vraiment involontaire. J'aimerais simplement demander que, dans la foulée, la Municipalité accorde l'immunité diplomatique aux personnes proches de *La Distinction* auxquelles les collaborateurs du syndic de Lausanne cherchent des poux parce qu'elles distribuent sur la voie publique des papillons vantant les mérites des collaborateurs du Maire de Champagnac.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : – Chères et chers Collègues, amies champagnaciennes, amis champagnaciens. Cette pétition nous donne enfin l'occasion de pratiquer un petit peu d'humour dans notre hémicycle rectangulaire en louant les mérites du comte de Champagnac, de son vrai nom Pacôme Hégésippe Adélarde Ladislas de Champagnac, en répondant positivement au renvoi pour rapport-préavis de cette pétition. L'occasion nous sera ainsi donnée de porter haut une trace qui brillera parmi les étoiles pour chaque Lausannois qui lèvera un œil avide et d'y boire à pleins poumons le réconfort que ce symbole d'humour pourra lui apporter.

La Municipalité pourra nous proposer un chef-d'œuvre réalisé par un cerveau indigène, marchant main dans la main avec le cœur de notre ville, qui aura ainsi dans le vide de ses flancs la plénitude du génie lausannois.

Cette future statue, stèle ou marbre commémoratif, sera griffée, sa beauté nous prendra à la gorge et les Lausannois y porteront un regard soutenu qui tombera à pieds joints sur son socle. Que la Municipalité saisie de cette pétition travaille en se fixant un objectif ambitieux et qu'elle le garde aussi secret qu'un mystère, dont l'obscurité mettra en lumière notre innocence, qui sera d'autant plus claire une fois que le préavis sera sorti.

Par ailleurs, notre Ville se targue d'être ou de vouloir devenir une capitale de la bande dessinée au niveau européen. A ce titre, elle se doit de rendre hommage à un des auteurs de

bande dessinée qui compte parmi les plus importants et qui a créé ce Maire de Champagnac, André Franquin, pour ne pas le nommer, décédé il y a un peu plus de onze années.

A côté de la réflexion quant à un édifice, pourquoi ne pas imaginer plus simplement, affiché pendant une année au sein de la Bibliothèque municipale, au cœur de ce lieu chéri des amateurs lausannois de phylactères, la présentation des vainqueurs du prix du Maire de Champagnac ? Chacune et chacun pourra s'y arrêter à loisir une année durant. Finalement, tant de Lausannoises et de Lausannois ont fait œuvre champagnacienne ! Nombreux furent celles et ceux qui y ont participé, et fréquemment des prix leur ont été attribués. Notre paysage urbain devrait donc compter sur une marque de reconnaissance qui pourra graver dans le marbre de notre histoire notre gratitude, d'abord face à celui qui a poursuivi sans cesse l'art de l'éloquence et, ensuite, face à l'imagination débordante de son maître.

Basta ! donc, mes chers Collègues, et renvoyons ce texte pour rapport-préavis à notre Municipalité. Charge à elle, du haut de son estrade, de se montrer à la hauteur de nos espérances. Face aux abysses de la morosité ambiante, osons faire le pas en avant qui convient pour montrer aux générations futures que l'esprit de ce Parlement peut concurrencer la verve de ce cher Pacôme Hégésippe Adélarde Ladislas de Champagnac. « Heureux soient les fêlés, car ils laissent passer la lumière. » Champagnac et sa clairvoyance comptaient parmi ces fêlés heureux. Espérons que le Conseil communal soit inspiré ce soir et brille par son soutien à cette pétition.

M. Jacques Pernet (LE) : – Ce sera rapide. Je voudrais seulement rectifier ce qu'a dit notre éminent collègue Jean-Charles Bettens. Il ne s'agit pas forcément d'une statue. Je lis ce que la pétition demande : « N'importe quelle forme pourra être envisagée, colonne, trophée, mémorial, aquarium, cénotaphe, tumulus, mausolée, sépulcre, stupa, alignement mégalithique ou arc de triomphe. » (*Rumeurs.*) Cela montre bien que toute latitude est accordée à la Municipalité de faire quelque chose et qu'ériger une statue n'est pas une obligation.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Vous faites preuve d'une telle verve que je vais essayer de convaincre la Municipalité d'organiser un concours entre conseillers communaux pour la réalisation de l'objet !

Le président : – Merci, Monsieur le Syndic. La discussion n'est plus demandée, elle est close. Nous sommes en présence d'un amendement, qui vous propose de suivre la proposition minoritaire en Commission. Nous allons le voter de manière électronique. De fait, cela correspond à voter l'inverse de la proposition de la Commission. Pour résumer les choses : ceux qui votent oui à l'amendement de M. Jean-Charles Bettens demandent de renvoyer la pétition pour étude et communication. Et ceux qui votent non suivent l'avis de la Commission et demandent que cette pétition soit renvoyée pour étude et rapport-préavis à la Municipalité.

(Le vote est ouvert, puis clos.)

L'amendement de M. Jean-Charles Bettens a été refusé par 26 oui, 43 non et 1 abstention.

Est-il nécessaire de voter les conclusions de la Commission ? Il me semble que l'affaire est entendue, cette pétition sera envoyée à la Municipalité pour étude et rapport. Je remercie le rapporteur et je passe au point suivant de l'ordre du jour.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la pétition de l'Académie champagnacienne et consorts (178 signatures): «Un Champignac d'airain pour Lausanne»;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 73 *litt. a)* du Règlement du Conseil communal.

Le président: – Ce sera le point R43, la motion de M. Alain Hubler «Pour un Wi-Fi communautaire à Lausanne». J'appelle à la tribune M. Jean-François Cachin.

Motion de M. Alain Hubler:
«Pour un Wi-Fi communautaire à Lausanne»²²

Rapport

Membres de la commission: M. Jean-François Cachin (LE), rapporteur, M. Eddy Ansermet (LE), M^{me} Claire Attinger (Soc.), M. Jean-Marie Chautems (Soc.), M. Charles-Denis Perrin (LE), M. Roland Philippoz (Soc.), M. Giampiero Trezzini (Les Verts).

Rapport photocopié de M. Jean-François Cachin (LE), rapporteur: – La séance de la commission N° 37 a eu lieu le mercredi 14 mai 2008, de 14 h 00 à 14 h 55, dans les locaux du SIL, salle «Polymec» de la rue de Genève 32 bis.

Sont excusés: M. Pache Denis de l'UDC (pas remplacé), M. Calame Maurice de LausannEnsemble, remplacé par M. Ansermet Eddy. Est absente: M^{me} Freymond Sylvie, Les Verts. La commission était dès lors composée de: M^{me} et MM. Cachin Jean-François, rapporteur, Perrin

Charles-Denis, Ansermet Eddy, Philippoz Roland, Attinger Doepper Claire, Chautems Jean-Marie, Trezzini Giampiero, Hubler Alain, motionnaire.

Notes de séance: M. Waelti Nicolas, adjoint administratif.

La Municipalité était représentée par M. Pidoux Jean-Yves, directeur des Services industriels. L'Administration communale était représentée par M^{me} Favre Martine, cheffe du Service multimédia, et M. Steffen Pierre-Alain, chef de projet, Service multimédia.

Rappel du texte de la motion Alain Hubler «Pour un Wi-Fi communautaire à Lausanne»:

«Dans le but de renforcer la solidarité numérique, la Ville de Genève a décidé de développer une mesure basée sur le partage: le réseau Wi-Fi communautaire.

Comme le relevait Pierre Maudet dans la Tribune de Genève du 30 octobre dernier: «A côté de l'installation de bornes dans les espaces publics, nous voulons promouvoir l'accès au Web chez les particuliers.»

Le principe en est simple. Tout internaute disposant d'une connexion haut débit peut y brancher un petit routeur, appelé FONERA qui permet de partager, de manière sécurisée, une partie de sa connexion internet avec d'autres internautes faisant partie de la communauté et passant à proximité du «spot» (point) Wi-Fi.

En échange, celle ou celui qui met à disposition une partie de sa connexion est autorisé à se connecter sur tous les autres ponts FON du monde.

On compte déjà 250'000 *foneros* dans le monde qui peuvent se connecter à un accès Wi-Fi partagé dans 60 pays. Pourquoi la Ville de Lausanne ne participerait-elle pas à cette démocratisation de l'accès à Internet ?

Voici comment Patrice Mugny, conseiller administratif de Genève, justifie cette opération qui consiste à distribuer gratuitement 500 boîtiers FON aux habitants de Genève intéressés: «La Ville de Genève veut accroître aujourd'hui le partage des ressources qu'offre Internet. Elle entend promouvoir la solidarité numérique. C'est dans cet esprit qu'elle signe aujourd'hui une convention avec la société FON, qui a développé des routeurs Wi-Fi communautaires dénommés *foneras*.»

Détail qui a son importance, suite à un accord avec la société FON, cette opération n'a rien coûté à la Ville de Genève.

Cette démarche ayant rencontré un vif succès à Genève et ayant obtenu un large soutien politique, il me semble judicieux que la Municipalité de Lausanne fasse au Conseil communal une proposition visant à s'engager dans la même voie.»

²² BCC 2007-2008, T. I (N° 5/I), p. 372.

Présentation de l'objet de sa motion par M. Alain Hubler

Le motionnaire indique qu'il n'a rien inventé et qu'il a repris une idée mise en œuvre avec succès à Genève, où la Ville a distribué 500 routeurs Wi-Fi appelés *foneras* qui permettent de partager une connexion internet avec un utilisateur de passage pour autant que la bande passante soit suffisante. En échange de l'accès à sa connexion, l'utilisateur d'un *fonera* – un «*fonero*» – peut lui-même se connecter partout dans le monde où existe un réseau FON.

L'idée est basée sur le partage : quand j'utilise peu ou pas ma bande passante, je la prête à un utilisateur de passage, et en contrepartie, quand je voyage, je peux disposer gratuitement d'un peu de bande passante d'un autre *fonero*. M. Hubler précise qu'il y a déjà dans le monde plus de 220'000 *foneros*, essentiellement répartis dans les pays industrialisés.

Sa proposition est à prendre comme un complément à l'offre Wi-Fi gratuite de la Ville. Lorsqu'un quidam qui n'est pas *fonero*, donc qui ne met pas lui-même à disposition une partie de sa bande passante, veut se connecter au réseau FON, il doit soit payer un tarif qui est conçu comme dissuasif, soit subir de la publicité. M. Hubler indique qu'après quelques recherches sur Internet, il ne lui semble pas que, bien qu'il ne soit ni informaticien, ni électronicien, la question de la sécurité pose un problème : aucune faille majeure n'est relevée. Au contraire, le *fonero* qui voyage utilise un code d'accès pour se connecter aux réseaux FON qu'il trouve sur son trajet. La sécurité est donc meilleure qu'avec des routeurs Wi-Fi traditionnels qui ne sont souvent pas protégés par un mot de passe.

Il indique que sa motion contient une erreur : la Ville de Genève n'a pas obtenu les *foneras* gratuitement, mais doit avoir acheté 500 appareils pour 7500 francs, des chiffres qui demandent à être vérifiés. Il conclut en rappelant que les réseaux FON sont basés sur une volonté de partage qu'il lui paraît intéressant et utile de soutenir.

Prise de position, au nom de la Municipalité, de M. Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels

M. le directeur indique que cette motion soulève des problèmes qui nécessiteraient des études complémentaires et que les engagements techniques et éventuellement financiers à prendre sont plutôt flous en l'état. Ces éléments militent a priori pour une transformation de la motion en postulat. Cela mis à part, il relève les points suivants :

- Genève n'est pas comparable à Lausanne qui est propriétaire et exploitante d'un télé-réseau qui diffuse depuis plus de 30 ans des programmes télévisés et radiophoniques, et qui, depuis plus récemment, offre des prestations internet ;
- il lui semble que ce que demande M. Hubler finalement, c'est un subventionnement de la société FON sous forme de mise à disposition de signaux ou de clients ; l'opportunité d'un tel soutien doit être étudiée avec précaution ;

- il est nécessaire de pouvoir définir si le client Citycable qui ouvre sa connexion à un tiers devient en quelque sorte un prestataire de service responsable du transit via son routeur et quelles sont les implications juridiques de cette situation. Quelle est la responsabilité du client, de Citycable et du tiers utilisateur si celui-ci consulte des sites illégaux ?
- il est important que l'on puisse procéder à une analyse commerciale : les SIL ne doivent pas se lancer dans une opération qui leur ferait perdre des clients. La stratégie à mettre en œuvre doit être mûrement réfléchie. Le Wi-Fi gratuit n'est pas un tabou : la Municipalité l'a démontré en installant neuf points d'accès à Lausanne. En revanche, une extension de l'offre gratuite doit être élaborée sans qu'elle mette en difficulté Citycable. A titre d'hypothèse : est-il possible qu'un petit nombre d'abonnés à Citycable, membres de FON, donnent un accès internet à un grand nombre de Lausannois ? Dans ce cas, Citycable, qui offre tout de même la prestation la plus chère, soit la mise à disposition de la bande passante pour l'accès à Internet via un réseau de fibres optiques, serait lésé, alors que des cotisations ou autres seraient éventuellement versées à la société FON.

M. le directeur conclut en indiquant qu'avant que des études complémentaires clarifient les implications juridiques, techniques et économiques d'un tel projet, il s'agit de rester extrêmement prudent.

Discussion générale

Dans le cadre de la discussion générale, l'ensemble des membres de la commission ont pu s'exprimer, poser toutes les questions relatives à un Wi-Fi communautaire et ont été renseignés sur les intentions de la Municipalité, par le directeur des Services industriels.

Nous constatons que quelques commissaires sont favorables à la motion, alors que d'autres estiment qu'elle est trop contraignante et que celle-ci doit être transformée en postulat.

Toutefois, on peut dire qu'à l'unanimité des commissaires, ceux-ci sont favorables à ce que le Service multimédia étudie et propose des solutions de développement d'un réseau Wi-Fi communautaire, desservi par Citycable pour la Ville de Lausanne.

Le motionnaire indique qu'il n'a pas senti de soutien de la Municipalité pour la démarche, ni lors de cette séance, ni précédemment, puisqu'il avait un peu tâté le terrain. Il ne veut pas être rigide mais tient à ce que son initiative débouche sur une réalisation allant dans le sens demandé. S'il peut compter sur une réalisation avec un postulat aussi bien qu'avec une motion, il est prêt à changer.

M. le directeur des Services industriels indique, au nom de la Municipalité, qu'il entre en matière pour des prestations

simples et gratuites pour les personnes de passage, les touristes et pour une solidarité numérique avec les personnes défavorisées. En revanche, FON apparaît comme un problème : un intermédiaire supplémentaire avec des applications juridiques et financières peu claires. Une collectivité publique doit connaître les engagements qu'elle prend.

Transformation de la motion en postulat

Au vu des réponses du directeur des Services industriels, au nom de la Municipalité, le motionnaire accepte finalement de transformer sa motion en un postulat avant la décision sur la prise en considération, conformément à l'article 63 al. 5 du RCCL.

Conclusions

Au vote, la commission a décidé à l'unanimité : de prendre en considération le présent postulat ; de renvoyer en Municipalité ce postulat pour rapport-préavis.

La commission vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à en faire de même.

Le président : – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport, Monsieur Cachin ?

M. Jean-François Cachin (LE), rapporteur : – Oui, Monsieur le Président. Par cette motion, pour un Wi-Fi communautaire à Lausanne, M. le directeur des Services industriels indique, au nom de la Municipalité, qu'il entre en matière pour des prestations simples et gratuites pour des personnes de passage, les touristes et pour une solidarité numérique avec les personnes défavorisées. Au vu des réponses du directeur des Services industriels, le motionnaire a accepté de transformer sa motion en postulat avant la décision sur la prise en considération, conformément à l'article 63 de notre Règlement.

Le président : – Merci, Monsieur le rapporteur. La discussion est ouverte.

Discussion

M. Alain Hubler (AGT) : – Ce qui était une motion est devenu un postulat, car il n'est jamais simple de faire entrer dans des affaires publiques une société privée ; en effet, c'est ainsi que ça peut être vu ou vécu.

Pour mémoire, le principe des ces *foneras*, ou de ce FON, est assez simple. Vous partagez un bout de bande passante de votre ordinateur, et quand un touriste ou un voisin éloigné passe au bas de chez vous, il peut se connecter. Les sécurités sont garanties, en tout cas d'après ce que j'ai pu en lire et en connaître. D'ailleurs, étonnamment, la discussion en commission n'a pas du tout porté sur les aspects sécuritaires de l'installation, mais surtout sur des aspects «business». En effet, avec une société comme FON, il y a des contrats, et il vaut mieux les lire avant de les signer. Ce qui veut dire qu'il

vaut mieux déposer un postulat quand on veut faire entrer d'une manière ou d'une autre une société privée en relation avec la Ville, plutôt que de déposer une motion.

D'autre part, j'ai été assez rassuré par les propos du directeur, qui a toutefois déclaré solennellement – si j'ose dire – que la transformation en postulat n'avait pas pour but de noyer le poisson, ou de noyer la *fonera*, mais d'étudier plus en détail les aspects juridiques et financiers autour de ce système.

Cependant, la transformation d'une motion en postulat m'étonne un peu. Dans le rapport de M. Cachin, je lis : « On peut dire qu'à l'unanimité des commissaires, ceux-ci sont favorables à ce que le Service multimédia étudie et propose des solutions de développement d'un réseau Wi-Fi communautaire. » Donc les commissaires sont favorables à l'étude et au développement d'un tel réseau. Si je prends le Règlement du Conseil communal, je constate que le postulat sert à étudier l'opportunité de prendre une mesure, alors que la motion, elle, fait obligation à la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé. Ce qui signifie qu'on aurait très bien pu maintenir une motion, qui aurait simplement engagé la Municipalité – je cite l'article 61, Initiatives – à « présenter une étude sur un objet déterminé », entre autres, le titre de la motion le dit clairement, « pour un Wi-Fi communautaire à Lausanne ».

Nous n'allons pas palabrer des heures et je vous encourage à suivre la commission, qui a accepté à l'unanimité ce postulat. Personnellement, je fais pleine et entière confiance à M. le municipal des Services industriels et à son Administration pour proposer dans un délai raisonnable – qu'il faudra préciser, parce que ce n'est peut-être pas si simple – une solution à ma motion, qui est devenue un postulat.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, directeur des Services industriels : – Au nom de la Municipalité, je vous remercie de transformer cette motion en postulat : elle pose des questions que nous devons étudier avant de pouvoir formuler une proposition en bonne et due forme à votre Conseil. Le rapport du président de la commission évoque les problèmes, d'ordre juridique et financier, que nous avons mentionnés pendant la séance de commission.

J'ajoute une autre dimension qu'il nous paraît indispensable d'étudier ; elle est plus politique et liée au service public que nous souhaitons maintenir. Le motionnaire devenu postulant indique dans son texte qu'il voit dans un projet de ce type une forme de démocratisation de l'accès au monde numérique. Si nous pouvons nous convaincre qu'il y a là une démocratisation, il est évident que nous irons dans le sens du postulant. Mais il pourrait aussi apparaître – c'est un des aspects mentionnés à l'instant par M. Hubler – que le soutien à une société privée soit fondé sur la dimension touristique d'aide à des gens venant à Lausanne et souhaitant s'y connecter. Ce soutien pourrait aussi avoir une dimension très peu sociale dans le sens où il serait essentiellement de nature à permettre à des Lausannois déjà bien

dotés en ressources et en connaissances informatiques de surfer gratuitement lorsqu'ils font du tourisme à l'étranger. Si c'est l'effet de la mesure demandée par le postulant, nous la proposerons avec un peu plus de réticences que s'il s'agit d'une démocratisation effective et d'une mesure propre à combler peu ou prou la fracture numérique.

Voilà pourquoi il me paraît important de maintenir un statut assez peu contraignant à cette initiative et de la voter sous la forme d'un postulat.

Le président : – Merci, Monsieur Pidoux. La discussion continue. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. La conclusion de la commission est de prendre en considération le présent postulat et de le renvoyer à la Municipalité pour rapport-préavis. Je vous invite à voter. Celles et ceux qui acceptent de suivre la commission le manifestent en levant la main. Merci. Avis contraires ? Absentions ? Avec quelques abstentions, vous avez accepté de renvoyer le postulat de M. Alain Hubler à la Municipalité pour étude et rapport. Je remercie le rapporteur.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M. Alain Hubler : « Pour un Wi-Fi communautaire à Lausanne » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de transformer cette motion en postulat ;
2. de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le président : – Je passe encore au point suivant, pétition de M. Karl Kyril Gossweiler sur l'avenue des Toises 14. Je demande à M. Francisco Ruiz de venir à la tribune pour son rapport.

Pétitions de M. Carl Kyril Gossweiler sur l'avenue des Toises 14²³

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des pétitions.

Rapport photocopié de M. Francisco Ruiz Vazquez, rapporteur : – La Commission s'est réunie le 12 décembre 2007, à 8 h 00. Président : M. Roger Cosandey. Membres présents : M^{mes} Evelyne Knecht, Sandrine Junod, Sylvie

Freymond, Adozinda Da Silva, et MM. Jean-Charles Bettens, Xavier de Haller. Rapporteur : Francisco Ruiz Vazquez. Excusés : Jean-François Cachin, Nkiko Nsengimana. La Municipalité était représentée par M^{me} Silvia Zamora, présente en début de séance.

La Commission commence par entendre la Municipalité en l'absence du pétitionnaire. Elle nous rappelle son projet destiné à la jeunesse à l'avenue des Toises. En effet, cet immeuble a été légué à la commune dans le but d'y mener des activités d'intérêt public, et non du logement (ce qui n'a pas été fait à ce jour). On prévoit d'y créer une salle de lecture, mais cela prendra plus de temps que prévu, car il y a encore des locataires. Les baux des garages sont résiliés (pour faire un aménagement simple), mais les locataires ont contesté cette résiliation, car les baux des garages sont liés aux baux des logements selon le Tribunal des baux. L'étude du projet architectural démarrera début 2008, et des démarches seront entreprises afin d'obtenir un changement d'affectation. Le préavis « garderie + lieu d'accueil bibliothèque » devrait être déposé à l'automne 2008. L'avocat de la Ville conseille d'attendre l'autorisation de changement d'affectation pour résilier les baux à loyer.

Lors de la discussion préliminaire, plusieurs questions sont posées. A la question d'un commissaire de ce qu'il adviendra du jardin, la Municipalité répond qu'il devrait être conservé, mais sous une forme où il ne serait pas ouvert en permanence pour les enfants. A une autre question d'un commissaire qui demande s'il est nécessaire d'obtenir un permis de construire, la réponse de la Municipalité est oui. En effet, le changement d'affectation devra être demandé au Service cantonal de l'économie, du logement et du tourisme (SELT), car la maison n'est pas classée. A une dernière question portant sur la qualification de « lourde » en ce qui concerne la rénovation de la maison, la Municipalité confirme que les rénovations seront effectivement lourdes.

La commission auditionne ensuite le pétitionnaire M. Carl K. Gossweiler. Selon lui, la Ville a détourné l'héritage des donateurs dont la volonté n'a pas été respectée. En effet, selon le pétitionnaire, les donateurs souhaitaient créer un espace de verdure, public, or le jardin n'est pas accessible aujourd'hui. Il estime que cet aspect pourrait être traité rapidement (ôter la plaque d'interdiction). En ce qui concerne le second point de la pétition, il pourrait prendre plus de temps, mais il attend avec intérêt le projet prévu, même s'il craint que la Ville ne s'approprie quelque chose qui ne lui a pas été donné. Il demande donc que la Ville respecte l'esprit de la donation.

La discussion se poursuit et plusieurs commissaires interviennent pour disserter sur la notion d'utilité publique, sur les institutions de bienfaisance. D'autres interviennent pour confirmer le respect de la volonté des donateurs de la part de la Municipalité. Il est également rappelé qu'en 1992, la Commune de Lausanne a présenté une demande de changement d'affectation de l'immeuble, soumise à l'Autorité cantonale et refusée par celle-ci. Les commissaires décident de

²³ BCC 2006-2007, T. I (N° 2), pp. 66-68.

mettre la question du jardin en avant et demandent à la Ville de mettre au clair la question du pétitionnaire concernant le panneau d'interdiction d'entrer au jardin.

La Commission passe ensuite aux délibérations et se prononce à l'unanimité pour le renvoi de la pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Note :

Après avoir siégé, deux membres au moins de la Commission se sont rendus à l'avenue des Toises 14, pour constater *de visu* le contenu des textes des panneaux posés devant l'entrée du bâtiment. Ceux-ci stipulent une interdiction de circulation et de stationnement uniquement pour les véhicules. En outre, une place de jeu pour enfants est aménagée dans la partie sud-ouest du jardin.

Le président : – Merci, Monsieur Ruiz. Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), rapporteur : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – Merci. J'ouvre donc la discussion sur ce rapport. La discussion n'est pas demandée. Elle est donc close. Pourriez-vous nous rappeler les conclusions de la commission, Monsieur Ruiz ?

M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), rapporteur : – La commission se prononce à l'unanimité pour le renvoi de la pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Le président : – Je vous remercie. Je vous propose de voter ceci à main levée. Celles et ceux qui suivent la Commission le manifestent en levant la main. Avis contraires ? Abstentions ? C'est à l'unanimité aussi que vous acceptez de renvoyer cette pétition à la Municipalité. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu les pétitions de M. Carl K. Gossweiler sur l'avenue des Toises 14 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ces pétitions à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 73 *litt. a)* du Règlement du Conseil communal.

Le président : – Nous passons au point suivant de l'ordre du jour. C'est assez rapide, comme vous le voyez... Pétition de M. Pascal Barone et consorts : « Contre la fermeture à la circulation de la rue Pépinet ». C'est M^{me} Stéphanie Apothéloz qui rapportait pour la Commission des pétitions. La voici remplacée par M. Cosandey.

Pétition de M. Pascal Barone et consorts (519 signatures) : « Contre la fermeture à la circulation de la rue Pépinet »²⁴

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des pétitions.

Rapport photocopié de M^{me} Stéphanie Apothéloz (Soc.), rapportrice : – Séance du 27 novembre 2007. Conseillères et conseillers communaux présents : Sylvie Freymond, Stéphanie Apothéloz, Evelyne Knecht, Adozinda Da Silva, Sandrine Junod, Roger Cosandey, Francisco Ruiz Vasquez. Conseillers communaux excusés : Xavier de Haller, Jean-François Cachin, Nkiko Nsengimana.

La pétition déposée est des plus succinctes, elle demande que la rue Pépinet ne soit pas fermée à la circulation, sachant que « cette rue est la seule liaison directe entre place Saint-François et rue Centrale » et que « ce passage est une manière économique voire écologique de joindre les différents pôles attractifs de Lausanne ».

Les pétitionnaires ne s'étant pas présentés à la séance, les conseillères et conseillers communaux présents délibèrent sans les avoir entendus.

Etant donné que la décision sur cet objet a déjà été validée par le Conseil communal, la Commission vote à l'unanimité le classement de la présente pétition.

Le président : – Merci. Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport, Monsieur Cosandey ?

M. Roger Cosandey (Soc.), rapporteur remplaçant : – Non, Monsieur le Président. A vrai dire ce n'est pas mon rapport, c'est celui de M^{me} Apothéloz, qui ne fait plus partie de ce Conseil.

Le président : – Je vous remercie. J'ouvre la discussion sur ce rapport.

Discussion

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Si je me souviens bien, la fermeture de la circulation de la rue Pépinet visait la sécurité des piétons qui cheminaient le long de cette rue. Or, depuis l'ouverture des Portes Saint-François, la plupart des piétons empruntent les escaliers roulants à l'intérieur de ce bâtiment. Il y a par conséquent beaucoup moins de piétons qui longent cette rue. Mis à part que ce point figurait dans un préavis déjà passé devant ce Conseil communal, la fermeture de cette rue, outre le fait qu'elle déplacerait la circulation dans une partie de la ville déjà fortement polluée, ne devrait plus être d'actualité.

²⁴ BCC 2006-2007, T. II (N° 10), p. 10.

Le président : – Je vous remercie. La discussion continue. Elle n'est pas demandée. Elle est donc close. Monsieur le rapporteur, pourriez-vous nous rappeler les conclusions de la Commission, s'il vous plaît ?

M. Roger Cosandey (Soc.), rapporteur remplaçant. – Etant donné que la décision sur cet objet a déjà été validée par le Conseil communal, la Commission vote à l'unanimité le classement de la présente pétition.

Le président : – Je vous remercie. Celles et ceux qui suivent la Commission le manifestent en levant la main. Avis contraires ? Abstentions ? Par trois avis opposés et sans abstentions, vous avez suivi la Commission. Cette pétition est classée.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la pétition de M. Pascal Barone et consorts (519 signatures) contre la fermeture à la circulation de la rue Pépinet;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

le classement pur et simple de cette pétition, en vertu de l'article 73 *litt. d*) du Règlement du Conseil communal.

Le président : – Nous passons encore au point suivant. La pétition... (*Rumeurs.*) De toute façon, nous devons les traiter un jour ou l'autre! (*Eclat de rire.*) Je vous propose de prendre encore la pétition de M^{me} Françoise Longchamp et consorts demandant la construction d'un trottoir tout le long du chemin de la Fauvette. M^{me} Sylvie Freymond rapporte pour la Commission des pétitions.

Pétition de M^{me} Françoise Longchamp et consorts (50 signatures) demandant la construction d'un trottoir tout le long du chemin de la Fauvette²⁵

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des pétitions.

Rapport photocopié de M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts), rapportrice : – La Commission s'est réunie le 27 novembre 2007. Elle était composée de M. Roger Cosandey, président, M^{mes} Sylvie Freymond, Stéphanie Apothéloz, Evelyne Knecht, Adozinda Da Silva et Sandrine Junod, ainsi que de M. Francisco Ruiz Vasquez. Membres excusés : MM. Xavier de Haller, Nkiko Nsengimana et Jean-François Cachin.

Pour la Municipalité, M. Olivier Français. Pour les pétitionnaires : M^{me} Françoise Longchamp

En préambule, M. Français rappelle que des travaux d'amélioration ont été et vont être entrepris sur ce chemin escarpé et étroit. Il s'agit d'aménager à certains endroits des portions de trottoir, en remplacement de la ligne blanche délimitant le passage dévolu aux piétons. Il ne serait pas possible de construire un trottoir en continu sans empiéter sur les terrains de propriétaires privés.

M^{me} Longchamp explique que cette pétition a été rédigée spontanément, à la suite d'une séance d'information, organisée conjointement par la Ville, l'Association des commerçants et la Société de développement de Chailly concernant des travaux prévus au chemin de la Fauvette, décrits préalablement par M. Français. Les signataires justifient leur demande en arguant de la dangerosité de cette rue pour les piétons. A cet égard, des photographies sont présentées aux commissaires.

Si les aménagements seront finalement plus nombreux que ceux prévus initialement, il n'en reste pas moins que la construction d'un trottoir en continu sur l'entier du chemin reste impossible.

La Commission clôt dès lors les débats et passe au vote.

A l'unanimité, elle propose à votre Conseil de transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Le président : – Est-ce que vous avez quelque chose à ajouter à votre rapport ?

M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts), rapportrice : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – Je vous remercie. La discussion est ouverte.

Discussion

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – J'aimerais tout d'abord remercier la Direction des travaux d'avoir procédé à la construction de tronçons de trottoirs sur le chemin de la Fauvette, tronçons plus importants que ceux présentés à la population lors de la séance publique du 16 avril dernier à Chailly. Lors de cette séance, les habitants de Chailly présents ont demandé par voie de pétition qu'un trottoir soit construit sur le tracé complet du chemin de la Fauvette, demande justifiée par le danger encouru par les piétons sur ce parcours.

Malheureusement, j'ai constaté récemment encore que les enfants qui circulent le long de ce chemin sont souvent perturbés par la rupture du trottoir. Ils ne savent plus très bien où se poursuit leur trajet.

La Municipalité nous explique à juste titre que construire un trottoir en continu empiéterait sur des chemins de

²⁵ BCC 2006-2007, T. II (N° 14/I), p. 372.

propriété privée. Or, il y a de nombreuses années déjà, un ancien conseiller communal, M. Alain Fabre, avait demandé par voie de motion la construction en continu d'un trottoir sur le tracé complet du chemin de Rovéréaz. Le directeur des Travaux d'alors lui avait fait la même réponse que celle donnée aujourd'hui à cette pétition : empiètement sur des terrains privés. Il a malheureusement fallu attendre que des accidents graves surviennent avec des enfants pour victimes pour que la Municipalité entreprenne des démarches auprès des propriétaires privés et construise enfin un trottoir sur l'entier de Rovéréaz. Faudra-t-il attendre de tels événements tragiques sur le chemin de la Fauvette avant que l'on ne réponde favorablement au souci des Challiérens ? Je vous demande donc de transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Le président : – Merci, Madame Longchamp. La discussion continue. Elle n'est plus demandée, elle est close. Madame la rapportrice, pourriez-vous nous rappeler les conclusions de la Commission ?

M^{me} Sylvie Freymond (Les Verts), rapportrice : – A l'unanimité, la Commission des pétitions propose à votre Conseil de transmettre cette pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Le président : – Merci. Celles et ceux qui suivent la Commission le manifestent en levant la main. Avis contraires ? Abstentions ? Avec 6 avis contraires, autant d'abstentions, vous avez accepté la proposition de la Commission de renvoyer cette pétition à la Municipalité. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la pétition de M^{me} Françoise Longchamp et consorts (50 signatures) demandant la construction d'un trottoir tout le long du chemin de la Fauvette ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication au Conseil, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Le président : – Encore un dernier point. (*Rumeurs.*) Nous n'arriverons pas tout à fait au bout des pétitions, mais presque. Il s'agit de la pétition de M. Alain Bron : « Pour un pont sans pompiers – une liaison verte entre le Flon et Sévelin ». Je ne sais pas qui remplace M^{me} Apothéloz... (*Concertations, hésitations.*)

Pétition de M. Alain Bron (1 signature) : « Pour un pont sans pompiers – une liaison verte entre le Flon et Sévelin »²⁶

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des pétitions.

Rapport photocopié de M^{me} Stéphanie Apothéloz (Soc.), rapportrice : – Séance du 27 novembre 2007. Conseillères et conseillers communaux présents : Sylvie Freymond, Stéphanie Apothéloz, Evelyne Knecht, Adozinda Da Silva, Sandrine Junod, Roger Cosandey, Francisco Ruiz Vasquez. Conseillers communaux excusés : Xavier de Haller, Jean-François Cachin, Nkiko Nsengimana.

La pétition déposée, portée par une seule signature, demande le déplacement de la caserne des pompiers de Lausanne afin de relier les quartiers du Flon et de Sévelin. La pétition suggère encore que la Ville mise sur un partenariat privé-public pour reconstruire dans un endroit plus adéquat les bâtiments nécessaires au SSI.

A l'aide de photomontages, la pétition montre comment cette proposition permettrait de créer un vaste espace de détente et de verdure entre les deux zones très urbaines du Flon et de Sévelin.

La Commission entend M. le municipal Olivier Français qui estime cette demande irréaliste, tant en termes de faisabilité (relocalisation de la caserne de pompiers au centre) que de coûts. Par ailleurs, il est prévu d'améliorer le bas de l'avenue Tivoli dans le courant de l'année 2008 et la réalisation d'un chemin piétonnier reliant Sévelin au Flon est à l'étude.

La Commission reçoit ensuite le pétitionnaire, qui présente sa pétition en expliquant son souhait de créer une sorte de « Central Park » lausannois.

Si l'éventualité d'une telle étendue de verdure en zone urbaine est séduisante, la Commission rejoint la position de la Municipalité, estimant cette demande irréalisable. La commission vote à l'unanimité le classement de la présente pétition.

Le président : – Monsieur Cosandey, avez-vous quelque chose à ajouter au rapport ?

M. Roger Cosandey (Soc.), rapporteur remplaçant : – Non, Monsieur le Président.

Le président : – Merci. J'ouvre la discussion sur ce rapport.

²⁴ BCC 2007-2008, T. I (N° 2/II), pp. 119-120.

Discussion

M. Roland Rapaz (Soc.) : – J’aurais souhaité que cette discussion puisse avoir lieu en présence de M. Olivier Français, puisqu’elle est liée à d’autres demandes concernant ce même quartier ou si vous voulez ce même *no man’s land* entre Flon et Sévelin: une motion que j’avais déposée en 2005 et la pétition de l’Association La Fièvre. Si vous êtes prêts à siéger jusqu’à 23 h 30, je veux bien qu’on en parle aujourd’hui... Mais il risque d’y avoir débat !

Le président : – Est-ce que nous devons considérer cela comme une motion d’ordre ?

M. Roland Rapaz (Soc.) : – De ma part, oui.

Le président : – Je mets en discussion cette motion d’ordre. Tout d’abord, est-elle appuyée par cinq conseillers ? C’est le cas. Je la mets en discussion. Il n’y a pas l’air d’avoir de discussion. Je postule que ceux qui avaient demandé la parole voulaient intervenir dans la suite de la discussion. Donc je vous fais voter sur cette motion d’ordre. Celles et ceux qui désirent que nous prenions cet objet lors de la prochaine séance, et donc que nous arrêtions nos travaux ici, le manifestent en levant la main. Il semble que c’est le cas.

Je vous souhaite une très bonne soirée et vous dis à demain, tout simplement !

La séance est levée à 23 h 05.

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d’arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s’abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16